Montréal mercredi 23 février 2005 Le plus grand quotidien français d'Amérique 121e année no 123 78 pages 5 cahiers Ciel variable, Max. -7 Min. -19 65¢ taxes en sus - Édition provinciale 75¢
Le prix peut être plus élevé en régions éloignées

cyberpresse.ca
LA PRESSE

JUTRA
PAS FACILE DE SATISFAIRE TOUT LE MONDE
ARTS ET SPECTACLES, PAGE **1**

PATRICK HUARD ET CLÉMENCE DESROCHERS

HOCKEY
POPULAIRES, LES ENCHÈRES DE BÉLIVEAU
SPORTS, PAGE **4**

Selon Frank McKenna, futur ambassadeur du Canada aux États-Unis

LE CANADA PARTICIPE DÉJÀ AU BOUCLIER ANTIMISSILE

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Le prochain ambassadeur du Canada aux États-Unis, Frank McKenna, a lancé une véritable grenade politique hier lorsqu'il a déclaré que le Canada avait déjà accepté de participer au controversé bouclier de défense antimissile du président George W. Bush.

Depuis des mois, les libéraux de Paul Martin ne cessent d'affirmer qu'aucune décision n'a encore été prise sur la participation canadienne au programme américain de bouclier antimissile. Or, en déclarant le contraire aux journalistes, à la sortie de sa comparution devant le comité des affaires étrangères de la Chambre des communes qui examinait sa nomination, l'ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick a mis le gouvernement Martin dans l'embarras. Il a de plus déclenché une véritable tempête aux Communes lors de la période des questions.

›Voir **BOUCLIER** en page A8

Séisme en Iran Au moins 420 morts

PHOTO VAHID SALEMI, AP

Un habitant de Hotka, village du centre de l'Iran, pleure l'une des jeunes victimes du séisme qui a frappé le pays hier. La catastrophe aurait fait plus de 420 victimes et au moins 900 blessés selon un bilan provisoire, l'accès à plusieurs des 40 villages touchés par le tremblement de terre (d'une magnitude de 6,4 à l'échelle de Richter) demeurant difficile.

Les profs en ont assez des classes surpeuplées

Pour régler le problème, ils veulent la création de groupes additionnels et la fin des « compensations »

MAXIME BERGERON

Les enseignants accusent les commissions scolaires d'économiser sur le dos des élèves, grâce à un mécanisme de compensation qui leur permet de payer des « pénalités » pour chaque écolier en trop plutôt que de créer de nouvelles classes.

Le recours à ce système, autorisé par une clause de la convention collective des enseignants, est de plus en plus fréquent ces dernières années, affirme la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), en pleine négociation pour le renouvellement de la convention collective des professeurs du primaire et du secondaire.

À la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, près d'un groupe du secondaire sur deux est ainsi surpeuplé, soutient Suzanne Beauchamp, conseillère au Syndicat de l'enseignement de l'ouest de Montréal. « On a fait une enquête dernièrement, et sur 516 groupes, il y en avait 216 en dépassement, soit plus de 47 %. »

›Voir **PROFS** en page A12

Le syndicat des cols bleus de Montréal est dans le rouge

SÉBASTIEN RODRIGUE

Les finances des cols bleus de Montréal sont dans le rouge. Le puissant syndicat de 6200 membres accuse un déficit d'un million de dollars en raison de dépenses trop élevées durant les récentes négociations et d'une mauvaise gestion de son budget.

Le réseau TVA a obtenu la lettre du président du syndicat, Michel Parent, adressée au président de la FTQ, Henri Massé, indiquant les problèmes financiers de son syndicat. M. Parent parle notamment des « impacts catastrophiques » de la nouvelle convention collective sur les finances de son syndicat.

Il ajoute que son syndicat vient de traverser un « problème interne grave » ajoutant un million à son déficit. « (...) tout ça nous occasionne des *coupures* importantes sur toutes nos dépenses dans le cadre du redressement de notre budget sur trois ans probablement (...) », écrit-il.

Le syndicat a déjà entrepris de rationaliser son fonctionnement en limitant les libérations syndicales et en remerciant deux des 10 membres de son personnel de bureau. Cette mise à pied a d'ailleurs causé une querelle entre le syndicat des cols bleus et celui représentant les 10 employés de bureau, lui aussi affilié au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ).

›Voir **COLS BLEUS** en page A16

***Mon clin d'oeil* STÉPHANE LAPORTE**
« Le problème avec les Mondiaux de natation, c'est qu'on peut mettre moins de commanditaires sur un maillot de bain que sur une combinaison de coureur automobile. »
— Normand Legault

SOMMAIRE

Astrologie du jour	ACTUEL **17**
Bandes dessinées	ARTS **9**
Bridge	AFFAIRES **17**
Décès	AFFAIRES **18 à 20**
Feuilleton	ARTS **9**
Forum	A **22, 23**
Horaire télévision	ARTS **4**
Loteries	A **13**
Mots croisés	ARTS **9** et SPORTS **8**
Mot mystère	ARTS **9**
Observateur	AFFAIRES **14, 15**
Petites annonces	AFFAIRES **14** et AFFAIRES **2**
Vacances	ACTUEL **5 à 7**

Météo
Ciel variable. Ensoleillé en après-midi, maximum **-7**, minimum **-19**, plus de détails en page SPORTS **12**

6 21924 98765 1

Étudiant américain accusé d'avoir voulu tuer son président

ALEXANDRE SIROIS
WASHINGTON

Fonder une cellule d'Al-Qaeda aux États-Unis et assassiner George W. Bush. C'était la mission d'un étudiant américain actuellement sous les verrous en banlieue de Washington, vient d'affirmer le ministère de la Justice.

Ahmed Omar Abou Ali, 23 ans, né au Texas et élevé en Virginie, a été accusé hier devant un tribunal d'Alexandria, à proximité de la capitale américaine. Il fait face à six chefs d'accusation en relation avec son intention de commettre des actes terroristes.

« Après les attaques terroristes dévastatrices et les meurtres du 11 septembre, l'accusé a tourné le dos à l'Amérique et rejoint la cause d'Al-Qaeda », a affirmé hier le procureur américain Paul McNulty.

Les renseignements dans ce dossier demeurent pour l'instant fragmentaires, mais on sait que M. Ali a été arrêté en Arabie Saoudite le 9 juin 2003. On le soupçonnait à l'époque d'être associé à un attentat à la bombe meurtrier commis à Riyad un mois plus tôt.

Selon l'acte d'accusation, le jeune homme s'est établi en Arabie Saoudite en septembre 2002 avec l'intention de devenir « un organisateur d'opérations terroristes comme Mohammed Atta ou Khalid Sheikh Mohammed », principaux responsables de la planification des attaques de septembre 2001.

›Voir **TUER** en page A21

BELL METTRA AU POINT UNE NOUVELLE GAMME D'APPAREILS À MIRABEL

LA PRESSE AFFAIRES PAGE **1**

BUREAU DES VENTES
1011, RUE DE BLEURY
COIN BLEURY / VIGER
AU CŒUR DU QUARTIER INTERNATIONAL DE MONTRÉAL
MÉTRO PLACE D'ARMES
514_866_1011

www.leriopelle.com :::: LE RIOPELLE CONDOMINIUMS ET HÔTEL PRIVÉ

À PARTIR DE ::::
259 600 $
pour 927 pi² à partir du 6e étage - électroménagers inclus
ou
301 275 $ pour 927 pi² à partir du 8e étage - électroménagers et stationnement intérieur inclus.

3282076A

POLITIQUE

23 02 2005

COUP D'ŒIL

PHOTO FREDERIC J. BROWN, AFP

Cet étrange masque appartient à un des danseurs tibétains qui s'exécutent au festival de la Grande Prière dans un monastère de la province chinoise de Gansu. Les origines des costumes des danseurs célébrant le Monlan sont inconnues mais certains croient que le rituel remonte aux débuts du bouddhisme, au 7e ou au 8e siècle. Durant le festival, des millions de pèlerins et nomades tibétains convergent vers les monastères pour célébrer les plus importantes célébrations de l'année.

INSOLITE

Mariage de raison

L'inspecteur Gustav Myburgh, 27 ans, et Barbara Boegner, 25 ans, comptable dans la police sud-africaine, se rendaient samedi à la cérémonie de leur mariage près de Johannesburg lorsqu'ils ont vu trois hommes armés en train de voler une voiture. «Ils ont été confrontés à un choix difficile : prendre les voleurs en chasse ou faire ce qu'ils étaient supposés faire, c'est-à-dire se marier à l'heure prévue», a raconté un porte-parole de la police, Eugene Opperman. La mariée, dans sa robe blanche, et son futur époux ont finalement poursuivi les malfaiteurs. Quant au mariage, il a finalement eu lieu, avec 45 minutes de retard.

INSOLITE

Mariage en rose

Les Simpson sont sortis du placard ce au cours du week-end sur le réseau américain FOX en révélant l'homosexualité d'un des personnages. L'épisode du célèbre dessin animé a entraîné des réactions acerbes des conservateurs et la bénédiction de ses partisans. En plus de dévoiler qu'elle était lesbienne, Patti Bouvier, une des sœurs jumelles de Marge, a annoncé qu'elle convolerait en justes noces avec l'élue de son coeur. Elle s'est fait damer le pion cependant car «Veronica» était en fait un travesti déguisé en femme pour participer à un tournoi de golf féminin. L'épisode avait suscité beaucoup d'intérêt et, selon des observateurs, a «humanisé la cause» !

PHOTO AP **Marge Simpson**

SCIENCE

Cervelles d'oiseaux ?

The Scotsman rapporte qu'une analyse de 2000 observations faites par des ornithologues prouve que le comportement imaginatif des oiseaux rivalise avec celui des grands singes et des humains. Parmi les exemples recueillis par Louis Lefebvre de l'Université McGill, il y a les vautours qui, durant la guerre, attendaient près d'un champ de mines que des animaux s'y fassent sauter. Aussi, des buses rouilleuses, indigènes en Amérique du Nord, attirées par le bruit de coups de feu, fondent sur des chiens de prairie délaissés par les chasseurs. Les plus habiles utilisateurs d'outils sont les corneilles de Nouvelle-Calédonie qui fabriquent des instruments à la forme particulière à partir de feuilles pour capturer des insectes. Enfin, des hérons qui capturent des insectes les posent, comme des leurres, à la surface de l'eau pour attirer les poissons.

CHIFFRE DU JOUR

43 millions

Le nombre d'ordonnances remplies annuellement par les pharmacies canadiennes pour des psychothropes comme les tranquillisants, les anxiolytiques et les antidépresseurs. Les antidépresseurs représentent à eux seuls près de la moitié de ces ordonnances. Un Canadien sur neuf présente des symptômes dépressifs. Les médecins du pays ont donné en 2003 plus de 9,3 millions de consultations pour dépression, deux fois sur trois à des femmes.

Textes: Marie-Andrée Amiot et François Berger
Pour joindre la coordonnatrice : marie-andree.amiot@lapresse.ca
Sources : AP, AFP, IMS Health Canada, Statistique Canada, *The Scotsman*

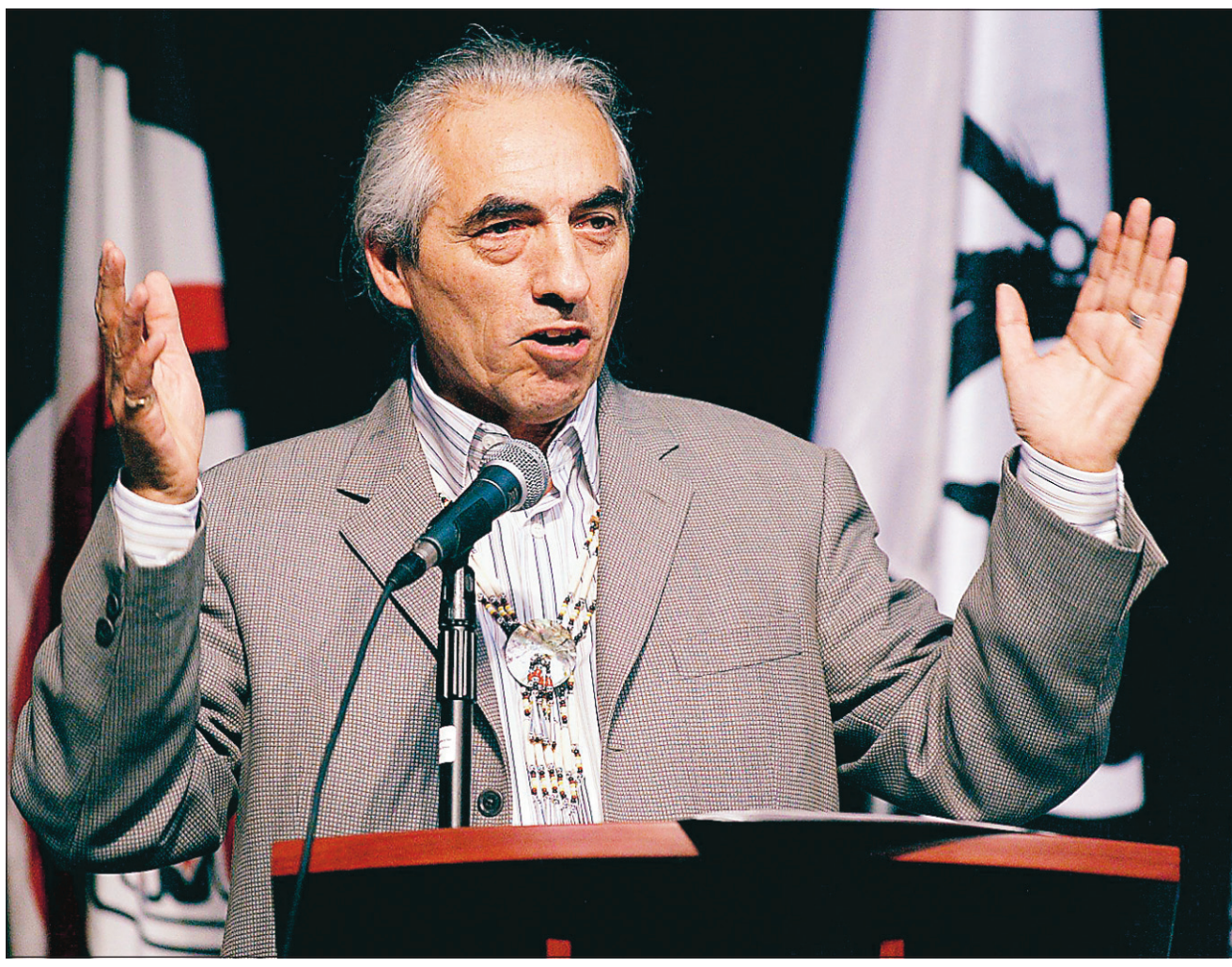

PHOTO ANDREW VAUGHAN, ARCHIVES PC ©

Le chef de l'Assemblée des premières nations, Phil Fontaine, exhorte Ottawa a « remplir ses obligations légales et morales envers les peuples des Premières Nations ».

Victimes d'orphelinats autochtones

Le programme d'indemnisation connaît de sérieux ratés

NATHAËLLE MORISSETTE

OTTAWA – Au lieu d'indemniser suffisamment les victimes des orphelinats autochtones, le gouvernement Martin dilapide la majorité des fonds destinés à cette fin dans l'administration même du programme, dénonce l'opposition.

Le Parti conservateur, le Bloc québécois et le Nouveau Parti démocratique accusent les libéraux de gérer inefficacement ce programme appelé « mode alternatif de règlement des conflits » (MARC), dont le budget est de 335 millions de dollars sur sept ans. Pour chaque tranche de 35 $ investis dans la coordination du programme, comme la gestion des demandes d'indemnisation, seulement 1 $ est remis aux autochtones qui ont subi des sévices dans les orphelinats, a révélé hier le député bloquiste Bernard Cleary, lors d'une réunion du comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord. « Il va venir un temps où le gouvernement n'aura plus d'argent pour rembourser les gens », craint-il.

Rappelons que pendant plus de 100 ans, le gouvernement fédéral, qui voulait forcer les Amérindiens à s'instruire, a obligé les enfants autochtones à quitter leur famille et à fréquenter des écoles où ils ne pouvaient s'exprimer dans leur langue. Plusieurs centaines de milliers d'entre eux y ont subi des sévices physiques et psychologiques. Il y a un peu plus d'un an, le gouvernement a mis sur pied un programme visant à indemniser ces victimes. Le MARC est un processus qui permet de résoudre à l'amiable les réclamations des anciens élèves des pensionnats.

Or, les représentants des Premières Nations ainsi que les partis de l'opposition estiment que ce programme est un exemple flagrant de mauvaise gestion et demandent à la ministre responsable du dossier, Anne McLellan, une refonte en profondeur.

Selon eux, le traitement des demandes d'indemnisation est long et coûteux. « Le gouvernement se traîne les pieds », a lancé le néodémocrate Pat Martin, lors de la réunion du comité. Selon un document de l'Assemblée des premières nations (APN), plus de 900 demandes de réclamation ont été déposées depuis la création du programme en novembre 2003 et seulement trois cas ont été réglées.

La moyenne d'âge des victimes qui font une réclamation est de 57 ans, alors que l'espérance de vie des autochtones est de 61 ans. « À ce rythme-là, les gens vont tous mourir les uns après les autres avant d'avoir vu les résultats », mentionne Bernard Cleary. Parmi les autochtones qui ont fréquenté ces pensionnats, 87 500 sont toujours en vie.

LE MARC EN CHIFFRES

- Plus de 900 demandes de réclamations ont été déposées
- Trois réclamations ont été réglées
- Le budget du MARC est de 335 millions sur sept ans

Source : Assemblée des premières nations

« Arguments bidon »

Invité à comparaître devant le comité, le chef de l'APN, Phil Fontaine, a imploré « le gouvernement du Canada de remplir ses obligations légales et morales envers les peuples des Premières Nations ».

« Nous attendons que le gouvernement du Canada cesse de se cacher derrière des arguments bidon, des démentis et des retards inadmissibles qui font en sorte que de plus en plus de gens meurent les mains vides », a-t-il déclaré.

Dans un rapport rendu public en novembre, l'APN propose au gouvernement d'alléger la procédure administrative en remettant une somme de base à tous les anciens élèves des pensionnats, auquel s'ajouterait une somme pour chaque année de fréquentation de ces institutions. Pour le moment, chaque demande est traitée au cas par cas et les indemnités varient d'une province à l'autre, ce que dénonce vivement l'APN.

McLellan défend son programme

Lors de sa comparution hier devant le comité, la ministre McLellan a vigoureusement défendu son programme. Contrairement aux chiffres révélés par l'APN, elle affirme que sur 13 000 réclamations, quelque 1500 ont été réglées. « Ce processus est viable et je crois que de plus en plus de gens vont y avoir recours. Mais il n'y a pas de solution simple et nous savons que le système n'est pas parfait », admet-elle.

La ministre a assuré qu'elle prendrait en considération les propositions de l'APN.

EN BREF

Iran: Paul Martin veut plus de rigueur

Le premier ministre Paul Martin a prévenu les dirigeants des pays membres de l'OTAN, hier, qu'ils devraient se préparer à répondre à l'Iran de façon à contrer d'éventuels projets nucléaires de la république islamique. Au terme du sommet de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) qui a duré une journée à Bruxelles, M. Martin a déclaré aux 25 représentants des pays membres que l'Iran constitue une « sérieuse menace de prolifération (nucléaire) ». Alors que la « diplomatie et le dialogue » constituent la priorité numéro un, le premier ministre a affirmé que la communauté internationale doit être prête « à soutenir ses déclarations en adoptant, si nécessaire, des mesures plus sévères ». PC

Martin au ranch de Bush ?

Le premier ministre Paul Martin pourrait finalement mettre les pieds au ranch du président américain George W. Bush, le mois prochain, à l'occasion d'un sommet sur l'avenir de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Selon des fonctionnaires américains, le refuge de prédilection du président Bush est envisagé comme lieu d'accueil possible de pourparlers entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, le 23 mars. Mais au bureau du premier ministre, on n'a ni confirmé ni démenti une dépêche datant de trois jours, parue dans un quotidien du Mexique, selon laquelle ce sommet aura lieu. « La réunion n'a pas été confirmée », a dit un haut fonctionnaire. PC

Sgro poursuivie

L'ancien propriétaire de pizzeria dont les déclarations ont mené au départ de l'ex-ministre de l'Immigration, Judy Sgro, la poursuit à son tour, pour 1,25 million de dollars. Des documents obtenus par la Presse Canadienne stipulent que Harjit Singh, sa brue et deux amis blâment les médias pour la diffusion des allégations que Mme Sgro leur impute. Ils affirment n'avoir jamais publiquement tenus ces propos qui, pourtant, sont à la base des accusations de libelle dont ils font l'objet de la part de l'ex-ministre. Rappelons que Mme Sgro a quitté le cabinet libéral le 14 janvier dernier, peu après que M. Singh eut déclaré qu'elle lui avait promis qu'il pourrait demeurer au Canada s'il l'aidait lors de sa campagne électorale.

DE L'ACTION DANS LES PRISONS

Vito Rizzuto veut déménager pour mieux manger, le pédophile Guy Cloutier se demande s'il devrait suivre une thérapie et où, tandis que le chef des Hells Angels, Maurice Boucher, passe le plus clair de son temps en isolement après une bagarre avec un autre détenu. Il y a décidément beaucoup d'action dans les prisons au Québec ces jours-ci. Un dossier d'André Cédilot.

Rizzuto déménage

ANDRÉ CÉDILOT

Incapable de supporter plus longtemps ses conditions de détention à la prison provinciale de Rivière-des- Prairies, le chef de la mafia canadienne, Vito Rizzuto, a obtenu d'être transféré dans un pénitencier fédéral en attendant son extradition aux États-Unis.

Dans le milieu, c'est un secret de Polichinelle que le puissant mafioso — il a fêté ses 59 ans, lundi — en a soupé de ses conditions de détention. Il n'est plus aussi serein et il a maigri. Habitué des grands restaurants, il ne mange presque plus à la cafétéria de la prison. La plupart du temps, il se contente de victuailles achetées à la cantine.

Détenu depuis 13 mois au Centre de prévention Rivière-des-Prairies, où sont gardés les prévenus en attente de procès, Rizzuto sera transféré dans les prochains jours au Centre régional de réception de Sainte-Anne-des-Plaines, a confirmé hier son avocat, Loris Cavaliere.

Vérification faite auprès du Service correctionnel canadien (SCC), il est loisible à toute province ou détenu de faire une demande de transfert. « Ce peut être pour des raisons de sécurité, de réinsertion sociale ou autres. On étudie la demande et on rend une décision. C'est du cas par cas », a indiqué Brigitte Gosselin, du Service des communications de la région du Québec.

Tout est également très clair du côté du ministère québécois de la Sécurité publique. La décision de transférer le chef mafieux se fonde sur le mandat d'incarcération que le juge Jean-Guy Boilard a signé quand il a prononcé l'extradition, l'automne dernier.

Selon Me Pierre Morneau, avocat principal au dossier d'extradition, le cas de Rizzuto, comme de tous ceux qui sont sous le coup d'un mandat d'arrêt international, est un peu particulier. « Ils sont comme dans les limbes. Ils font l'objet d'un mandat fédéral, mais ils sont détenus dans une prison provinciale où ils sont considérés comme des prévenus en attente de procès », a-t-il dit.

« De facto, ils jouissent malheureusement des mêmes conditions de vie que les prévenus : la population carcérale est moins stable, la nourriture n'est pas la même, l'éventail de services plus restreint et les visites familiales peu accommodantes. Bref, ça devient extrêmement accablant quand la détention se prolonge comme c'est le cas pour mon client », d'expliquer Me Morneau.

Habitué des grands restaurants, il ne mange presque plus à la cafétéria de la prison. La plupart du temps, il se contente de victuailles achetées à la cantine.

Compte tenu des procédures de contestation en cours par ses avocats, l'influent mafioso montréalais en a encore pour un bon moment derrière les barreaux. Son prochain appel sera entendu le 12 septembre prochain. Advenant un nouvel échec, il y a fort à parier que la cause débouchera en Cour suprême du Canada.

Le ministre fédéral de la justice, Irwin Cotler, a donné le feu vert à son extradition le 8 décembre dernier. Les États-Unis veulent le traduire devant un tribunal de New York pour trois meurtre commis pour le compte de la famille Bonanno, en 1981. L'accusation contre Rizzuto est d'autant plus pesante qu'un autre gangster américain s'est récemment ajouté à la liste déjà longue des témoins à charge dans cette affaire : nul autre que le chef du clan new-yorkais, Joseph Massino.

D'après les autorités américaines, c'est Massino qui a commandé les meurtres des trois renégats de son organisation. Vito Rizzuto et un certain Emanuele seraient venus de Montréal pour exécuter le contrat en compagnie d'hommes de confiance de Massino. Les victimes avaient été abattues après avoir été piégées à l'intérieur d'un club social du gang, à Brooklyn.

Autre sujet d'inquiétude : le mandat d'arrêt nouvellement annoncé à son encontre par les autorités italiennes, qui le soupçonnent également d'association mafieuse, cette fois en tentant d'investir de l'argent sale dans la construction d'un pont qui enjambera le détroit de Messine, entre la Calabre et la Sicile. Les documents judiciaires parlent d'un investissements de 5 milliards de dollars.

PHOTO ROBERT NADON, LA PRESSE ©

Détenu depuis 13 mois au centre de prévention Rivière-des-Prairies, où sont gardés les prévenus en attente de procès, Vito Rizzuto sera transféré dans les prochains jours au Centre régional de réception de Sainte-Anne-des-Plaines.

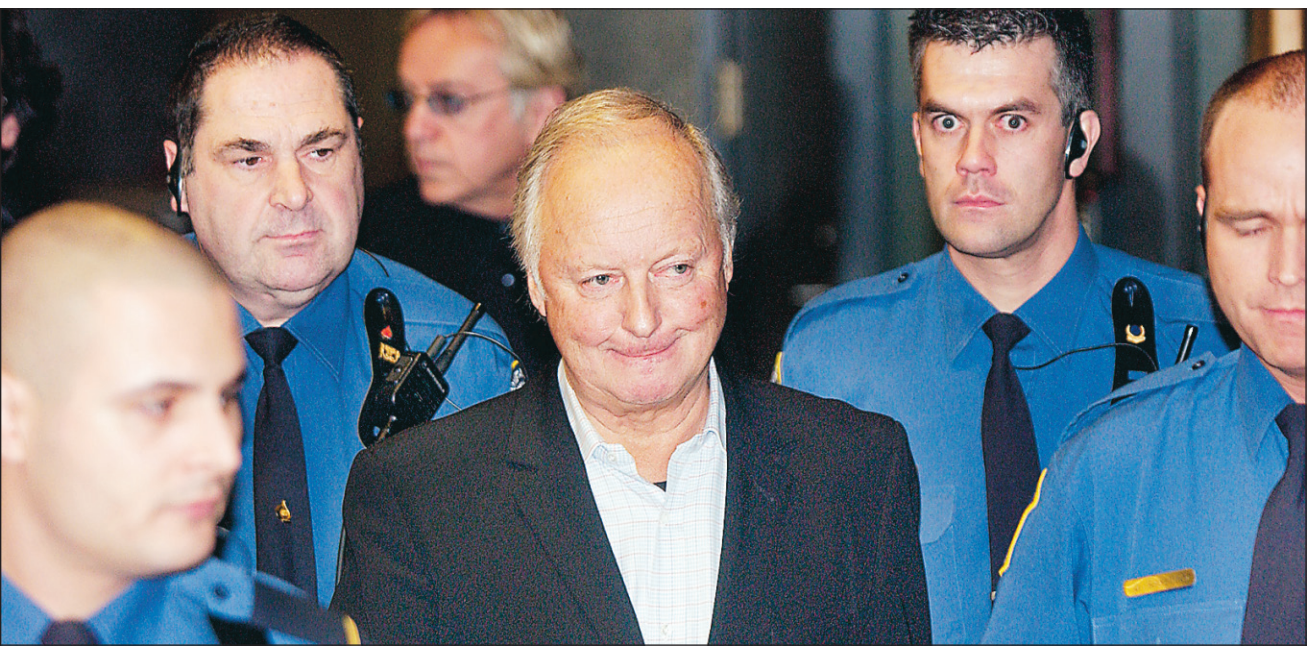

PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE

Guy Cloutier, lors de son procès, en novembre dernier.

Guy Cloutier réfléchit

Une thérapie, mais laquelle, et où ?

Deux mois après sa condamnation pour des agressions sexuelles sur des enfants, l'ancien imprésario et producteur Guy Cloutier est à l'étape de décider de la thérapie qu'il a le choix de suivre ou non durant son incarcération.

La réflexion ne serait pas de tout repos, a-t-on appris de diverses sources. La logique voudrait que Cloutier, 64 ans, suive une combinaison de traitements intensifs pour délinquants sexuels qui se donne au pénitencier à sécurité moyenne La Macaza, alors que lui-même souhaiterait aller dans un centre à sécurité minimale, où les conditions de vie sont beaucoup moins contraignantes.

Dans ce cas, deux options s'offrent à lui : obtenir son transfert au minimum Sainte-Anne-des-Plaines ou encore à l'établissement de la Montée Saint-François, à Laval, où l'on dispense des « services de justice réparatrice ». En gros, cette thérapie consiste à confronter les détenus à des victimes d'agressions sexuelles, de manière à leur faire prendre conscience des conséquences néfastes de leurs actes. Ce programme s'adresse particulièrement aux criminels incestueux. Or, Cloutier a été condamné pour des crimes de pédophilie.

Pour des raisons de notoriété, sans doute, Cloutier chercherait à éviter les thérapies de groupe.

Pour des raisons de notoriété, sans doute, Cloutier chercherait à éviter les thérapies de groupe comme il s'en fait à La Macaza. Il préférerait de loin un programme individualisé, et plus anonyme. Pour l'instant, il reste détenu au Centre régional de réception (CRR) de Sainte-Anne-des-Plaines, où il est toujours sous évaluation avant son transfert dans un autre pénitencier.

Comme c'est le droit de tous les détenus, Cloutier n'est pas obligé de s'inscrire à un programme de thérapie. S'il refuse, cela pourrait toutefois avoir une influence négative quand viendra le temps de passer devant la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC).

En décembre, Cloutier a été condamné à 42 mois de prison pour des crimes à caractère sexuel sur de jeunes enfants qui se sont échelonnés sur une longue période. Il pourrait se retrouver dans une maison de transition en août prochain.

Pas plus tard que la semaine dernière, M. Cloutier s'est dit brimé par les médias qui ont publié sa fiche pénitentiaire et photographié des proches qui venaient le visiter en prison. Par l'entremise de ses avocats, il a porté plainte au Commissariat à la vie privée du Canada.

Boucher se bagarre

Les choses ne s'améliorent pas pour le chef des Hells Angels Nomads, Maurice Boucher, qui est confiné dans sa cellule depuis presque une semaine après avoir été mêlé à une bagarre avec d'autres détenus.

Avec trois autres prisonniers, Boucher, 51 ans, aurait sauvagement agressé un détenu faisant partie d'une « clique » dont l'un des membres avait essayé de lui tirer dessus avec un pistolet de fabrication artisanale. Cet incident s'était produit il y a trois ans, peu après l'arrivée du célèbre motard à l'Unité spéciale de détention (USD) de Sainte-Anne-des-Plaines.

Selon des informations non confirmées par le Service correctionnel canadien, Boucher et deux de ses sbires, peut-être trois, se sont trouvés en présence de l'autre détenu dans une salle commune. Fraîchement sorti des quartiers d'isolation pour sa mauvaise conduite, celui-ci a immédiatement été pris à partie par les « amis » du motard.

Durant l'échauffourée, Boucher se serait rué sur la victime, la frappant à coups de poing. Des gardiens de l'établissement ont mis fin aux hostilités en tirant un coup de semonce. Souffrant de multiples contusions, le détenu blessé a été conduit à l'infirmerie, cependant que Boucher et ses comparses ont été confinés dans leur cellule. Hier, ils n'avaient pas encore retrouvé les rares privilèges qui sont leurs dans cet établissement à sécurité supermaximale.

Une enquête interne a été instituée, cependant que la Sûreté du Québec a été avisée de l'incident. Dès que toute l'affaire aura été éclaircie, les fauteurs de troubles seront traduits devant le tribunal disciplinaire de la prison. Le partage des torts ne devrait pas être trop difficile, étant donné qu'il y a des caméras de surveillance un peu partout.

PHOTO BOB SKINNER, LA PRESSE

Un Maurice Boucher souriant, en avril 2000.

Même si les portes des cellules s'ouvrent une à une et qu'il y a peu de contacts entre les détenus, sinon dans la salle commune — ils ne sont jamais plus de sept ou huit ensemble —, ce genre « d'étincelles » n'est pas rare à l'USD. Depuis la fermeture, il y a quelques années, d'un établissement semblable, en Saskatchewan, il y aurait souvent des accrochages entre les détenus francophones et anglophones.

L'USD fait partie du complexe pénitentiaire de Sainte-Anne-des-Plaines, au nord de Montréal. Il abrite les détenus les plus dangereux et ceux qui sont considérés comme des cas problèmes dans les autres établissements. Ils viennent de partout au Canada. C'est ainsi, par exemple, que le tueur Clifford Olson, condamné pour les meurtres de nombreux enfants de l'Ouest canadien, s'est retrouvé en sol québécois.

Quant à Boucher, il y est incarcéré depuis avril 2003, à la suite de sa condamnation pour avoir ordonné les meurtres de deux gardiens de prison en 1997.

ACTUALITÉS

Deux casquettes pour un conseiller

Le PDG de la Société du Havre travaille aussi avec l'Université de Montréal pour faciliter l'implantation du CHUM à Outremont

PASCALE BRETON
ET ANDRÉ NOËL

Le patron de la Société du Havre, organisme financé par les fonds publics pour développer le secteur du Havre touchant l'hôpital Saint-Luc, a accepté un mandat personnel pour faciliter l'implantation du CHUM à Outremont.

Le président-directeur général de la Société du Havre, Jacques Coté, agit en effet comme conseiller technique auprès de l'Université pour trouver une façon de déplacer une partie des voies ferrées du Canadien Pacifique qui se trouvent dans la gare de triage d'Outremont.

Or, la Société du Havre a pour mandat de proposer des solutions de développement et d'aménagement dans le secteur du Havre et non au nord du mont Royal. Le secteur du Havre inclut les arrondissements du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie, où se trouve l'hôpital Saint-Luc, autour duquel pourrait être construit le futur CHUM.

« M. Coté nous a conseillés dans le cadre des négociations avec le CP parce qu'il connaît très bien le transport ferroviaire », a dit hier la porte-parole de l'Université, Sophie Langlois.

M. Coté a rédigé un document sur le déménagement de la voie ferrée nord du CP. Le document est cité par les experts Armand Couture et Guy Saint-Pierre dans leur rapport commandé par le gouvernement Charest et obtenu par *La Presse*.

« Cet avis (sur les voies ferrées à Outremont), M. Coté ne l'a pas rédigé à titre de PDG de la Société du Havre, mais à titre de consultant expert en chemin de fer. Rien n'interdit une telle chose dans son contrat », a dit la porte-parole de la Société du Havre, Danielle Dionne. M. Coté a déjà dirigé le Canadien Pacifique dans l'est du Canada et a piloté le développement résidentiels dans les anciens ateliers Angus, a-t-elle souligné.

Son contrat comme PDG de la Société du Havre stipule qu'il peut recevoir jusqu'à 200 000 $ d'honoraires par année. Le contrat ne contient pas de clause d'exclusivité et lui permet donc de travailler aussi pour d'autres clients, a dit Mme Dionne.

PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, ARCHIVES LA PRESSE ©

Lucien Bouchard et Jacques Coté lors du dévoilement du conseil d'administration de la Cité du Havre, en 2002.

La Société du Havre a un budget annuel d'un million de dollars ; les gouvernements fédéral et provincial contribuent pour une somme de 300 000 $ chacun tandis que la Ville de Montréal verse 400 000 $. Ses locaux sont situés dans un édifice municipal, au même étage que le service d'urbanisme.

« M. Coté nous a conseillés dans le cadre des négociations avec le CP parce qu'il connaît très bien le transport ferroviaire. »

En mai, l'organisme a dévoilé ses orientations dans un rapport intitulé *Vision 2025*. Il préconisait entre autres des projets de développement qui favoriseraient le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie. L'arrondissement de Ville-Marie estime justement que l'implantation du CHUM autour de l'hôpital Saint-Luc stimulerait un tel projet.

Le conseil d'administration de la Société du Havre compte dans ses rangs le président du Canadien Pacifique, Robert Ritchie, de même que Lucien Bouchard et Bernard Lamarre. Ces deux derniers ont publiquement appuyé l'implantation du CHUM dans la gare de triage d'Outremont, qui appartient au CP.

« On ne peut pas empêcher les gens d'avoir une opinion personnelle », a dit Mme Dionne. Selon elle, la Société du Havre n'a pas officiellement réclamé l'implantation du CHUM dans le centre-ville. Mais elle ajoute du même souffle que « dans la mesure où un projet favorise la mise en oeuvre de la vision 2025 (dont le recouvrement de Ville-Marie) la Société ne peut qu'y être favorable. »

Les porte-parole de Gérald Tremblay, maire de Montréal et président d'honneur de la Société du Havre, ont dit qu'il n'est pas impliqué dans la gestion de la Société du Havre, même si la Ville finance l'organisme. Il a été impossible de parler à M. Coté, en vacances à l'étranger.

Les maires de l'est du Québec s'inquiètent du dossier du CHUM

PRESSE CANADIENNE

BAIE-COMEAU – Une majorité des maires des grandes municipalités de l'est du Québec et de la Côte-Nord se rangent derrière le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, qui a déclaré lundi soir craindre que les projets des mégahôpitaux à Montréal drainent de l'argent qui aurait dû se retrouver normalement à Québec ou dans les régions.

Le maire de Rimouski, Michel Tremblay, croit en la force de l'initiative pour défendre ses projets. « C'est à nous de soutenir les dossiers de nos institutions avec de bons porteurs comme avec Omer Brazeau dans le domaine du traitement contre le cancer. Que Montréal fasse ses projets, mais l'équité des investissements relève du gouvernement en s'assurant que les régions aient leur part du gâteau », exprime M. Tremblay.

La mairesse de Matane, Linda Cormier, considère que toutes les régions ont des besoins. « Je comprends que ces mégaprojets sont nécessaires, mais il faut des précautions sur les coûts et la localisation. Des besoins, il y en a partout et il y a peu d'argent. »

Quant à Marcel Lebel, président du Forum de la population de l'Agence de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent, il craint l'impact du CHU Montréal et du CHU McGill dans certains projets. « Québec ne dispose pas des ressources financières nécessaires à l'implantation du dossier des projets cliniques. Les régions, dit-il, doivent maintenant se joindre au débat avant que le lion ne mette la patte non seulement sur sa part, mais aussi sur toutes les miettes. »

Envolez-vous à deux!

www.airfrance.ca

au départ de Montréal

Offre compagnon valable jusqu'au 26/02/05

Partez entre le 9 mai et le 9 juin

Toute la France

450 $* par billet aller-retour

AIR FRANCE

Pour réserver, contacter votre agent de voyage ou Air France au 1 800 667.2747.
Offre compagnon en vigueur jusqu'au 26 février 2005, pour des départs entre le 9 mai et le 9 juin 2005.
*Taxes et surcharges en sus. Tarif applicable aux nouvelles réservations seulement. Valable pour des départs entre le 9 mai et le 9 juin 2005. Réservation, paiement et émission de billets simultanés. Les deux passagers doivent voyager ensemble à l'aller et au retour. Minimum de séjour : 7 jours, maximum : 1 mois. Modification et/ou remboursement avant ou après départ non autorisés. D'autres conditions peuvent s'appliquer. Tarif soumis à disponibilité et peut changer sans préavis.

3292305A

3292333

YVES BOISVERT

Le Casino, version pour adultes

Vendredi dernier, M. Alain Cousineau a répliqué à une chronique où j'accusais le Casino de Montréal d'hypocrisie et de complicité avec les *shylocks,* dont ceux du clan Théodore.

« Dans le dossier des prêteurs usuraires, le journaliste (c'est moi, ça) estime que le Casino de Montréal a fait preuve de « complicité tacite » et « d'hypocrisie ». C'est là une accusation sérieuse qui ne reflète pas la réalité. Tout au long de l'enquête qui a mené à l'arrestation de 16 prêteurs usuraires en juin 2003, le Casino de Montréal a collaboré étroitement avec le Service de police de la Ville de Montréal. »

Monsieur le président-directeur général de Loto-Québec, ça me fait vraiment de la peine de vous le dire, mais il y a des gens au Casino qui vous racontent des histoires. Elles ne sont pas totalement fausses. Mais elles sont embellies par vos gens des relations publiques.

Permettez qu'on vous donne maintenant la version pour adultes.

Il est indéniable que le Casino de Montréal a collaboré avec le Service de police de la Ville de Montréal dans cette enquête. Il est également vrai de dire que le Casino a fait le ménage et qu'on ne tolère plus les prêteurs usuraires.

Mais la vérité, c'est que le Casino a réagi seulement quand la police a appelé pour dire qu'elle avait identifié un certain nombre de *shylocks*. C'était bien le moins que de collaborer !

Autrement dit, ce n'est pas le Casino qui a fait le ménage de son plein gré, c'est la police qui l'a forcé, par son enquête, à le faire. Oserez-vous dire le contraire ? On va comparer nos sources, ça va me faire plaisir.

////////////////////////////

Pour ce qui est de l'hypocrisie et de la complicité, c'est-à-dire tout ce qui se passait avant que la police, en 2003, ne vous « apprenne » qu'il y avait dans le Casino des *shylocks*, je maintiens mon accusation « sérieuse » et je maintiens qu'elle reflète « la réalité ».

Le juge Jean-Pierre Bonin écrit, dans son jugement sur Ted Théodore, que le Casino a semblé se rappeler subitement qu'il avait des preuves vidéo des activités de prêt usuraire. C'est inexact dans le sens que le Casino a participé à l'enquête. Mais c'est parfaitement vrai qu'on a laissé faire aussi longtemps qu'on a pu.

Laissez-moi vous présenter M. Richard Fortin, 57 ans, médecin de son état et gros joueur à votre Casino. Notre Casino, d'accord.

M. Fortin me dit qu'à partir de la fin des années 90, il se rendait une centaine de fois par année jouer au salon « VIP », celui des gros joueurs. Il jouait parfois dans les 30 000 $ au black jack.

« Le prêt usuraire était toléré, accepté, je dirais même encouragé, dit-il. Il y avait le Québécois francophone, qui prêtait aux Québécois francophones, tout le monde le connaissait, on l'appelait le curé, il était dans la gang à Théodore. Les employés du Casino le saluaient quand il entrait dans le salon. Bonsoir monsieur le curé ! Il y avait un Italien pour prêter aux Italiens, un juif qui prêtait aux juifs, un Chinois qui prêtait aux Asiatiques. Ça ne pouvait pas être plus clair ; j'ai vu le Chinois, je me souviens de lui, il avait une tresse, il s'est présenté à une table de jeu après qu'un joueur asiatique eut tout perdu. Il est arrivé avec une grosse liasse de billets, au vu des croupiers, et l'a remise au gars pour qu'il continue de jouer. J'étais à côté de lui. Vous pouvez écrire mon nom, je peux passer le détecteur de mensonge ! »

Le médecin, qui pratique dans l'est de Montréal, dit que tous les croupiers connaissaient les *shylocks.*

« L'homme de Théodore, ce sont eux qui l'appelaient le curé, parce qu'il était toujours habillé en noir. Il était tout le temps dans le Salon, même s'il ne jouait presque pas. Tout le monde savait ce qu'il faisait là.

« Je l'ai dit aux chefs, au moins trois fois, je leur demandais si ça les dérangeait. Ils me faisaient des réponses évasives. C'est vrai qu'ils ont fait le ménage en 2003, après l'arrestation des Théodore. Mais avant, il y en avait, et plusieurs ! »

Je maintiens donc mon accusation sérieuse. Les *shylocks* étaient partout, comme l'a constaté la police, et le Casino le savait ou devait le savoir. Dans un rapport de police déposé à la Cour, un agent, qui se faisait passer pour un joueur « à hautes mises », déclare s'être fait approcher en juin 2003 par un homme qui se prétendait sicilien et disait travailler pour Vito Rizzuto. Il prêtait à 10 % pour trois jours (1217 % sur une base annuelle).

On continue ?

Tout ça, les enquêteurs du Casino devaient le savoir, ou bien ce sont des incompétents. Et engager des incompétents serait la forme de complicité la plus achevée et la plus hypocrite...

Bien sûr, c'était avant votre arrivée, monsieur le président, et si vous croyez tout ce qu'on vous raconte sur cette période, c'est sans doute signe que, vous non plus, on ne vous a pas vu trop souvent dans le Casino autour de minuit. Ce n'est pas un défaut, remarquez.

////////////////////////////

Pour ce qui est des « salons de jeu » qu'on songe à installer dans les hippodromes, ce n'est pas Loto-Québec que je blâme, c'est le gouvernement du Québec. Dans cette histoire, en effet, Loto-Québec n'est que le fournisseur de service du gouvernement. Je n'ai rien contre l'idée de « diminuer l'offre de jeu », comme on dit, en retirant des appareils dans les petits commerces. J'en ai contre le fait d'aller pomper de l'argent public vers l'industrie moribonde des courses de chevaux.

Pourquoi, en effet, installer des machines au bénéfice d'un petit groupe — on parle de revenus de quelque 20 millions par année ? On a déjà redirigé vers les hippodromes des dizaines de millions d'argent public ces dernières années.

Que l'on concentre un certain nombre d'appareils de loterie vidéo dans un endroit contrôlé, à l'accès limité, en retirant des bars du coin plusieurs appareils, ça se discute. Mais pourquoi le faire au bénéfice des « hommes à chevaux » ?

À ce compte-là, le gouvernement pourrait fort bien décider d'installer ces salons de jeu dans le sous-sol des hôpitaux universitaires, pour en financer la construction et le fonctionnement.

Vous pouvez miser un ours polaire que j'y reviendrai.

« Le gouvernement est en train de perdre la face »

Le président de la Fédération des médecins spécialistes déplore la perte de crédibilité dans le projet du CHUM

JOCELYNE RICHER
PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC — Le gouvernement Charest est en train de « perdre la face » dans le dossier de l'emplacement du CHUM, à force de tergiverser, de mettre dos à dos les uns et les autres et de multiplier les étapes, estime le président de la Fédération des médecins spécialistes, le Dr Yves Dugré.

« L'effet pervers, le danger, c'est la démobilisation. C'est une perte de crédibilité dans ce projet, qui devait être rassembleur », a critiqué le Dr Dugré, hier, lors d'un point de presse. Selon lui, il est grand temps que le gouvernement cesse de mener des études et passe à l'action pour doter la métropole d'un centre hospitalier universitaire digne de ce nom.

Interrogé par un journaliste pour savoir si le gouvernement n'avait pas perdu la face, en étalant son indécision dans ce dossier, le Dr Dugré a répondu : « L'a-t-il perdue déjà ? Quand on voit la situation telle qu'elle s'exprime, c'est un peu ça. » Il déplore par ailleurs le fait que la Fédération des médecins spécialistes ne fasse pas partie de la liste des invités à la commission parlementaire spéciale, qui doit faire le point, la semaine prochaine, sur les deux sites étudiés par Québec.

« Je ne suis pas à l'aise (avec le fait de ne pas avoir été invité) et si on était invités, on aurait des choses à dire », a-t-il ajouté.

Pas de dépassements

De son côté, le ministre de la Santé, Philippe Couillard, a répété que le gouvernement entendait s'en tenir au cadre financier prévu, c'est-à-dire 800 millions de fonds publics pour chacun des deux hôpitaux universitaires qui seront construits au cours des prochaines années à Montréal.

« Personne ne veut qu'on s'engage dans une aventure style métro de Laval ou Stade olympique », a-t-il dit, lors d'un point de presse, hier, rejetant d'emblée de possibles dépassements de coûts. Le ministre réagissait aux déclarations faites la veille par l'ex-ministre des Finances, Yves Séguin, à *La Presse,* alors qu'il avouait craindre que le futur CHUM ne devienne un deuxième Stade olympique, tellement il semble impossible de savoir quels en seront les coûts exacts au bout du compte.

M. Couillard a ajouté qu'il veillerait personnellement à ce que « les questions pertinentes soient posées » à la commission parlementaire, notamment quant aux coûts réels associés à chacun des deux projets.

Par ailleurs, on apprenait hier qu'une coalition formée de 150 personnalités de divers horizons a été formée en vue de réclamer « un véritable examen public » du projet de CHUM, et non une simple commission parlementaire.

Parmi les signataires, notons les noms de Claude Béland, Françoise David, Yvon Cyrenne, Gérald Larose et Phyllis Lambert.

MOBILART
Meubles & décor
VENTE DE LIQUIDATION

RABAIS JUSQU'À 50%
sur tous nos mobiliers de salle à manger, chambre à coucher, lampes, miroirs, tables d'appoint et articles de décoration
Tout doit être vendu à notre centre de liquidation au 6529, boul. Décarie
Bibliothèques disponibles en différentes grandeurs

5805 Transcanadienne, Ville St-Laurent
(Rond-point Côte-de-Liesse et Transcanadienne)
(514) 748-9500
Lun.-vend. 9 h à 18 h, sam. 10 h à 17 h, dim. 12 h à 17 h

6529, boul. Décarie Montréal
(coin Plamondon)
(514) 344-1400
Lun.-vend. 9 h à 18 h, sam. 10 h à 17 h

3294444
3294448

2005 L'ANNÉE DE L'ACURA

RSX
Location à partir de
338 $* par mois 48 mois
0 $* COMPTANT
DÉPÔT DE SÉCURITÉ
Incluant :
- moteur i-VTEC™
- roues en alliage d'aluminium de 16 pouces
- système de coussins gonflables avant et latéraux
- toit ouvrant électrique
- climatisation automatique
- chaîne AM/FM/CD à 6 haut-parleurs et beaucoup plus...

EL
Location à partir de
298 $* par mois 48 mois
0 $* COMPTANT
DÉPÔT DE SÉCURITÉ

L'auto de vos rêves... au taux de la réalité !

ACURA DE LAVAL
2500, boul. Chomedey
Laval
(450) 682-4050
www.acuralaval.com

ACURA PLUS
255, boul. de la Seigneurie
Blainville
(450) 435-4455
www.acuraplus.com

GALERIES ACURA
7100, boul. Métropolitain E.
Anjou
(514) 354-8811
www.galeriesacura.com

ACURA GABRIEL
4648, boul. Saint-Jean
Dollard-des-Ormeaux
(514) 696-7777
www.acuragabriel.com

LUCIANI ACURA
4040, rue Jean-Talon O.
Montréal
(514) 340-1344
www.lucianiacura.com

ACURA BROSSARD
9100, boul. Taschereau O.
Brossard
(450) 659-1616
www.acurabrossard.com

ACURA

3289520A

PROGRAMME POUR DIPLÔMÉS

*Offres de location-bail d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. S.A.C. seulement. Tarifs mensuels de location-bail d'une durée de 48 mois établis pour l'Acura RSX Premium (modèle DC5385J) et l'Acura EL (modèle ES3565J) 2005 neuves. Pour l'Acura RSX, l'option 0 $ comptant vous donne un versement mensuel de 338 $ et un total des paiements de 16 224 $. Pour l'Acura EL, l'option 0 $ comptant vous donne un versement mensuel de 298 $ et un total des paiements de 14 304 $. Taux de location annuel de 3,8 %. Un premier versement est requis et un acompte pourrait être exigé. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,12 $ par kilomètre supplémentaire). Transport et préparation (1 050 $), frais d'inscription au registre des droits personnels et réels mobiliers, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour une valeur résiduelle prédéterminée. Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur. Garantie Acura limitée de 5 ans/100 000 km. Les deux premiers services d'entretien sont compris. Le modèle offert peut différer de la photographie. Les récents diplômés universitaires ou collégiaux peuvent être admissibles au programme donnant droit à une allocation allant jusqu'à 750 $ sur certains modèles. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Du 1er au 28 février 2005.

3292056

ASSURANCE EMPLOI

Ottawa jette du lest

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA – Le gouvernement Martin jettera un peu de lest aujourd'hui dans le dossier de l'assurance emploi dans l'espoir de convaincre le Bloc québécois de voter en faveur du budget et d'assurer sa survie politique.

En déposant son deuxième budget aux Communes cet après-midi, le ministre des Finances, Ralph Goodale, doit annoncer une série de changements au régime de l'assurance emploi qui pourraient coûter jusqu'à 300 millions de dollars par année.

Ces changements, qui risquent toutefois de ne pas satisfaire le Bloc québécois ou le NPD, s'appliqueraient dans les régions du pays où le taux de chômage dépasse 10 %.

Entre autres, M. Goodale réduira de 70 heures le seuil d'admissibilité pour les nouveaux arrivants sur le marché du travail, le faisant passer de 910 à 840 heures, a appris *La Presse*.

Ottawa augmentera aussi de cinq semaines la durée des prestations pour une période de deux ans jusqu'à un maximum de 45 semaines et calculera aussi le montant des prestations selon la moyenne des 14 meilleures semaines de travail (au lieu de 16) durant les 26 dernières semaines. Ces changements devraient, selon les calculs des fonctionnaires à Ottawa, permettre d'éliminer en tout ou en partie le trou noir auquel de nombreux travailleurs saisonniers sont confrontés, c'est-à-dire la période durant laquelle ils n'ont plus de revenus parce qu'ils ont épuisé leurs semaines de prestations d'assurance emploi sans avoir repris le chemin du boulot.

« Ces nouvelles mesures devraient couper l'herbe sous le pied du Bloc québécois et être bien reçues par les régions qui seront touchées au Québec », a commenté hier une source libérale bien au fait du dossier.

Il est toutefois hors de question de créer une caisse autonome de l'assurance emploi, comme le réclament le Bloc québécois, le NPD et le Parti conservateur, tout comme les syndicats et les gens d'affaires. Le ministre Goodale n'a même pas l'intention d'évoquer ce concept dans son budget.

Ces changements risquent toutefois de s'avérer nettement insuffisants pour le Bloc québécois. Hier, le chef bloquiste, Gilles Duceppe, a expliqué que son parti exige rien de moins que le gouvernement se plie aux recommandations contenues dans un rapport adopté par le comité des ressources humaines la semaine dernière, des recommandations appuyées par les députés libéraux.

Dans ce rapport, il était recommandé de ramener le seuil d'admissibilité au programme à 360 heures travaillées, de faire passer de 45 à 50 semaines la durée maximale des prestations d'assurance emploi, de calculer le montant des prestations en tenant compte des 12 meilleures semaines, d'augmenter à 60 % le taux des prestations, qui est présentement de 55 %, et d'éliminer les délais de carence pour les chômeurs qui participent à une formation approuvée.

À la veille du dépôt du budget, bloquistes, néo-démocrates et conservateurs ont d'ailleurs continué d'affûter leurs armes en laissant planer le doute sur leurs intentions le jour du vote. Hier, le M. Duceppe s'est d'ailleurs entretenu avec le chef conservateur, Stephen Harper, et celui du NPD, Jack Layton, afin de déterminer les points de convergence entre les trois formations politiques qui détiennent la majorité aux Communes et, par conséquent, le droit de vie ou de mort sur le gouvernement libéral.

Même si le vote sur le budget est un vote de confiance, la survie du gouvernement Martin n'est pas menacée cette semaine.

Le test viendra lorsque les députés se prononceront sur les amendements au budget soumis par l'opposition. Le Parti conservateur proposera un amendement demain et le Bloc québécois soumettra un sous- amendement le même jour.

Le vote sur le sous-amendement du Bloc aura lieu le 7 mars, tandis que celui sur l'amendement conservateur interviendra le lendemain. Le vote sur le budget est prévu le 9 mars. D'ici là, les libéraux de Paul Martin peuvent respirer à l'aise.

Outre des améliorations considérables au régime d'assurance emploi, le Bloc exige des « gestes concrets » pour éliminer le déséquilibre fiscal qui existe entre Ottawa et les provinces, des investissements en environnement et un règlement du dossier des congés parentaux, entre autres.

Le NPD, de son côté, veut des investissements substantiels en environnement pour lutter contre le réchauffement climatique. Hier, Jack Layton a soutenu que ses troupes voteront contre le budget si les informations qui ont filtré jusqu'ici dans les journaux — un investissement de six milliards d'Ottawa en cinq ans — sont exactes. Le NPD réclame un investissement annuel de 3,4 milliards de dollars.

« S'il n'y a pas un plan et un investissement adéquats pour atteindre les objectifs de Kyoto, le gouvernement ne pourra compter sur l'appui du NPD. On ne pourrait pas voter pour un tel budget parce que ce serait violer les promesses faites aux Canadiens », a martelé M. Layton.

Le Parti conservateur, de son côté, exige que le gouvernement réduise le fardeau fiscal de la classe moyenne et des plus pauvres de la société.

Dans son budget, M. Goodale pourrait offrir de modestes baisses d'impôt en augmentant de 2000 $ en quatre ans le montant de base personnel de tous les contribuables. Mais il est peu probable que cette mesure satisfasse les conservateurs.

Audet dénonce l'entente avec Terre-Neuve

STÉPHANE PAQUET

Quatre jours après avoir prêté serment comme ministre des Finances, Michel Audet y est allé d'une sortie contre Ottawa et l'entente signée avec Terre-Neuve sur les redevances pétrolières.

En entrevue à *La Presse* à la veille du budget fédéral, M. Audet a accusé Ottawa d'avoir « bâti un système qui est tout croche ». « Ils viennent de faire des ententes avec Terre-Neuve qui déforment, dénaturent le régime de péréquation. »

Selon cette entente, Terre-Neuve pourra conserver pendant huit ans 100 % de ses redevances pétrolières *offshore*, sans voir ses paiements de péréquation baisser. L'accord représente une somme de 2,6 milliards, ou 5027 $ par habitant. « Si on fait ça avec Terre-Neuve, pourquoi on n'exclurait pas les revenus d'Hydro-Québec » du calcul de la péréquation ? s'interroge le ministre Audet.

Réagissant au sondage qui paraît ce matin sur la perception que les Québécois ont du déséquilibre fiscal, le ministre a dit qu'il s'agissait « d'un bon signe ». Pas question pour lui, toutefois, d'exiger seulement un transfert de points d'impôt.

« Si on n'a que des points d'impôt, les provinces plus riches deviennent plus riches et les provinces plus pauvres deviennent plus pauvres. Le complément d'un transfert fiscal, c'est un régime de péréquation adéquat. »

Cette sortie de Michel Audet n'était pas prévue. Mais, plus tôt dans la journée, les deux partis de l'opposition ont remis en question sa volonté de défendre avec fermeté le dossier du déséquilibre fiscal.

La raison ? En 2001, devant la commission sur le déséquilibre fiscal, la Chambre de commerce du Québec — alors présidée par M. Audet — avait soutenu que « plus que d'un déséquilibre fiscal, le Québec souffre d'un déséquilibre de richesse ».

La Chambre affirmait que « le Québec doit gérer ses dépenses de manière plus serrée pour les ramener au niveau de la moyenne canadienne et réduire de même son fardeau fiscal global, pour maintenir la compétitivité de l'économie de la province ».

Michel Audet, nouveau ministre des Finances du Québec

LES QUÉBÉCOIS ET LE DÉSÉQUILIBRE FISCAL

Y A-T-IL UN PROBLÈME?

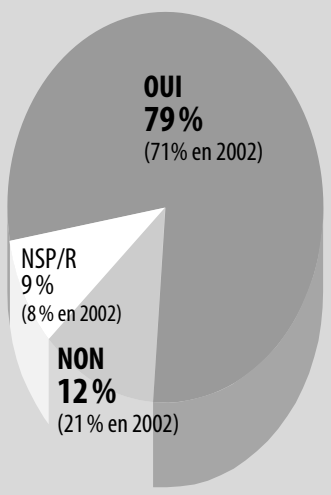

… selon l'allégeance politique

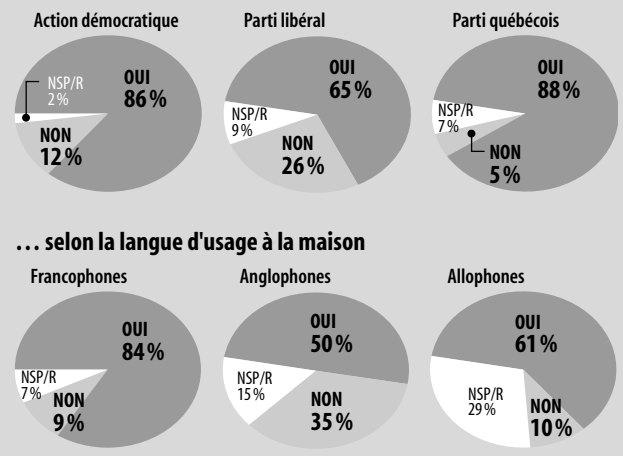

… selon la langue d'usage à la maison

Seriez-vous favorable à ce qu'une partie des impôts payés par les citoyens du Québec au gouvernement fédéral soit versée directement au gouvernement du Québec?

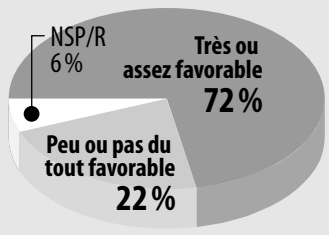

APPUI AU RAPPORT SÉGUIN

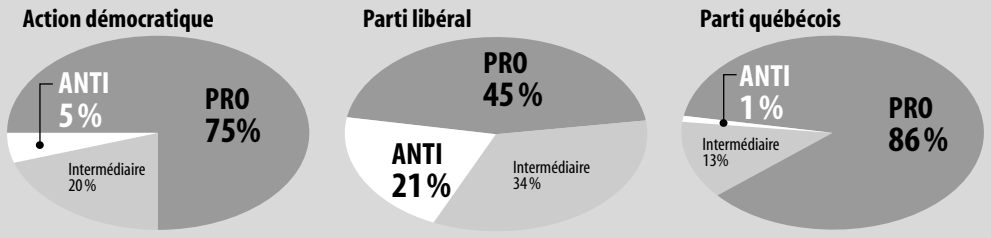

Source : Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke

PHOTO RÉMI LEMÉE, LA PRESSE ©

SONDAGE CROP

Moins pour Ottawa, plus pour Québec

STÉPHANE PAQUET

Alors que le ministre fédéral des Finances, Ralph Goodale, s'apprête à présenter son deuxième budget, un sondage CROP indique que près des trois quarts des Québécois préféreraient verser moins d'impôt à Ottawa pour rediriger cet argent dans les coffres du fisc québécois.

Le sondage, réalisé pour la chaire de recherche en fiscalité et finances publiques de l'Université de Sherbrooke à la fin de janvier, révèle en effet que 72 % des Québécois se disent très ou assez favorables « à ce qu'une partie des impôts payés par les citoyens du Québec au gouvernement fédéral soit versée directement au gouvernement du Québec » pour régler le déséquilibre fiscal.

Ce concept, cher à l'ancien ministre des Finances québécois Yves Séguin, est maintenant partagé par 79 % des Québécois qui soutiennent que « le gouvernement fédéral a trop de revenus par rapport à ses responsabilités et (que) les gouvernements provinciaux n'ont pas assez de revenus par rapport à leurs responsabilités ».

Il y a trois ans, un sondage similaire commandé par la commission sur le déséquilibre fiscal — présidée par Yves Séguin à la demande de Bernard Landry — concluait que 71 % reconnaissait le déséquilibre fiscal alors que 21 % en rejetaient l'idée. Aujourd'hui, ils ne sont plus que 12 % à ne pas y croire.

Ces résultats surviennent après la signature de l'entente sur la santé qui a envoyé des milliards dans les coffres des provinces. « On aurait pu s'attendre à ce que ça baisse », souligne Luc Godbout à propos des résultats publiés dans le rapport intitulé *Que reste-t-il du rapport Séguin* ?

Le nationalisme fiscal

Les chercheurs de l'Université de Sherbrooke ont aussi établi que 71 % des Québécois étaient pro-rapport Séguin, c'est-à-dire qu'ils reconnaissent à la fois l'existence du déséquilibre fiscal et sont favorables à un transfert de l'impôt d'Ottawa vers Québec. « Ça m'a persuadé qu'il y a un nationalisme fiscal assez fort au Québec », conclut le politicologue Jean-Herman Guay, qui cosigne l'étude avec M. Godbout et Matthieu Arseneau.

Ce « nationalisme fiscal » ne se retrouve pas avec la même intensité dans tous les partis politiques. Ainsi, 86 % des péquistes sont pro-rapport Séguin, contre 75 % des adéquistes. Chez les libéraux, cette proportion descend à 45 %.

De plus, 21 % des libéraux ne reconnaissent pas le déséquilibre fiscal, pas plus qu'ils ne préconisent le transfert d'argent d'Ottawa pour aider le gouvernement du Québec à boucler son budget. Ils sont 34 % des libéraux à se montrer favorables à une seule de ceux deux mesures.

« Ces différents résultats témoignent du fait que ce n'est pas principalement au sein de son parti que (Yves Séguin) trouve des appuis aux recommandations qu'il a faites en 2002 », écrivent les auteurs, dont le rapport était terminé lors du renvoi de M. Séguin la semaine dernière. « Le Parti libéral est carrément divisé entre les pro-rapport Séguin, les anti-rapport Séguin et ceux qui ne savent pas, poursuit M. Guay en entrevue. »

M. Guay se dit surpris des résultats du sondage qui montrent que les désaccords entre le premier ministre Charest et Yves Séguin « n'étaient pas juste un affrontement entre deux personnalités, mais le reflet de deux visions au sein du PLQ ».

Franco, anglo, allo

Cette division au sein des troupes de Jean Charest peut s'expliquer par la composition linguistique de ses partisans. En effet, les anglophones, traditionnellement acquis aux libéraux, admettent l'existence d'un déséquilibre fiscal dans une proportion de 50 % (contre 84 % des francophones et 61 % des allophones).

L'écart devient plus important quand il est question de la solution proposée, soit de verser plus d'impôt à Québec au détriment d'Ottawa. Ainsi, à peine 37 % des anglophones y sont favorables. Les francophones la préconisent dans une proportion de 78 %. Chez les allophones, cette proportion est de 70 %.

MÉTHODOLOGIE

Le sondage Crop-express, réalisé auprès d'un millier de Québécois du 20 au 31 janvier, comporte une marge d'erreur de 3 points de pourcentage 19 fois sur 20 pour les résultats globaux.

PHOTO JACQUES BOISSINOT, PC ©

Avant de faire le saut en politique active, au printemps 2003, Sam Hamad (notre photo) était vice-président principal du Groupe Roche, la plus importante firme d'ingénieurs à Québec.

Sam Hamad songe à retourner au secteur privé

JOCELYNE RICHER
PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC – Amer, l'ex-ministre des Ressources naturelles, Sam Hamad, a le sentiment d'avoir servi de bouc émissaire au premier ministre Jean Charest et songe maintenant à quitter la vie politique.

Plusieurs sources, dont des proches collaborateurs de l'ex-ministre, ont confirmé au cours des derniers jours à la Presse Canadienne que M. Hamad réfléchit sérieusement à son avenir, depuis qu'il a été évincé du Conseil des ministres, vendredi dernier.

Issu du secteur privé et ingénieur de formation, M. Hamad est à évaluer quel moment sera le plus propice pour retourner au monde des affaires. Il s'impose un temps de réflexion, préférant ne pas prendre de décision hâtive, sous le coup de l'émotion.

Encore sous le choc de sa rétrogradation, M. Hamad refuse toutes les demandes d'entrevue, mais il a pu se vider le coeur auprès de ses proches, auxquels il ne cache pas qu'il digère mal d'avoir été sacrifié par le premier ministre, convaincu d'avoir fait un bon travail aux Ressources naturelles.

« C'est comme une peine d'amour », a-t-il confié à un proche, pour décrire son état d'esprit actuel.

Pour ce qui est du Suroît — le dossier qui a le plus égratigné la crédibilité de M. Hamad —, il raconte à son entourage que les décisions venaient du premier ministre lui-même ou qu'elles étaient approuvées par lui et son cabinet. Il estime donc qu'il aurait dû être récompensé — et non puni — pour avoir accepté d'être sur la ligne de feu.

Au cours d'un entretien téléphonique, hier, un député libéral a d'ailleurs confirmé, sous le couvert de l'anonymat, que le premier ministre Charest avait pris tout le blâme pour le dérapage du Suroît, à une réunion du caucus. Pourtant, c'est M. Hamad qui, aujourd'hui, paye le prix des nombreux virages à 180 degrés du gouvernement, qui a fini par tuer dans l'oeuf ce projet de centrale au gaz de 800 mégawatts, en novembre dernier, après des mois de contestation de la part des groupes écologistes et de la population.

Avant de faire le saut en politique active, au printemps 2003, Sam Hamad était vice-président principal du Groupe Roche, la plus importante firme d'ingénieurs à Québec.

Il était aussi à la tête de la Chambre de commerce de Québec et, au cours de la dernière campagne électorale, faisait partie des candidats-vedettes du Parti libéral, qu'il représentait dans Louis-Hébert.

« C'était pas un deux de pique avant d'aller en politique », résume un proche, qui estime injuste la tournure des événements.

En avril 2004, M. Hamad a été élu avec une majorité de 6270 voix, dans cette circonscription qui était auparavant dans le giron péquiste.

Chez Roche, il gagnait environ le double de son salaire actuel de député, une donnée qui risque de peser lourd dans sa réflexion.

M. Hamad n'a appris que jeudi soir, quelques heures avant le remaniement, de la bouche de M. Charest, qu'il ne faisait plus partie du Conseil des ministres.

Il a confié à des proches n'avoir perçu aucun signe avant-coureur indiquant qu'il allait être dégommé. Au pire, il s'attendait à se voir confier de nouvelles fonctions, mais jamais d'être évincé du cabinet. Le premier ministre ne lui a fait aucune offre.

Avec le Suroît, « il est allé dans le champ de mines, le champ de mines a explosé et il est resté là », dit un ex-collaborateur.

L'ex-ministre, rapporte une source, a dit estimer qu'à la suite des nombreux déboires des derniers mois de son gouvernement et de sa faible cote de popularité, le premier ministre en était venu à conclure qu'il fallait que des têtes roulent pour bien montrer qu'il était le chef et qu'il avait les choses en mains. La sienne a été du nombre, avec celles de Jacques Chagnon et Yves Séguin.

Syrien d'origine, M. Hamad est arrivé au Québec dans la jeune vingtaine, et a fait ses études à l'Université Laval. Dans le passé, il a plusieurs fois affirmé qu'il était entré en politique pour « servir la population », en guise de reconnaissance pour l'accueil qu'il avait reçu au Québec.

Lise Thibault pourra quitter l'hôpital aujourd'hui

Le lieutenant-gouverneur du Québec, Lise Thibault, qui avait été hospitalisée vendredi dernier, sera en mesure de quitter le centre hospitalier aujourd'hui. Mme Thibault, qui a subi une série d'examens au cours de son hospitalisation, s'est remise des malaises dont elle a été victime le 18 février. Elle s'était présentée aux urgences de l'hôpital de l'Enfant-Jésus, à Québec, pour être traitée à la suite d'un accident vasculaire cérébral. Une hospitalisation de quelques jours avait été jugée nécessaire afin d'effectuer différentes procédures diagnostiques pour mieux connaître la condition de Mme Thibault.
Presse Canadienne

3292833A *Comptant ou échange équivalent, Mazda 3 GX 2005 et Mazda 3 SPORT GS 2005 (1965$), Mazda 6 2005 (1365$) location 48 mois, transport et préparation en sus.

Demain à 7 h 35

Entrevue avec JEAN LAPIERRE
au lendemain du dépôt du budget fédéral.

HOMIER-ROY

dès 5h

Réalisation : Stéphane Tremblay

95,1 FM
Première Chaîne
Radio-Canada

www.radio-canada.ca/bienmeilleur

SUITE DE LA UNE

POUR NOUS JOINDRE *La Presse*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 **VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE?** Écrivez-nous à **nouvelles@lapresse.ca**

RÉDACTION (514) 285-7070 **commentaires@lapresse.ca** | **ABONNEMENT** (514) 285-6911 ou 1 800 361-7453 **cyberpresse.ca/abonnement** | **PETITES ANNONCES** (514) 987-8363 ou 1 866 987-8363 **petitesannonces@lapresse.ca** | **DÉCÈS** (514) 285-6816 **deces@lapresse.ca** | **CARRIÈRES** (514) 285-7320 **carrieres@lapresse.ca** | **PUBLICITÉ** (514) 285-6931

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien *La Presse* est publié et édité par *La Presse*, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier. Président et éditeur.

Précisions

Environnement

Dans le texte de Charles Côté publié hier, un paragraphe contenant une citation du ministre Thomas Mulcair a été effacé par erreur, ce qui rendait le texte incompréhensible. Voici donc le paragraphe manquant, avec les phrases qui le précédaient : « Cabinet du Développement durable et des Parcs, bonjour ! » Tel que le claironnent les téléphonistes au 30e étage du complexe G à Québec, depuis le remaniement de vendredi, le mot « environnement » n'apparaît plus dans le nom officiel du ministère qui s'occupe de lutter contre la pollution. Mais il pourrait revenir aussi vite qu'il est parti. « On est en train d'étudier si on ne devrait pas aller avec Développement durable, Environnement et Parcs », affirme le ministre en titre, Thomas Mulcair. « Ça va faire l'objet de réflexions ».

Libéraux de 1979

Une erreur s'est glissée dans un tableau publié en page A2 de notre numéro d'hier. Le nombre de députés libéraux aux Communes était de 114 lorsque le gouvernement conservateur de Joe Clark fut renversé en décembre 1979, et non de 14 tel qu'indiqué.

PLUS DE **250 000** CORRECTIONS DE LA VUE

Appelez aujourd'hui

(514) 845-1515

1250 boul. René-Lévesque ouest
Métro Bonaventure

www.lasikmd.ca

LASIK MD VISION

CORRECTION DE LA VUE AU LASER

À partir de **$390**/oeil*

Informez-vous sur notre politique de prix garanti.

VOTRE CHOIX, C'EST CLAIR !

Montréal
Ottawa
Kingston
Toronto
Niagara Falls
Windsor
Calgary
Vancouver

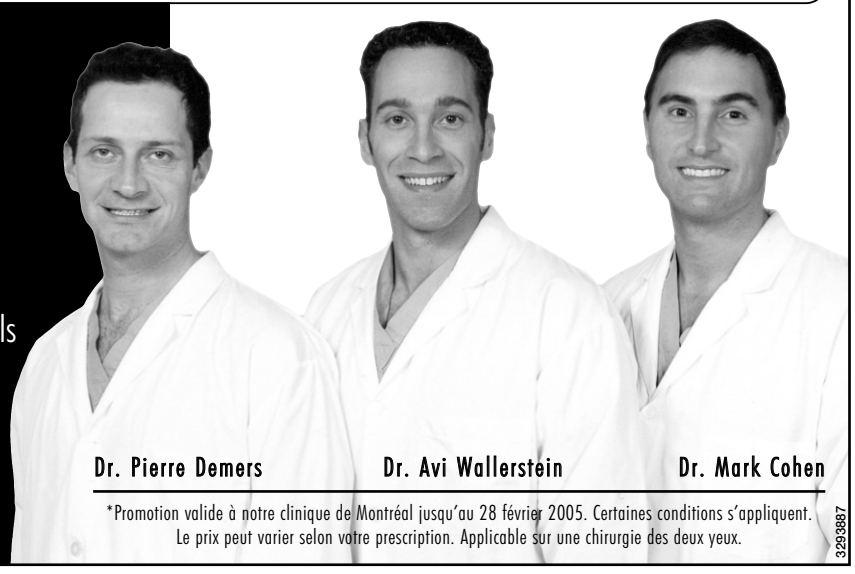

Dr. Pierre Demers Dr. Avi Wallerstein Dr. Mark Cohen

*Promotion valide à notre clinique de Montréal jusqu'au 28 février 2005. Certaines conditions s'appliquent. Le prix peut varier selon votre prescription. Applicable sur une chirurgie des deux yeux.

3293884A 3293887

Le Canada participe déjà au bouclier antimissile

BOUCLIER
suite de la page A1

Lors de son point de presse avec les journalistes, Franck McKenna discutait du projet américain de bouclier antimissile lorsqu'il a lancé : « Nous en faisons partie maintenant, et la question qui demeure est : qu'avons-nous besoin de plus ? »

M. McKenna a aussi souligné que le Canada avait accepté l'été dernier que l'on amende NORAD — le commandement nord-américain de la défense aérospatiale — afin de rendre accessible au commandement américain responsable du bouclier antimissile son propre dispositif d'alerte contre les missiles. « Il n'y a aucun doute, rétrospectivement, que l'amendement à NORAD a favorisé notre implication dans les systèmes d'armes défensives », a ajouté Frank McKenna.

La sortie inattendue de celui qui deviendra officiellement le 1er mars l'ambassadeur du Canada à Washington a mis sur la sellette le ministre de la Défense, Bill Graham. Au lieu d'avancer l'explication que M. McKenna s'était mal exprimé, M. Graham a plutôt tenté de donner son interprétation des propos du futur ambassadeur. Le ministre a défendu le gouvernement en affirmant que M. McKenna avait parlé de l'amendement à NORAD et non du bouclier antimissile. « Non, non, nous n'avons conclu aucun accord avec les États-Unis sur des missiles de défense balistique, a-t-il dit aux journalistes. Nous avons conclu un accord pour amender NORAD afin de leur permettre d'utiliser les informations de NORAD pour qu'ils puissent évaluer toute menace contre l'Amérique du Nord. C'est éminemment clair pour moi que cela ne signifie pas la même chose que de prendre part à la défense antimissile. »

Stephen Harper, le chef conservateur, a reproché au premier ministre d'avoir secrètement pris la décision de participer au bouclier américain, « brisant ainsi clairement tous les engagements pris envers la Chambre et les Canadiens ».

« Tous les partis aux Communes se sont mis d'accord, a-t-il dit, qu'il y aurait un vote sur notre participation au bouclier de défense stratégique. Maintenant, Frank McKenna dit que la décision a été prise. Il dit que nous en faisons partie. Est-ce que le ministre affirme que le nouvel ambassadeur étoile aux États-Unis est un menteur ? »

Le ministre de la Défense a de nouveau rétorqué qu'aucune décision n'avait encore été prise sur le bouclier.

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a rappelé au ministre Graham que Frank McKenna avait été très clair lorsqu'il a dit : « Nous en faisons partie. » « Est-ce que le ministre va admettre, a-t-il demandé, que le premier ministre a induit la population en erreur en affirmant que la modification à NORAD n'entraînait pas de facto la participation du Canada au bouclier antimissile ? » Gilles Duceppe a par la suite qualifié Frank McKenna, à la sortie des Communes, de « libéral gaffeur ». « Ça doit être une maladie dans ce parti-là », a-t-il ajouté. Après l'affaire de la déclaration malencontreuse la semaine dernière du premier ministre Martin sur la Syrie, M. Duceppe ne comprend pas pourquoi le gouvernement s'entête à appuyer les propos de M. McKenna. « Plutôt que de dire qu'il s'est mal exprimé, que ce n'est pas cela qu'il voulait dire, les libéraux continuent de dire : *Mais non, il s'est très bien exprimé, il a très bien exprimé notre position, c'était très clair*. » M. Duceppe estime que les libéraux de Paul Martin « sont atteints d'infaillibilité politique, ils ne se trompent jamais ».

De son côté, le chef néo-démocrate Jack Layton, craignant que M. McKenna ait dit la vérité dans cette affaire, a demandé des clarifications au gouvernement qu'il estime ne pas avoir reçues.

Annonce de Martin ?

Par ailleurs, selon Radio-Canada, Paul Martin aurait l'intention d'annoncer, demain aux Communes, que le Canada ne participera pas activement au programme de défense antimissile des États-Unis. Selon la télévision publique, M. Martin aurait décidé de reculer devant les pressions de son propre parti.

Pour les libéraux du premier ministre, l'unanimité n'est pas encore faite au sein de la représentation parlementaire, plusieurs députés s'opposant à la participation du Canada à un programme aussi peu fiable. Voici quelques jours, un nouvel essai a échoué lorsqu'un missile intercepteur n'a pu décoller de sa base dans l'océan Indien. Un problème semblable s'est également produit en décembre.

« Compacte au caractère sportif avec valeur ajoutée »
L'auto 2005 – Les Éditions La Presse

GM Groupe motopropulseur Garantie 5 ans 100 000 km sans franchise

La Carte GM TD VISA

PONTIAC SUNFIRE SL

10 998 $* avec 0 % DE FINANCEMENT À L'ACHAT†

Moteur ECOTEC L4 2,2 L de 140 HP • Boîte manuelle GETRAG à 5 vitesses avec surmultipliée • Suspension tourisme • Banquette arrière à dossier divisé 60/40 repliable • Sacs gonflables avant à déploiement adapté • Tachymètre • Système antivol PASSLock • Phares antibrouillard • Radio AM/FM stéréo • Chauffe-moteur • Verrouillage de sécurité pour les enfants aux portes arrière • Prise d'alimentation auxiliaire • Pneus 195/70R/14 toutes-saisons • Garantie limitée 5 ans ou 100 000 km sur le groupe motopropulseur sans aucune franchise

PONTIAC LA PASSION DE CONDUIRE

PONTIAC BUICK GMC GM

3292240

3292230A

L'Association des concessionnaires Pontiac•Buick•GMC du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant au modèle neuf 2005 de base en stock suivant : Sunfire (2JB69/R7A). Le modèle illustré comprend certaines caractéristiques offertes en option à un coût additionnel. Les frais liés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et droits sont en sus et payables à la livraison. *À l'achat, préparation incluse. Transport (930 $), immatriculation, assurance et taxes en sus. †Taux de financement à l'achat de 0 % pour un terme de 36 mois sur approbation de crédit de GMAC. Cette offre est exclusive et ne peut être combinée avec aucune autre offre ni aucun autre programme incitatif d'achat ou de location à l'exception des programmes de La Carte GM, Mérite Étudiant (financement seulement) et de GM Mobilité. Le concessionnaire peut vendre à un prix moindre. Un échange entre concessionnaires peut être requis. **Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, au 1 800 463-7483 ou visitez www.gmcanada.com.**

Hôpital
du Sacré-Cœur
de Montréal

AFFILIÉ À
Université de Montréal

Un hôpital universitaire de qualité

Le conseil d'administration et la direction de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal félicitent les médecins et les membres du personnel qui ont permis à l'Hôpital d'obtenir une nouvelle fois une accréditation de trois ans (période maximale) du Conseil canadien d'agrément des services de santé (CCASS), organisme qui fait la promotion de l'excellence dans la prestation de soins de santé de qualité.

«Toutes les dimensions de la qualité obtiennent des cotes situées au-dessus de la cote de performance. Ceci illustre que les principes d'amélioration de la qualité sont intégrés à l'ensemble de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal» (CCASS).

LE CCASS CONFIRME LA QUALITÉ DES SOINS DANS NOS SECTEURS D'EXCELLENCE :

UN LEADERSHIP EN TRAUMATOLOGIE

Pour les victimes d'accident : des soins et des services de qualité assurés. *«L'équipe exerce un leadership évident dans l'expertise qui est sienne» (CCASS).* La traumatologie a reçu la cote la plus élevée de l'évaluation du CCASS.

UNE MENTION D'HONNEUR POUR LE SECTEUR DES MALADIES CARDIOVASCULAIRES

Le PIIC - Programme interdisciplinaire d'insuffisance cardiaque – a reçu une mention spéciale pour sa contribution à la diminution des hospitalisations et des consultations à l'urgence.

LA RECONNAISSANCE DE L'EFFICACITÉ DES SOINS ET SERVICES POUR LES MALADIES RESPIRATOIRES

La mise en place de programmes de suivi des patients à l'extérieur de l'Hôpital (insuffisance respiratoire, asthme, cessation tabagique, maladie pulmonaire obstructive chronique, rééducation respiratoire) de même que la mise à jour d'un Guide des meilleures pratiques cliniques ont été particulièrement soulignées par le conseil d'agrément.

UN CHEF DE FILE EN SANTÉ MENTALE

L'équipe est à l'affût des tendances, ce qui lui permet d'adapter et d'ajuster régulièrement les services offerts.

DES PROGRÈS À L'URGENCE

M. Philippe Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, a manifesté sa satisfaction devant les progrès accomplis en autorisant, en août dernier, l'agrandissement et le réaménagement de l'urgence, un projet qui deviendra réalité à l'automne 2006.

UNE GESTION RESPONSABLE

L'utilisation judicieuse des ressources humaines et financières permet de maximiser les services. Merci à nos gestionnaires qui sont aussi des ambassadeurs d'une culture d'excellence.

UN AVENIR PROMETTEUR

> Pour les soins et l'enseignement : un centre ambulatoire.

> Pour améliorer la prévention des infections : la modernisation de nos unités de soins.

> Pour la population de Montréal, Laval et des Laurentides : un centre de radio-oncologie.

Le CCASS offre aux établissements de santé un programme d'agrément reconnu et décerne un certificat qui confirme que l'établissement s'est soumis à une évaluation de la qualité de ses soins et services, basée sur des normes nationales. Le processus d'agrément est obligatoire pour tous les centres hospitaliers.

Vision, passion, innovation, action

Voilà ce qui anime les artisans de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal et qui fait de notre établissement un centre d'excellence autant pour les soins et services aux usagers que pour l'enseignement et la recherche. Nous leur en rendons hommage.

Claire Houde, s.p.
Présidente du conseil d'administration

Michel Larivière
Directeur général

NOUS SOMMES FIERS DE NOUS ASSOCIER AU SUCCÈS DE L'HÔPITAL DU SACRÉ-CŒUR DE MONTRÉAL

Baxter

sanofi aventis
L'essentiel c'est la santé.

3296137A

ACTUALITÉS

Un arbitre est désigné dans le dossier du Wal-Mart de Jonquière

PRESSE CANADIENNE

Un arbitre a finalement été désigné dans le dossier de la négociation d'une première convention collective au Wal-Mart de Jonquière.

Le nouveau ministre du Travail, Laurent Lessard, a fait savoir hier dans un communiqué que le médiateur-arbitre Jean-Pierre Tremblay agirait à titre d'arbitre dans ce dossier.

C'est le syndicat des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce, affilié à la FTQ, qui avait demandé au ministère de nommer un arbitre, après neuf séances de négociation, dans l'espoir de faire déterminer le contenu de la première convention collective.

Le ministre du Travail d'alors, Michel Després, avait agréé à la demande syndicale de nommer un arbitre, le matin même où la direction de Wal-Mart avait annoncé qu'elle comptait fermer le magasin de Jonquière le 6 mai.

Le syndicat et la FTQ avaient alors insisté pour que le ministre désigne quand même un arbitre au dossier et que celui-ci procède à son travail malgré la menace de fermeture du magasin.

Wal-Mart renonce à prendre de l'expansion au Lac-Saint-Jean

PRESSE CANADIENNE

ROBERVAL – La compagnie Wal-Mart a fait savoir, vendredi dernier, qu'elle mettait fin à tout projet d'expansion à Roberval, au Lac-Saint-Jean, du moins pour le moment.

Le géant du commerce au détail a jeté l'éponge dans ce dossier, qui était vraisemblablement sur le point de se concrétiser. Wal-Mart avait en effet exigé la libération des terrains ciblés pour le 1er mai 2005.

Par l'entremise d'agents immobiliers avec lesquels Wal-Mart fait affaire, le conseil municipal de Roberval a appris que la chaîne n'entend plus s'étendre au Lac-Saint-Jean.

« Le promoteur qui devait acquérir ces terrains nous a fait savoir que, pour l'instant, son projet est interrompu », a avoué le maire de Roberval, Denis Lebel, sans toutefois révéler l'identité dudit promoteur.

Conditions gagnantes...

Porte-parole de l'empire Wal-Mart au Canada, Andrew Pelletier a souligné « qu'il n'est pas inhabituel » que son employeur recule ainsi, après avoir analysé tous les éléments relatifs à un tel investissement.

« Nous sommes constamment à la recherche de projets intéressants pour l'entreprise. Nous parlons ici d'un investissement majeur, alors il faut d'abord nous assurer d'obtenir des conditions gagnantes, notamment en ce qui a trait au bassin de population du secteur et au nombre de consommateurs potentiel », a-t-il expliqué.

M. Pelletier a ajouté que, selon les études de faisabilité effectuées jusqu'à maintenant, les conditions ne permettent pas à Wal-Mart d'étendre ses activités au nord du Lac-Saint-Jean. D'autant plus, a-t-il souligné, que le géant du commerce de détail est déjà présent à Saguenay (arrondissement de Chicoutimi) ainsi qu'à Alma.

« Il est important de mentionner que jamais nous ne nous sommes engagés formellement à construire un magasin dans le secteur de Roberval. Lorsque Wal-Mart finalise un projet, elle l'annonce de façon officielle, ce qui n'a pas été fait dans le cas présent », a insisté M. Pelletier.

D'aucune façon, le responsable n'a voulu faire un lien entre le dossier de Roberval et celui entourant l'accréditation syndicale de la succursale de Jonquière.

LE YÉTI www.leyeti.ca
GRANDE LIQUIDATION D'HIVER
Du samedi 19 février au dimanche 27 février
VÊTEMENTS CHAUSSURES SKIS DE FOND RAQUETTES

MONTRÉAL
5190, boul. St-Laurent (coin Fairmount)
(514) 271-0773
3290201A 3296341

Après plus de 30 ans, CLUB 402
ferme ses portes définitivement fin février 2005.
Costumes importés d'Italie 250 $ — 2 pour seulement ou 450 $
Coupe-vents importés d'Italie pour seulement 99 $
Tuxedos importés d'Italie 275 $
Pantalons Coton et velours importés d'Italie pour seulement 50 $
Vestons importés d'Italie 150 $ — 2 pour seulement ou 250 $
Chemises 100% coton 39,99 $ à 59,99 $
Cerruti 1881 – Zegna – Luigu Botto
LIQUIDATION TOTALE & FINALE
De tous nos vêtements IMPORTÉS D'ITALIE
1118, rue Sainte-Catherine Ouest
2e étage, Montréal (514) 861-3636
Heures d'ouverture :
Lun. au ven. 10 h à 18 h
Sam. 10 h à 16 h
Tous les soirs après 18 h
sur rendez-vous seulement
Club 402-HOMME®
3292001 3292002

À PARTIR DE 378 $* PAR MOIS PENDANT 39 MOIS
S40
S40 2.4i 2005
ASSOCIATION DES JOURNALISTES AUTOMOBILE DU CANADA
VOLVO S40 : MEILLEURE COMPACTE SPORTIVE 2005
VOLVO S40 2.4i, S60 2.5T et S80
FRISSONS GARANTIS, EN TOUTE SÉCURITÉ. FOIS TROIS.
VOLVO pour la vie
AVEC LEUR DESIGN SANS COMPROMIS À L'INTÉRIEUR COMME À L'EXTÉRIEUR, LA TRACTION INTÉGRALE EN OPTION ET LEUR TOUTE NOUVELLE ATTITUDE, LES VOLVO S40, S60 ET S80 ONT ÉTÉ CONÇUES POUR UNE TOUTE NOUVELLE GÉNÉRATION DE CONDUCTEURS DE VOLVO. MAIS N'AYEZ CRAINTE, CE SONT QUAND MÊME D'AUTHENTIQUES VOLVO. VENEZ EN FAIRE L'ESSAI CHEZ UN CONCESSIONNAIRE VOLVO DU GRAND MONTRÉAL DÈS AUJOURD'HUI.
À PARTIR DE 498 $* PAR MOIS PENDANT 39 MOIS
S60

S60 2.5T 2005
À PARTIR DE 648 $* PAR MOIS PENDANT 39 MOIS
S80

S80 2005
AUTOMOBILES CHICOINE INC.
855, rue Johnson, Saint-Hyacinthe
(450) 771-2305
www.volvochicoine.com
FRANKE VOLVO
180, rue Principale
Sainte-Agathe (819) 326-4775
www.frankevolvo.com
VOLVO DE BROSSARD
9405, boul. Taschereau
Brossard (450) 659-6688
www.volvobrossard.net
JOHN SCOTTI AUTO LTÉE
4315, boul. Métropolitain Est
Saint-Léonard (514) 725-9394
www.johnscottivolvo.com
VOLVO POINTE-CLAIRE
15, Auto Plaza, Pointe-Claire
(514) 630-3666
www.volvo-pointeclaire.com
UPTOWN VOLVO
4900, rue Paré, Montréal
(514) 737-6666
www.uptown-volvo.com
VOLVO LAVAL
2350, boul. Chomedey
Laval (450) 682-3336
www.volvodelaval.com
* Le PDSF d'une S40 2.4i/S60 2.5T/S80 AWD 2005 est de 29 995 $/40 620 $/54 995 $. La S40 2.4i illustrée est équipée d'un toit ouvrant, de l'ensemble sport et de roues en alliage de 18 po en option. Promotion d'une durée limitée offerte aux clients admissibles seulement par les concessionnaires Volvo participants et les Services financiers d'Automobiles Volvo du Canada, sur approbation du crédit. Exemple de crédit-bail pour une S40 2.4i/S60 2.5T/S80 AWD 2005 (incluant les frais de transport et de livraison de 1 275 $) : 377,76 $/497,93 $/648,24 $ par mois, bail de 39 mois, acompte de 3 190 $/1 850 $/3 900 $. Total des mensualités : 14 732,64 $/19 419,27 $/25 281,36 $. Valeur de rachat en fin de bail : 16 626,10 $/22 407,30 $/26 817,60 $. Les mensualités peuvent varier selon les équipements optionnels choisis. Pour la S40 2.4i, la première mensualité est due à la signature du bail. Aucun dépôt de garantie n'est exigé pour une durée limitée. Pour la S60 2.5T et la S80 AWD, la première mensualité et le dépôt de garantie remboursable de 600 $/750 $ sont dus à la signature du bail. Allocation de 60 000 km pour la période de 39 mois (0,08 $/0,16 $/0,16 $ par km supplémentaire). Taux d'intérêt annuel : 3,8 %/ 2,8 %/1,8 %. Taxes, immatriculation, assurance, inscription au RDPRM et frais d'administration en sus. Le concessionnaire peut vendre/louer à un prix inférieur. Cette promotion prend fin le 28 février 2005. Certaines conditions s'appliquent. Votre concessionnaire Volvo vous donnera tous les détails. ©2005 Automobiles Volvo du Canada Ltée. « Volvo pour la vie » est une marque déposée utilisée sous licence par Automobiles Volvo du Canada Ltée. Pensez à toujours boucler votre ceinture de sécurité. Visitez le site volvocanada.com.
3288893A

FABRICVILLE
VOTRE MÉGA MAGASIN MODE ET DÉCOR MAISON
www.fabricville.com
SOLDE PROLONGÉ
DOUBLE ESCOMPTE
Prix cour. DÉJÀ RÉDUIT de 50% Obtenez un rabais ADDITIONNEL de 50%
Prix cour. DÉJÀ RÉDUIT de 40% Obtenez un rabais ADDITIONNEL de 40%
sur une GIGANTESQUE sélection de tissus MODE et DÉCOR MAISON en magasin
3295291
FABRICVILLE
Visitez nous à www.fabricville.com
Le plus grand distributeur de tissus et draperies avec 170 magasins à travers le Canada
Ouvert les dimanches de MIDI à 17h
Pour des raisons d'espace, tous les articles ne sont pas disponibles dans tous les magasins. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.
decor Fabricville Service à Domicile GRATUIT (514) 388-6600
PLACE VERSAILLES - 7275, rue Sherbrooke est NOUVELLEMENT RÉNOVÉ (514) 493-6666
CENTRE VILLE - 354, rue Ste-Catherine ouest (514) 866-1821
N.D.G. - 6444, av. Somerled (514) 483-2685
D.D.O. - 2050, boul. St-Régis (514) 683-4550
MONTRÉAL - 1178, rue Beaumont (514) 737-4755
LASALLE - 8469, boul. Newman NOUVELLEMENT RÉNOVÉ (514) 365-8045
GALERIES LAVAL - 1545, boul. Le Corbusier (450) 978-1313
CENTRE GREENFIELD PARK - 3566, boul. Taschereau NOUVELLE SUCCURSALE (450) 672-6884
CENTRE RÉGIONAL CHÂTEAUGUAY - 200, boul. d'Anjou (450) 699-6112
GALERIES ST-LAURENT - 1993, boul. Marcel-Laurin (514) 334-0910
AVOISINANT LES PROMENADES ST-BRUNO - 1311, boul. St-Bruno (face aux magasins «Winners» et «Dollarama») NOUVELLE SUCCURSALE (450) 653-1303

MONTRÉAL EN LUMIÈRE

L'agence canadienne d'inspection des aliments refuse des charcuteries italiennes

ARIANE KROL

Faute d'autorisation de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), sept restaurants montréalais ont dû retirer de leur menu des charcuteries italiennes exclusives qu'ils voulaient offrir durant le festival Montréal en lumière.

Un beau casse-tête pour le Café Méliès, où le chef italien invité ce soir, Massimo Spigaroli, avait prévu mettre en vedette le *culatello di Zibello*, un jambon que sa famille produit depuis plusieurs générations. « Ça nous a mis beaucoup de stress. Il a fallu qu'on rappelle tous nos clients pour leur expliquer l'inconvénient », dit le propriétaire du restaurant, Paolo Oliveira, qui a aussi dû annuler une dégustation organisée pour la presse gastronomique.

Montréal en lumière ayant choisi de mettre l'Italie du Nord à l'honneur cette année, la Délégation commerciale italienne a entamé il y a plusieurs mois des démarches auprès de l'ACIA pour que des charcuteries de porc non disponibles au Canada puissent être dégustées durant le festival. Outre le *culatello*, il y avait aussi de la *mortadella Bologna* (un saucisson cuit), de la *pancetta Piacentina* fabriquée à partir de poitrine de porc roulée et affinée, de la saucisse de Modène (*cotechino di Modena*) et un salami, le *salame di Varzi*.

L'ACIA n'avait aucune crainte pour la santé des gourmets, mais s'inquiétait des risques de transmission de maladies animales comme la peste porcine. « On veut s'assurer que le processus de transformation entre la viande crue et le produit final permette de détruire tout virus qui pourrait être un danger pour le cheptel canadien », explique Marie-Andrée Frédette, vétérinaire spécialiste à l'importation.

Le gouvernement italien n'ayant pu certifier que les produits répondaient aux exigences canadiennes, l'ACIA a seulement autorisé deux dégustations très encadrées dans un hôtel. Les produits doivent être gardés sous clé, préparés dans une zone à part avec des ustensiles distincts et ne jamais entrer en contact avec d'autres. Le service doit se faire dans un endroit d'où les invités ne peuvent sortir d'aliments et les restes doivent être enfouis dans un lieu destinés à recevoir les déchets internationaux, comme ceux des aéroports.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments n'avait aucune crainte pour la santé des gourmets, mais s'inquiétait des risques de transmission de maladies animales comme la peste porcine.

Marie-Andrée Frédette précise qu'à sa connaissance, l'ACIA n'a jamais accordé une telle autorisation à un restaurant et qu'un vétérinaire de l'agence devrait être présent durant toute la dégustation. Les restaurants Il Mulino, Piccola Italia, Il Sole, Sapori Pronto, Da Vinci et Bu ont donc dû se passer des charcuteries qu'ils voulaient servir.

L'an dernier, le président d'honneur du festival, Georges Blanc, avait dénoncé la réglementation qui l'avait privé de son poulet de Bresse et, quelques années plus tôt, le restaurant Chez L'Épicier avait dû envoyer des papiers aux douaniers pour qu'ils laissent son chef new-yorkais invité entrer avec les produits dont il avait besoin.

L'organisation du festival refuse de se laisser décourager, même si elle avait entamé des contacts avec l'ACIA dès l'automne. « Ils ont été plus ouverts. Au bout du compte, ça n'a pas fonctionné, mais pour moi, c'est de bon augure pour les deux ou trois prochaines années », dit le PDG de Montréal en lumière, Michel Labrecque.

La délégation italienne a aussi choisi de ne pas faire de vagues, car elle a bon espoir que l'ACIA autorise bientôt l'importation de certains des produits qu'elle voulait faire goûter cette semaine. « On croise les doigts et on touche du bois, on verra ce qui arrivera dans quelques semaines », dit le délégué commercial d'Italie, Sergio La Verghetta.

RAS LE RÉR ?
VOICI UNE IDÉE RADICALE :
COTISEZ À UN RÉR
QUI RAPPORTE VRAIMENT !

VIVE LES INTÉRÊTS ÉLEVÉS !

Vous rappelez-vous du temps où vous pouviez cotiser à votre RÉR et obtenir un taux de rendement de 10 % ou plus ? Ah, les années 1990 ! Aujourd'hui vous espérez simplement ne pas perdre au change. C'est pourquoi le Compte d'Épargne-placement RÉR (CÉP RÉR) ING DIRECT à intérêts élevés est le choix tout désigné pour vous. Vous tirerez tous les avantages fiscaux de votre RÉR tout en obtenant un taux d'intérêt élevé. Qu'attendez-vous ?

NE CÉDEZ PAS À LA PRESSION DU 1ER MARS !

Même si la date limite du 1er mars arrive à grand pas, avec un CÉP RÉR ING DIRECT, vous n'avez pas à vous faire du souci parce que votre argent fructifie à taux élevé tout en n'étant jamais gelé. Alors quand vous aurez décidé que le moment est venu de faire un placement judicieux (par exemple, lorsque les marchés auront repris de la vigueur ou se seront stabilisés), rien de pourra vous en empêcher. C'est tout ! Sans frais ni pénalité.

VOICI CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE !

Fini le ras le RÉR ! Ouvrez un Compte d'Épargne-placement RÉR (CÉP RÉR) ING DIRECT. C'est facile ! Téléphonez au 1 866 ING DIRECT ou visitez le site raslerer.ca et dites haut et fort ce que vous pensez des RÉR. N'est-ce pas temps de renouer avec les intérêts élevés ? Dites non aux frais de service ou autres ! Ne soyez plus à la merci des marchés boursiers et, cette année, adoptez un ton plus révolutionnaire : optez pour un RÉR qui vous rapporte vraiment ! Il est venu le temps des inconditionnels des RÉR.

SOURIEZ, VOUS ÊTES UN INCONDITIONNEL DES RÉR !
ING DIRECT

ING DIRECT
c'est votre intérêt qui compte MD

1 866 ING DIRECT raslerer.ca

MD Marque de commerce déposée d'ING Groep N.V. utilisée sous licence par la Banque ING du Canada.

3284681A

SUITE DE LA UNE

Les profs en ont assez des classes surpeuplées

PROFS suite de la page A1

En vertu de ce mécanisme de compensation utilisé depuis plusieurs années, les enseignants reçoivent une somme forfaitaire pour chaque élève en surplus du maximum autorisé dans leurs classes. Selon les syndicats, les commissions scolaires y recourent pour une raison évidente : les économies.

D'après les calculs de la FSE-CSQ, les pénalités versées pour 20 groupes de première année comptant un écolier en trop s'élèvent à 32 500 $, tandis que la création d'une nouvelle classe coûterait 65 340 $. Un rapport du simple au double, qui pénalise autant les élèves que les enseignants, dénoncent les syndicats. Ils réclament plutôt l'embauche de professeurs supplémentaires.

Un raisonnement trop simpliste, dit Benoît Bussières, directeur de l'école secondaire Joseph-François-Perreault. « L'an passé, on a payé de 55 000 $ à 60 000 $ en terme de dépassement, ce qui correspond au salaire moyen d'un enseignant. Mais cet enseignant-là, je l'aurais eu qu'il n'aurait pas eu d'impact sur les dépassements. »

À l'heure actuelle, pour être conformes à la convention collective, les dépassements doivent être justifiés par des critères précis, comme le manque de locaux, la situation géographique de l'école ou une carence de personnel qualifié.

Et de nouveaux critères pourraient s'ajouter, avertit Johanne Fortier, présidente de la FSE-CSQ. « Dans le cadre des négociations actuelles, on demande une diminution du nombre d'élèves par classe. La réponse qu'on nous donne, au contraire, c'est qu'on veut multiplier le nombre de motifs qui permettent de dépasser le maximum. Ce sont des motifs très généraux, donc, finalement, tout dépassement peut être justifié. On est totalement opposés à ça. »

Jean-Pierre Saint-Gelais, porte-parole du comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones, confirme cette volonté d'élargir les critères, pour inclure des « motifs socioculturels » et des « considérations pédagogiques et organisationnelles ».

Les statistiques sur la surpopulation des classes sont rares. Confrontée à une hausse du nombre des plaintes et des griefs provenant de ses différents syndicats, la FSE-CSQ a commencé à les compiler à la fin de 2004. Selon cette recension partielle — mais très représentative, selon le syndicat —, 5,4 % des groupes de 1re et 2e année comptent trop d'élèves, contre 3,7 % pour la 3e et 3,2 % pour les classes de 4e, 5e et 6e année. Au secondaire, 7,9 % des classes seraient surchargés.

Ce qu'on sait avec certitude, c'est que Québec a dû verser 14,3 millions en 2001-2002 pour compenser tous les enseignants aux prises avec des classes trop populeuses, et autant en 2002-2003. C'est sans compter tous les dossiers en suspens, qui font l'objet de griefs de la part des syndiqués.

« On planifie l'organisation scolaire en fonction des maximums, alors c'est inévitable qu'il y ait des dépassements. »

Lundi soir, environ 350 enseignants du Pearson Teachers Union, situé dans l'Ouest-de-l'Île, ont ainsi reçu la confirmation qu'ils seraient enfin dédommagés, après un règlement à l'amiable pour des griefs déposés depuis 1996. Ils se plaignaient surtout de la surpopulation des classes et du manque de ressources pour les élèves en difficulté. Les sommes versés varieront d'une centaine de dollars à 10 000 $ dans certains cas ! De son côté, l'Alliance des professeurs de Montréal compte environ 350 griefs non réglés.

Complexité

Les commissions scolaires montrent principalement du doigt la complexité de « l'organisation scolaire » pour expliquer ces dépassements fréquents. « Par exemple, s'il arrive un nouvel élève en cours d'année, et qu'il y a seulement une classe, on va l'intégrer même si la classe est déjà remplie », explique Bernard Tremblay, directeur des relations de travail à la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Tout en reconnaissant que le modèle d'organisation actuel est « désuet », M. Tremblay croit toutefois que le réinvestissement en éducation, comme le réclament les enseignants, ne réglera pas tout. « On a besoin de plus de souplesse, (ce réinvestissement) doit être accompagné d'une révision des règles de la convention collective. »

La solution pourrait toutefois être assez simple, soutient Daniel Choquette, de l'Alliance des professeurs de Montréal. « Ce ne serait pas un drame si les groupes n'étaient pas tous remplis au maximum, ce qui est maintenant la norme. On planifie l'organisation scolaire en fonction des maximums, alors c'est inévitable qu'il y ait des dépassements. Il faudrait planifier de manière responsable, comme le ferait n'importe quelle entreprise... »

Nombre maximal d'élèves par classe

- Maternelle, 4 ans : 18
- Maternelle, 5 ans (mil. défavorisé): 20
- Maternelle, 5 ans : 22
- 1re année (milieu défavorisé) : 20
- 1re année : 22
- 2e année (milieu défavorisé) : 20
- 2e année : 24
- 3e année : 27
- 4e-5e-6e années : 29
- 1re à 5e secondaire : 32
- Secondaire (chem. particulier) : 20

Source : ministère de l'Éducation

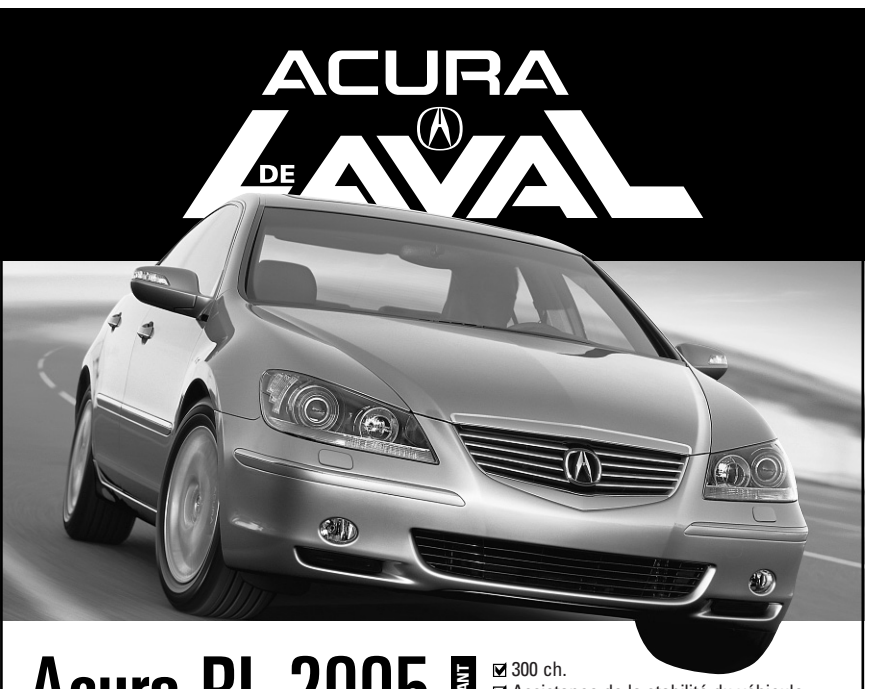

Acura RL 2005

LIVRAISON IMMÉDIATE

Disponible en
- Bleu abysse
- Noire faucon perlé
- Argent céleste métallisé

INCLUANT
- 300 ch.
- Assistance de la stabilité du véhicule (VSA) avec traction asservie
- Roues motrices super-maniabilité «Super Handling All-Wheel-Drive» (SH-AWD)
- Système de navigation avec reconnaissance de la voix «Voice Recognition» et commandes sur le volant
- Interface de téléphone sans fil mains libres «HandsFreeLink» avec commandes sur le volant

3296273A

ACURA DE LAVAL
2500, BOUL. CHOMEDEY, LAVAL
450.682.4050
www.acuralaval.com
ACURA

Pour plus tard, c'est maintenant :

1 800 463-5229

REER Obligations à taux progressif

Plus vous investissez tôt et longtemps, plus c'est payant. Capital garanti.

Les taux annoncés peuvent varier en fonction des conditions du marché.

BONI DE 1 % la première année pour les nouveaux fonds REER.

Si vous désirez rencontrer un agent d'investissement, passez au 2000, av. McGill College, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, et les samedis de février, de 10 h à 16 h.

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis de février, de 10 h à 16 h.

www.epq.gouv.qc.ca

Épargne Placements Québec

3289902A 3294911

Four Points Sheraton GATINEAU-OTTAWA HÔTEL & CENTRE DE CONFÉRENCES

FORFAIT RELÂCHE SCOLAIRE

89,00$*

(prix régulier 189,00$)

Du 21 février au 7 mars 2005

Inclus dans le forfait:
Chambre spacieuse sur étage affaires
Stationnement
Petit déjeuner buffet pour deux personnes
Admission au Musée canadien des civilisations et au Musée des enfants pour deux personnes
Petit cadeau gracieuseté du Musée.

- Restez pour deux nuits au tarif de 89,00 $* ou pour une nuit au tarif de 99,00 $* pour le forfait relâche scolaire.
* Tarif par nuitée, occupation simple ou double, taxes en sus.
- Les enfants de moins de six ans mangent gratuitement.
- Selon les disponibilités, ne s'applique pas aux groupes.

Hôtel Four Points par Sheraton Gatineau-Ottawa
35, rue Laurier, Gatineau (Hull), Québec, Canada J8X 4E9
Réservations : 1-800-567-9607,poste 2094

3290277A

3279881A 3294491

Source : NADbank printemps 2004 - rapport supplémentaire. Montréal RMR.

ANJOU NISSAN Gabriel
7010, boul. Henri-Bourassa Est
324-7777
www.gabriel.ca

Solde de prérénovations ! Faut faire d'la place !

Nissan Altima 2005

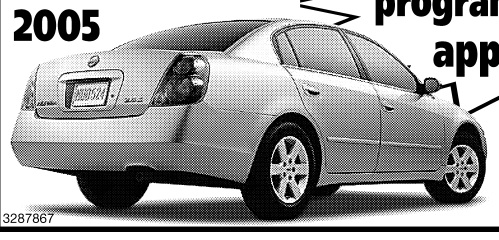

Tous les programmes Nissan applicables! **

plus! Un rabais spécial prérénovations du concessionnaire.

Aucun dépôt de sécurité
1er paiement gratuit

Nissan Sentra 2005

NISSAN

POINTE-AUX-TREMBLES NISSAN Gabriel
12 260, rue Sherbrooke Est
645-7777
www.gabriel.ca

3287867 3294046

La confusion règne dans l'affaire Charkaoui

Pas de demande d'extradition de la part du Maroc

LAURA-JULIE PERREAULT

Contredisant le ministre de la Justice du Maroc, le gouvernement du Canada a affirmé hier après-midi qu'aucun mandat d'arrêt international n'a été lancé à l'endroit d'Adil Charkaoui, Montréalais d'origine marocaine que le Canada soupçonne de liens avec l'organisation terroriste Al-Qaeda.

Le procureur Daniel Roussy, qui représente les ministres fédéraux de l'Immigration et de la Sécurité publique devant la Cour fédérale, où est étudié cette semaine le certificat de sécurité qui pèse sur M. Charkaoui, a précisé hier qu'un mandat d'arrêt Interpol touche un certain M. Charkaoui, mais que la personne recherchée n'a ni le même prénom ni la même date de naissance qu'Adil Charkaoui.

Le Maroc, ajoute M. Roussy, n'a pas demandé l'extradition de l'homme de 31 ans, mis en liberté provisoire la semaine dernière après deux ans de démêlés avec la justice.

L'avocat réagissait ainsi au reportage du journaliste Jean-François Lépine, de l'émission *Zone libre*, diffusé au téléjournal lundi soir. Dans une entrevue accordée à Rabat, Mohammed Bouzoubaa, ministre marocain de la Justice, affirmait que les autorités marocaines ont lancé un mandat international contre M. Charkaoui le 6 septembre 2004 et disait ignorer que M. Charkaoui se trouvait au Canada.

Interrogé par *La Presse* hier, M. Lépine a ajouté que la police secrète marocaine, la DST, lui a aussi confirmé le lancement du mandat Interpol en septembre dernier et a dit vouloir interroger M. Charkaoui après son retour au Maroc.

Le principal intéressé, Adil Charkaoui, qui était en cour hier pour contester le certificat de sécurité qui l'a mis dernière les barreaux pendant 21 mois, s'est dit peu surpris par les contradictions au sein même du gouvernement marocain, mais croit que la confusion n'annonce rien de bon pour lui.

Adil Charkaoui est peu surpris par les contradictions au sein même du gouvernement marocain, mais croit que la confusion n'annonce rien de bon pour lui.

Collaboration secrète ?

« Ce que ça me dit, c'est qu'il y a collaboration sous la table entre la police secrète marocaine et le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS). Nous nous en doutions depuis très longtemps », s'est écrié hier le résident permanent.

M. Charkaoui fera face à l'expulsion si le juge de la Cour fédérale, Simon Noël, tranche que le certificat délivré contre lui par le gouvernement canadien est raisonnable. M. Charkaoui craint d'être victime de torture s'il est expulsé vers son pays d'origine.

Jawad Skali, qui a récemment piloté un rapport sur les développements démocratiques au Maroc pour l'organisation canadienne Droits et Démocratie, croit que les peurs de M. Charkaoui sont fondées.

« Le dernier rapport d'Amnistie internationale parle de torture et d'arrestations arbitraires, surtout parmi les islamistes. La méthode marocaine est toujours la même : on torture et si la personne n'a rien à dire, elle est innocente. Avec les allégations du gouvernement canadien à l'endroit d'Adil Charkaoui, on peut s'attendre à ce que le Maroc ne lui déroule pas le tapis rouge », note M. Skali.

Invité à témoigner par la défense de M. Charkaoui, Salam Elmenyawi, président du Conseil musulman de Montréal, a profité de son passage à la Cour fédérale pour faire le procès du certificat de sécurité, une clause de la loi de l'immigration qui permet aux autorités canadiennes d'expulser les non-Canadiens de son territoire si elles considèrent qu'ils représentent un danger pour la sécurité du pays.

« Cette mesure a touché presque uniquement des musulmans depuis sa mise en place. Si Adil Charkaoui n'était pas musulman, il ne serait pas ici aujourd'hui », a dit le leader musulman, qui demande depuis trois ans l'abolition des certificats de sécurité.

L'affaire Charkaoui

Le gouvernement canadien croit qu'Adil Charkaoui, résident permanent originaire du Maroc, est lié au Groupe de combat islamiste marocain (GCIM) et qu'il a subi un entraînement dans un camp d'Al-Qaeda en 1998. Se basant sur ces soupçons, les autorités ont délivré en mai 2003 un certificat de sécurité à l'endroit de M. Charkaoui pour qu'il soit expulsé du Canada. Cette semaine, la Cour fédérale procède à l'examen du certificat. Si le juge tranche que l'ordre gouvernemental est raisonnable, M. Charkaoui pourrait être expulsé.

LOTO QUÉBEC Résultats TVA, le réseau des tirages

Banco — Tirage du 2005-02-22 — Banco Spécial

03 04 15 16 19 22 24 27 28 30
33 35 40 46 49 51 55 63 64 69

La Quotidienne — Tirage du 2005-02-22 : 3 4 — 179 6220

Extra — Tirage du 2005-02-22 — NUMÉRO 462944

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

Lotto 6/49 — PROCHAIN GROS LOT CE SOIR — 16 000 000 $

ANGLAIS
COURS AXÉS SUR LA CONVERSATION
Petits groupes : 3 à 7 personnes, admission continue
À temps partiel et semi-intensif
matin, après-midi, soir, samedi
1 à 7 fois/sem. • 375 $/45 h*
COURS INTENSIF de jour, 25 h/semaine 165 $ à 183 $/semaine*
*matériel pédagogique inclus, non taxable, déductible d'impôt, frais d'inscription : 45 $
Formation en entreprise adaptée à vos besoins
Cours privés : toutes les langues
Converlang
école de langues postmoderne accréditée par Emploi-Québec
1160, boul. St-Joseph Est, 3e étage, Montréal
(514) 278-5309 www.converlang.com Laurier
3256374 3286189

Stressless EKORNES
Vos meilleurs moments de détente
En cuir souple
EspritNouveau
1828, boul. Le Corbusier, Laval
Tél. : (450) 686-5055
www.esprit-nouveau.com
3283922 3283932

MINI
MINI D'OCCASIONS
MINI COOPER 2004
Jaune liquide/tissu noir panthère. Boîte manuelle, 6 vitesses. Toit ouvrant, groupe Premium. Seulement 2 100 km
Balance de garantie du manufacturier
MINI COOPER 2004
Or métallisé/tissu noir panthère. Boîte manuelle, 5 vitesses. Sièges chauffants. Seulement 7 360 km
Balance de garantie du manufacturier
MINI COOPER 2002
Vert " British Racing " métallisé/cuir beige cordoba. Boîte manuelle, 5 vitesses. Toit ouvrant, groupe Premium
Seulement 11 850 km
Balance de garantie dumanufacturier
DÉMONSTRATEURS
MINI COOPER CABRIOLET 2005
Rouge chili/cuirette noir panthère. Boîte manuelle, 5 vitesses. Groupe sport, groupe "cockpit " Chrono, chaîne Harmon Kardon. Sièges chauffants
MINI COOPER 2005
Violet métallisé/tissu octagon noir panthère. Boîte automatique avec Steptronic. Sièges chauffants
INFORMEZ-VOUS DE NOS TAUX DE LOCATION SPÉCIAUX AUPRÈS D'UN DE NOS CONSEILLERS.
MINI Mont-Royal
Une division de BMW Canbec
4220, boul. Saint-Laurent (angle Rachel)
(514) 289-MINI (289-6464)
www.minimontroyal.com
3295682 3295683

Le rouge, c'est génial !MD

Téléphone vtech MD GRATUIT*
Valeur de 50 $

Une offre bien pensée :
Un téléphone sans cordon à afficheur.

Abonnez-vous au service Résidentiel de Sprint Canada dès aujourd'hui et obtenez :

- Le service Résidentiel + 1 fonction pour seulement 29,95 $ par mois* ;
- Un choix de fonctions à prix avantageux tous les jours.

De plus, recevez en prime un téléphone sans cordon 2,4 GHz de VTech, gracieuseté de Sprint Canada**, intégrant un choix de sonneries, un indicateur de message en attente, une touche d'appel en attente et une prise de casque.

L'offre se termine le 15 mars 2005.

Sprint MD Canada

1.877.943.3279 • www.sprint.ca/francais

*Les prix sont assujettis aux taxes en vigueur, à des frais périodiques mensuels (sur certains plans d'interurbain) ainsi qu'à des frais d'accès au système. **L'offre se termine le 15 mars 2005 ou jusqu'à épuisement des stocks. L'offre est proposée uniquement sur abonnement au service Résidentiel avec une (1) fonction téléphonique au minimum ou au service Résidentiel + Sans fil Fido avec deux (2) fonctions téléphoniques au minimum. Des frais de 30 $ seront facturés si le service est annulé au cours des 3 premiers mois de service. Le téléphone gratuit consiste en un téléphone sans cordon 2,4 GHz de marque VTech, modèle T2426, d'une valeur au détail de 50 $. Un seul téléphone par ligne résidentielle. Le téléphone gratuit n'est pas monnayable ni échangeable contre un crédit. Les abonnés actuels du service Résidentiel de Sprint Canada ne sont pas admissibles à cette offre. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre de Sprint Canada. Le service Résidentiel est offert uniquement dans les zones desservies. Les services de voix sont assujettis aux Conditions générales de service de Sprint Canada disponibles sur demande ou sur le site www.sprint.ca/termes. Sprint Canada et le logo Sprint Canada sont des marques de commerce de Sprint Communications Company L.P. utilisées sous licence par Sprint Canada Inc. « Le Rouge, c'est génial ! » est une marque de commerce de Sprint Canada Inc. Toutes les autres marques de commerce citées appartiennent à leurs titulaires respectifs.

3295952A

ACTUALITÉS

Un «innocent» demande de ne plus être «fiché»

CHRISTIANE DESJARDINS

Un homme qui voudrait voir disparaître des fichiers de la police et de la Cour les traces d'un dossier pour lequel il a été acquitté, vient d'obtenir l'autorisation d'exercer un recours collectif au nom de tous les « innocents » comme lui. Le recours vise le procureur général du Québec, celui du Canada, la GRC et les Villes de Montréal, Longueuil et Laval.

Raymond Ostiguy allègue qu'en matière de justice, les innocents sont moins bien traités que les coupables. Ces derniers, dit-il, peuvent obtenir un pardon au bout d'un certain temps, et leur dossier de Cour est de ce fait rendu confidentiel. Ce qui n'est pas le cas des personnes acquittées ou libérées des accusations, et de celles qui ont obtenu une absolution, puisque ces dossiers restent accessibles. Il soutient que l'accessibilité et la diffusion de ces informations judiciaires et policières portent atteinte à ses droits fondamentaux protégés par la Charte des droits.

Ostiguy a été arrêté et accusé en cour municipale de Longueuil en janvier 2000. L'année suivante, il était acquitté. Se prévalant d'une directive entrée en vigueur en 1998, il demandait alors à la police de Longueuil de détruire ses empreintes et ses photos, de même que les renseignements qui auraient pu être transmis à d'autres corps policiers, et de retirer son nom de l'index des criminels du Canada. Mais voilà, la directive du ministère de la Justice aurait pour effet de rendre inaccessibles au public les données du plumitif, mais le dossier de Cour, lui, serait toujours accessible. La directive ne touche pas non plus les dossiers de la police. Selon Ostiguy, cela lui impose un stigmate social que d'autres citoyens n'ont pas à subir.

On s'en doute, les avocats des institutions visées sont montés au créneau avec divers arguments que le juge Jean-François Buffoni estime « sérieux ». Mais le recours collectif aussi soulève des points intéressants, et il répond aux critères généraux en la matière. Le magistrat a conclu que ce serait au juge qui entendra l'affaire sur le fond de trancher, et il a donné son aval au recours.

Dans cette affaire, Ostiguy réclame une compensation financière de 800 $ pour lui et les 1,4 million de personnes qui, estime-t-il, ont subi la même injustice que lui. Il demande aussi une injonction permanente visant à mettre à l'écart du public et de la police tous les dossiers judiciaires, documentaires, informatiques criminels et pénaux, découlant d'affaires pour lesquelles les personnes ont été acquittées, libérées des accusations, ou qui ont bénéficié d'une absolution.

Une gardienne accusée d'avoir blessé gravement deux bébés

CHRISTIANE DESJARDINS

Kathy Matteau, 24 ans, qui gardait jusqu'à sept tout petits enfants à la fois dans son domicile de la rue Beaubien, saura aujourd'hui si elle est déclarée coupable d'avoir blessé gravement deux des poupons qui lui avaient été confiés.

Les événements reprochés se seraient produits à quelques jours d'intervalle, à la fin de février et au début de mars 2003 ; les victimes avaient 10 et 7 mois. Dans le cas de la fillette de 10 mois, il s'agissait de la première fois que ses parents avaient recours à une gardienne. Le 26 février au matin, ils ont amené l'enfant chez Matteau. Au terme des deux premières journées, la petite était normale quand les parents retournaient la chercher le soir.

Fractures du crâne

Cependant, à la fin du troisième jour, elle vomissait, était molle, somnolente et ne pouvait plus s'asseoir. Les parents ont consulté un pédiatre, qui a cru à une gastro-entérite et a prescrit du pédyalite. Comme les choses ne s'amélioraient pas, les parents se sont rendus à l'hôpital Sainte-Justine où on a administré un lavement à l'enfant. Les parents ont consulté de nouveau, mais ce n'est qu'au bout d'une dizaine de jours que les médecins se sont enfin décidés à faire des radiographies à l'enfant, parce qu'elle louchait d'un oeil. On lui découvrait alors une fracture du crâne, des vertèbres écrasées, et des oedèmes au cerveau, signe que, de plus, elle avait été secouée.

L'autre fillette, âgée de 7 mois, s'en est tirée avec deux fractures du crâne après deux jours seulement de garde chez Matteau, au début de mars 2003. La petite vomissait, était molle et somnolente quand son père est allé la chercher chez la gardienne, à la fin du deuxième jour. Les parents l'ont amenée aux urgences, où on a détecté deux fractures du crâne, dont une de 13 cm à l'arrière de la tête. Dans le cas des deux bébés, les médecins ont estimé qu'il ne pouvait s'agir de blessures accidentelles, et qu'il fallait que les enfants aient été frappés violemment contre une surface dure.

« *Pitché* » sur un mur

Pendant son procès, qui s'est déroulé la semaine dernière au palais de justice de Montréal, Matteau a soutenu qu'elle n'avait pas fait de mal aux enfants. Hier, on en était au stade des plaidoiries. Selon Me Nathalie Fafard, procureure de la Couronne, seule Matteau a pu causer ces graves blessures aux enfants. Quand les policiers ont demandé à la gardienne ce qui pouvait causer des fractures du crâne à un enfant de cet âge, la gardienne a répondu qu'il fallait qu'il soit « *pitché* » sur un mur. Selon Me Fafard, Matteau a eu cette réponse plutôt qu'une autre parce que c'est ce qu'elle a fait avec les enfants.

Selon Me Pierre Fugère, avocat de l'accusée, il y a place au doute raisonnable sur la culpabilité de sa cliente. Selon lui, le fait que plusieurs médecins ont mis du temps à détecter les blessures de la fillette de 10 mois peut laisser croire que l'enfant n'a pas été blessée chez Matteau. En ce qui concerne la fillette de 7 mois, il convient que la preuve est concise et précise dans le temps, mais estime qu'il y a aussi place au doute raisonnable. Au terme des plaidoiries, la juge Isabelle Rheault a indiqué qu'elle serait prête à rendre jugement dès aujourd'hui.

MIEUX CONSOMMER

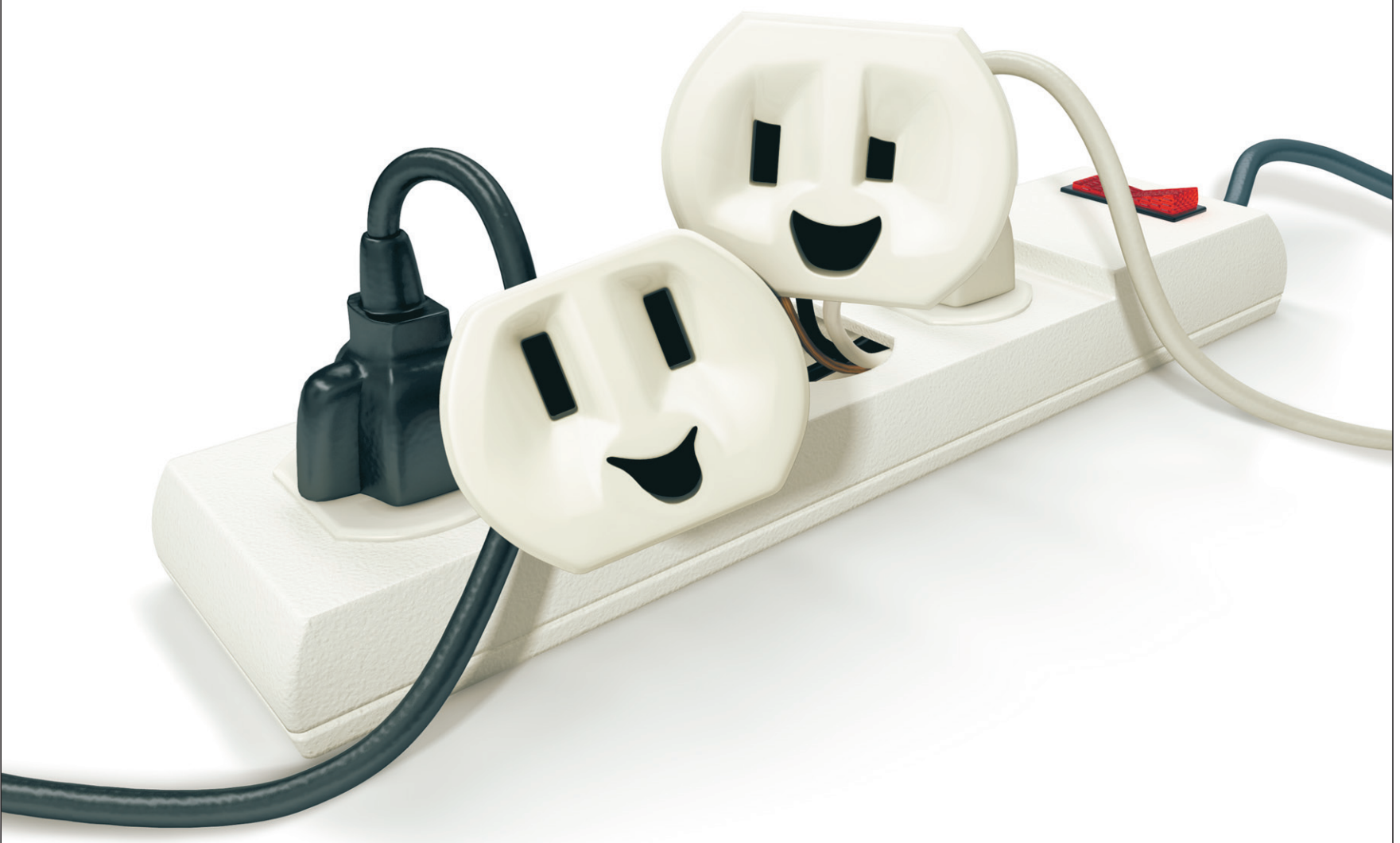

Il y a une belle énergie qui se dégage de notre groupe

En acceptant de participer au programme MIEUX CONSOMMER d'Hydro-Québec, les fabricants, les détaillants et les associations professionnelles permettent à toute la population québécoise de bénéficier des avantages de l'économie d'énergie.

Chacun de nos partenaires contribue à sa façon à rendre l'information et les produits économiseurs d'énergie plus facilement accessibles. Hydro-Québec est heureuse de compter sur leur collaboration.

L'efficacité énergétique, c'est un geste collectif.

Hydro Québec

3295043A

MEUBLES ANDRÉ PERRAULT

Le Chic de l'ouest au prix de l'est

Meubles-Design québécois au prix coûtant. Modèles de plancher Février seulement.

Trois étages d'idées à parcourir...

Shermag

3960, rue Bélanger Est, Mtl.
Fermé le dimanche
Tél.: 514-725-5245
Meubles du Québec

3282973 3292782

Une vie bien remplie.

Profitez pleinement de la vie avec TD Waterhouse.

Vous pouvez travailler parce que vous le devez ou parce que vous le voulez. Vous pouvez prendre votre retraite confortablement ou la vivre pleinement. Vous pouvez assurer un enseignement de qualité à vos enfants ou leur offrir les études qu'ils méritent vraiment. Vous pouvez tout donner ou laisser un héritage. Que ce soit pour bâtir un patrimoine, le préserver et le protéger ou le transmettre aux générations futures, chez TD Waterhouse, nous pouvons vous aider.

TD Waterhouse

La richesse de l'expérience

COURTAGE À ESCOMPTE | PLANIFICATION FINANCIÈRE | SERVICES AUX CLIENTS PRIVÉS

1 866 235-5008 | www.tdwaterhouse.ca

TD Waterhouse représente les produits et services offerts par TD Waterhouse Canada Inc. (membre du FCPE), Conseils de placement privés TD Waterhouse Inc., Services bancaires privés TD Waterhouse (dont les services sont offerts par La Banque Toronto-Dominion) et Services fiduciaires privés TD Waterhouse (dont les services sont offerts par la Société Canada Trust). TD Waterhouse est une marque de commerce de La Banque Toronto-Dominion. TD Waterhouse Canada Inc. est un utilisateur licencié.

3295920A

3295946

SUITE DE LA UNE

Le syndicat des cols bleus de Montréal est dans le rouge

COLS BLEUS
suite de la page A1

Harcèlement psychologique

Un grief de harcèlement psychologique a d'ailleurs été déposé par neuf secrétaires contre des dirigeants du syndicat des cols bleus regroupés. Le président de ce syndicat qualifie cette plainte d'« attaque sournoise et démagogique sans précédent provenant de l'intérieur ».

La lettre écrite à Henri Massé porte largement sur cette querelle entre les deux syndicats à propos de ces deux mises à pied. Michel Parent écrit que ce dossier « s'enlise dangereusement au risque d'éclabousser le monde syndical sur la place publique », peut-on lire.

Le vice-président de la FTQ et directeur du SCFP au Québec, Pierre Dupuis, confirme que le climat s'est envenimé avec les coupes faites par le syndicat, mais il ajoute que ce type de plainte est chose courante. « Il n'y a pas une journée au SCFP où il n'y a pas une plainte (pour harcèlement psychologique) bien que je ne veux pas banaliser cela », dit-il.

Problèmes financiers

Les problèmes financiers du syndicat sont néanmoins bien réels, confirme M. Dupuis, qui commente la crise au nom du syndicat. « Le syndicat a dépensé plus que ses revenus et il a surestimé ses entrées d'argent », résume-t-il. Selon lui, le syndicat a surévalué les revenus que lui procurerait l'intégration des syndiqués des villes fusionnées à Montréal en 2002. Il a également mobilisé un trop grand nombre d'employés permanents à son siège social, ajoute-t-il.

M. Dupuis fait également valoir que la sentence arbitrale imposant depuis novembre une nouvelle convention collective aux cols bleus réduit les revenus du syndicat. Le directeur du SCFP n'était toutefois pas en mesure de donner les montants exacts du manque à gagner.

Le syndicat a également appris trop tard l'impasse financière vers laquelle il se dirigeait. « En deux ans et demi, ils n'ont pas fait attention à leurs finances parce qu'ils mettaient toutes leurs énergies sur la négociation (...) Ils reprochent au trésorier de ne pas les avoir avisés à temps », précise M. Dupuis. Le trésorier a d'ailleurs pris une retraite anticipée, souligne le président du syndicat des cols bleus dans sa lettre au président de la FTQ.

Les cols bleus ont aussi été trop dépensiers durant la longue négociation avec Montréal. Selon M. Dupuis, les « mardis sombres » ont particulièrement coûté cher au syndicat. Ces manifestations hebdomadaires rassemblaient quelques centaines de cols bleus qui se rendaient en autobus manifester devant la résidence d'un élu ou lors des conseils d'arrondissement.

Insatisfait de la nouvelle convention, le syndicat a lancé une nouvelle campagne de moyens de pression le mois dernier, mais il n'a fait que deux apparitions au conseil municipal de Montréal en janvier et février. Le syndicat tient sa prochaine assemblée générale samedi.

Mer de glace sur Mars

ASSOCIATED PRESS

AMSTERDAM — Des images envoyées par la sonde européenne *Mars Express* révèlent l'existence d'une mer de glace sur Mars, à proximité de l'équateur de la planète, ont annoncé hier des scientifiques. Ces photographies ont été prises l'année dernière alors que la sonde se trouvait en orbite autour de la planète rouge. Si les scientifiques s'accordent sur le fait qu'il y a eu de l'eau sur Mars, la plupart d'entre eux pensaient jusqu'ici que celle-ci s'était évaporée dans l'atmosphère de la planète. L'existence de glace signifie que des formes de vie à l'échelle microscopique pourraient également y être découvertes, John Murray, de l'Open University de Grande-Bretagne.

Empreintes incriminantes

MARCEL LAROCHE

Un meurtre perpétré en 1981 à Brossard, sur la Rive-Sud, et resté sur la tablette des dossiers non résolus pendant plus de 20 ans, aurait finalement été élucidé par la police, grâce à trois empreintes digitales prélevées sur la scène du crime.

C'est du moins ce qu'affirme la Couronne, qui a amorcé, hier, la présentation de sa preuve au procès de Christine Lepage, sous une double inculpation de meurtre prémédité et de tentative de meurtre.

Le procès devant jury est présidé par le juge Claude Décarie, de la Cour supérieure, au palais de justice de Longueuil.

Lepage, mère de famille de 50 ans, est accusée d'avoir assassiné par balles Germain Derome, directeur de funérailles de la Rive-Sud, et d'avoir tenté de faire subir le même sort à son ami, le comédien Julien Bessette.

Lors du drame survenu le soir du 28 avril 1981, les deux hommes partageaient une résidence au 1725, rue Alfred, à Brossard.

Dans son exposé présenté au jury composé de 5 hommes et 7 femmes, la procureure Josée Grandchamp a expliqué que ce soir-là, une jeune femme aux cheveux blonds dans la vingtaine s'était présentée au domicile des victimes en prétextant faire un sondage relatif aux salons funéraires.

Derome, lui-même directeur de funérailles âgé à l'époque de 55 ans, avait ouvert la porte à cette étrangère qui, après avoir réclamé un verre d'eau et s'être rendue à la salle de bains, en était ressortie avec une arme à feu pour l'abattre de deux projectiles.

Julien Bessette avait dû se protéger à l'aide d'une berceuse pour éviter d'être lui aussi atteint par le tir de la jeune femme qui, avant de quitter les lieux, avait même tué le chien de ses victimes.

Deux jours plus tard, une arme de poing de marque Sentinel Mark 4 magnum de calibre 22 était retrouvée en face du 1615, rue Alfred, tout près des lieux du crime. Quant aux empreintes digitales prélevées sur le verre d'eau laissé sur la table du salon ainsi que sur une tablette de papier abandonnée sur le sofa, le technicien en identité judiciaire Denis Brunet, de la police de Brossard, a vainement tenté de les identifier à plusieurs reprises avec l'aide de la SQ et de la GRC, entre 1981 et 2000.

Après 19 ans d'insuccès dans leurs recherches, les policiers de Brossard ont finalement découvert que trois empreintes digitales retrouvées sur le verre d'eau correspondaient à celles de Christine Lepage, déjà arrêtée pour des infractions mineures, en 1974 et en 1982.

C'est à partir de ce moment, d'expliquer hier la procureure de la poursuite, que les policiers de Brossard ont rouvert l'enquête de 1981 avec l'assistance de la GRC qui a mis sur pied un projet d'infiltration visant à appréhender Lepage.

La poursuite en était rendue au témoignage de l'agent Réjean Valade, de la police de Brossard, qui a été le premier à recevoir les confidences du témoin Bessette le soir du drame (le comédien est décédé d'un cancer le 29 mars 1999 à l'âge de 69 ans) lorsque le procès a été ajourné à ce matin.

Ce soir

16 millions*

LOTTO 649®

Ça change pas le monde, sauf que...

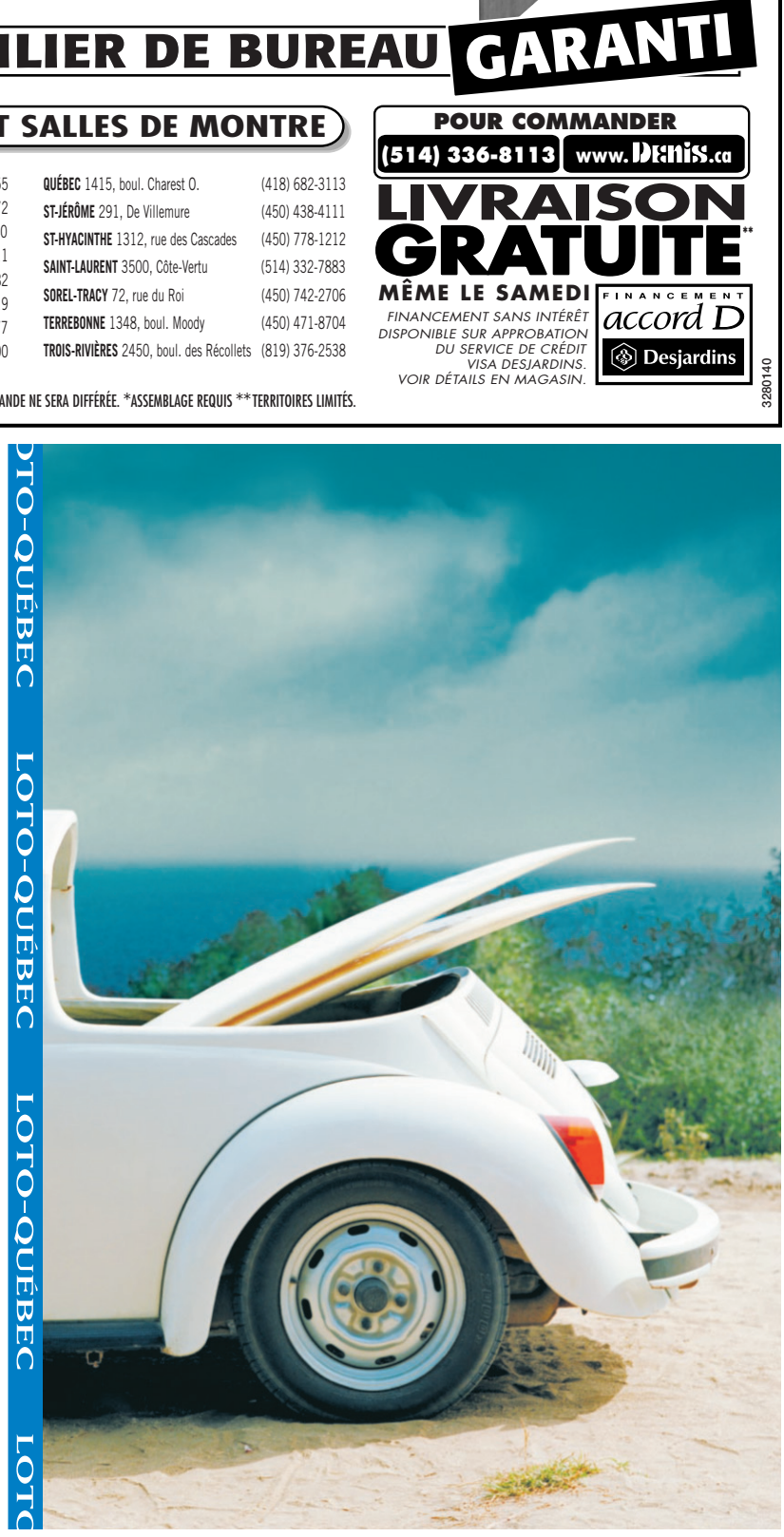

* approximatif

18 ans +

www.loto-quebec.com

LOTO QUÉBEC

3296017A

0 $

SOLDE FRACASSANT !

Bien plus que des courriels. Pour moins cher que vous le pensiez.

Obtenez l'appareil sans fil BlackBerry 6750 de Bell Mobilité pour **0 $** ! Le BlackBerry 6750 est GRATUIT* à l'activation de n'importe quel forfait. Les forfaits sont offerts à partir d'aussi peu que 30 $/mois. Parlez, envoyez des courriels et naviguez sur Internet à un prix vraiment abordable !

Procurez-vous vite votre **BlackBerry 6750** à **0 $** :
Appelez au **1 866 371-9753**
Visitez **www.bell.ca/soldefracassant**
Ou n'importe quel magasin **Bell, Espace Bell** ou **Bell Mobilité**.

Bell
Et bien simple.MC

*Offre valide jusqu'à épuisement des stocks avec nouvelle activation. Terme de 36 mois. Des frais d'annulation avant terme s'appliquent. Service offert dans la zone de couverture 1X de Bell Mobilité, là où la technologie le permet. Prix/offre peut changer sans préavis et ne peut être combiné à toute autre offre. Taxes en sus. L'appareil peut être différent de celui illustré. D'autres conditions s'appliquent. Le BlackBerry et les familles de marques, d'images et de symboles RIM qui s'y rattachent sont la propriété exclusive et des marques de commerce ou des marques de commerce déposées de Research in Motion Limited, utilisées avec permission.

3293038A

3293040

ACTUALITÉS

EN BREF

Le mouvement de grève d'étudiants prend de l'ampleur

Des associations étudiantes ont continué, hier, à grossir le mouvement de grève générale illimitée contre plusieurs décisions et orientations du ministère de l'Éducation dont la coupe de 103 millions de dollars de bourses accordées aux étudiants. Des votes de grève ont été pris au cégep de Drummondville et dans quelques associations étudiantes de l'Université de Montréal (certaines avec des conditions particulières) portant le nombre d'étudiants en faveur de la grève à près de 30 000. Cette grève sera déclenchée par au moins 25 000 d'entre eux demain. Des votes continuent à être organisés dans les différents établissements cette semaine, et ce, jusqu'au 15 mars. Alors que le nouveau ministre de l'Éducation, Jean-Marc Fournier, ne s'est toujours pas prononcé sur la menace de grève, la Fédération des cégeps dit suivre la situation de près. La FEUQ et la FECQ, les deux principales fédérations étudiantes de la province avec 270 000 membres, ont été invitées à rencontrer le ministre demain. Elles lui demanderont alors de renoncer à la coupe de 103 millions.
Caroline Touzin

Une commission étudiera le sort des agents du métro

La commission de la sécurité publique de Montréal tiendra des audiences publiques sur l'avenir des agents de surveillance du métro. Le comité exécutif de Montréal doit décider de l'avenir de ce service d'ici deux semaines. La Société de transport de Montréal (STM) souhaite augmenter les pouvoirs de ses agents alors que le Service de police propose de prendre en charge la sécurité dans le métro. Le président de la commission, Peter Yeomans, précise que la commission se penchera rapidement sur la question en cas de désaccord sur cette question. La police a produit en septembre un rapport blâmant la gestion de la sécurité dans le métro. La STM a pour sa part commandé sa propre étude sur la question pour prendre position.
La Presse

Le retour de l'« Équipe Bourque »

Vision Montréal, le parti du chef de l'opposition à l'hôtel-de-ville de Montréal, Pierre Bourque, retrouvera son appellation des dernières élections, soit Équipe Bourque/Vision Montréal. L'Équipe Bourque avait été rayée après le départ de Pierre Bourque qui s'était porté candidat de l'Action démocratique du Québec à la dernière élection provinciale. M. Bourque avait alors perdu dans la circonscription de Bourget et était ensuite revenu comme chef de l'opposition. Il se prépare d'ailleurs au prochain scrutin municipal en tenant une importante activité de financement ce soir où il attend 775 personnes à 500 $ le couvert.
La Presse

VIN EN VRAC
J'embouteille. J'économise.

2 OFFRE SPÉCIALE 1 pour

3 jours seulement !

Les **24, 25 et 26 février**, achetez une des bouteilles de vin préembouteillé suivantes et obtenez la deuxième **GRATUITEMENT**.
Faites vite! Les quantités sont limitées. De plus, profitez d'une foule d'économies sur notre vaste sélection de vin et spiritueux en vrac de qualité.

Hochtaler
Blanc 4 l
CODE +539445

L'Auberge
Blanc 250 ml
CODE +620658

Gouverneur Fouquet
Rouge 250 ml
CODE +620591

Noble France
Blanc 250 ml
CODE +620567

Sélection Châtenois
Blanc 1 l
CODE +10272122

Tapéo
Rouge 750 ml
CODE +583682

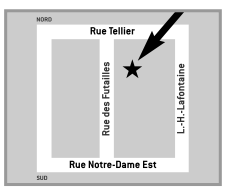

2021, rue des Futailles
Montréal

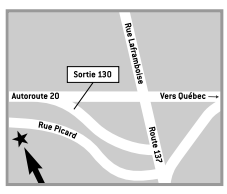

3755, rue Picard
Saint-Hyacinthe

La modération a bien meilleur goût. Éduc'alcool

VIN EN VRAC
J'embouteille. J'économise.

3296357A

La reine n'assistera pas au mariage de son fils

L'union de Charles et Camilla ressemble de plus en plus à un mauvais rêve

DJALLAL MALTI
AGENCE FRANCE-PRESSE

LONDRES — La décision de la reine de ne pas assister au mariage civil de son fils le prince Charles avec Camilla Parker Bowles est venue hier s'ajouter aux mauvaises nouvelles d'une union qui semble engluée dans les problèmes depuis son annonce le 10 février.

Pour l'historien du droit David Starkey, la décision de la reine est « sans précédent » dans l'histoire de la monarchie britannique.

« Nous sommes dans des territoires inexplorés avec cette décision », a-t-il affirmé. « Il n'y a pas eu de véritable précédent à cela », a-t-il ajouté, en soulignant qu'il s'agissait « du mariage de l'héritier du trône d'Angleterre ».

Les préparatifs de ce mariage n'ont été qu'un « catalogue de plantages », a affirmé de son côté le photographe de la famille royale Arthur Edwards.

Charles et Camilla Parker Bowles, tous les deux divorcés, avaient annoncé le 10 février qu'ils se marieraient civilement, avant une bénédiction à la chapelle du château de Windsor.

Mais selon certains experts, un mariage civil d'un membre de la famille royale est interdit par la loi sur les mariages, qui a introduit en 1836 les unions civiles en Grande-Bretagne, mais en a explicitement exclu les membres de la famille royale.

Le Lord Chancellor, qui fait office de plus haut conseiller juridique du gouvernement, a dû monter au créneau en affirmant qu'il pensait que « le prince et Mme Parker Bowles peuvent se marier dans une cérémonie civile ».

« Nous avons étudié tous les aspects (de ce projet) et avons pris tous les avis appropriés », a-t-il déclaré ce week-end, affirmant que la loi sur les mariages de 1949 sur les mariages civils n'en excluait pas la famille royale, comme le faisait la loi de 1836.

D'autres experts ont ensuite souligné que si le château de Windsor, résidence de campagne de la famille royale près de Londres, obtenait l'agrément pour que le mariage y soit célébré, celui-ci durerait trois ans, avec obligation qu'il soit « régulièrement utilisable » pour d'autres mariages.

Le mariage a donc été reprogrammé à la mairie toute proche de Windsor, imposante bâtisse du 17e siècle, avec obligation pour le prince Charles de revoir à la baisse le nombre des invités à la cérémonie.

Enfin, cette semaine a commencé par une autre mauvaise nouvelle : Clarence House, la résidence du prince Charles à Londres, a admis que l'accès du public ne pouvait être interdit en cas de mariage civil à la mairie.

« Oui, selon ce que nous comprenons, selon la loi, le public devra être admis à la cérémonie civile », a indiqué à l'AFP Clarence House.

Selon Arthur Edwards, l'argument évoqué par Buckingham Palace, à savoir que « la reine n'assistera pas à la cérémonie civile (car) le prince et Mme Parker Bowles voulaient que l'événement reste discret », ne tient pas. « C'est une mauvaise excuse. La raison pour laquelle elle (la reine) ne va pas y aller est selon moi qu'il s'agit d'une cérémonie civile (...) et qu'elle ne sent pas qu'elle doit être là-bas », a-t-il expliqué.

européenne et nord-américaine

Avec son moteur nerveux, sa suspension précise et directe, sa conception raffinée et son excellente tenue de route, la Focus 2005 est une européenne à part entière… … **et** une véritable nord-américaine qui allie confort et sécurité, en plus d'offrir différents modèles pour différents styles de vie. Sans oublier son prix abordable, totalement nord-américain.

FOCUS ZX5 SES 2005

- Moteur Duratec de 2 L développant 136 chevaux
- Chauffe-moteur
- Radio AM/FM stéréo avec lecteur laser
- Climatisation
- Jantes de 16 po en alliage
- Appuie-tête aux sièges arrière
- Commandes audio auxiliaires sur colonne de direction
- Programmateur de vitesse
- Volant réglable/télescopique
- Glaces et verrouillage des portes à commande électrique
- Rétroviseurs à réglage électrique

Incluant l'ensemble édition hiver plus :

ANTIPATINAGE À TOUTES LES VITESSES · RÉTROVISEURS CHAUFFANTS · SIÈGES AVANT CHAUFFANTS · FREINS ANTIBLOCAGE AUX 4 ROUES

229 $/mois, location 36 mois*
Mise de fonds de 2 595 $
Transport et plein d'essence inclus

FOCUS ZXW SE 2005

- Moteur Duratec de 2 L développant 136 chevaux
- Chauffe-moteur
- Verrouillage des portes à commande électrique
- Entrée sans clé à télécommande
- Radio AM/FM stéréo avec lecteur laser
- Climatisation

Incluant l'ensemble édition hiver :

RÉTROVISEURS CHAUFFANTS · SIÈGES AVANT CHAUFFANTS

229 $/mois, location 36 mois*
Mise de fonds de 2 595 $
Transport et plein d'essence inclus

La Focus 2005 s'est classée parmi les trois premières dans le segment des voitures compactes selon *LE GUIDE DE L'AUTO 2005.*

ford.ca

Bien pensé

3296283A

1000 $ DE RABAIS AUX DIPLÔMÉS

Photos à titre indicatif seulement. *Dépôt de sécurité (Focus ZX5 SES : 275 $; ZXW SE : 275 $), mise de fonds (ZX5 SES : 2 595 $; ZXW SE : 2 595 $) et première mensualité exigés à la livraison. Des frais de **0,08 $ du kilomètre après 60 000 kilomètres** et d'autres conditions s'appliquent. Ces offres s'appliquent à des particuliers sur approbation de crédit de Crédit Ford. Immatriculation, assurances, taxes et frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers en sus. Les mensualités annoncées incluent une remise taxable du constructeur de 1 000 $. Les taxes sont calculées sur le plein prix de location avant la déduction de la remise. Frais de transport et premier plein d'essence inclus. Ces offres ne peuvent être jumelées à aucune autre offre en vigueur, à l'exception de la remise aux diplômés pour laquelle certaines conditions s'appliquent. Ces offres d'une durée limitée s'appliquent uniquement aux véhicules neufs en stock et peuvent être annulées en tout temps sans préavis. Votre conseiller Ford peut louer moins cher. Consultez votre conseiller Ford pour obtenir tous les détails.

Étudiant américain accusé d'avoir voulu tuer son président

TUER suite de la page A1

À partir de ce moment, il aurait été hébergé par des membres d'Al-Qaeda, qui l'auraient entraîné à utiliser diverses armes et à fabriquer des faux documents.

Durant cette période, on affirme qu'il aurait même tenté d'aller se battre en Afghanistan aux côtés des talibans, mais n'a jamais pu obtenir le visa requis.

Assassiner Bush

C'est aussi à cette époque que M. Ali aurait discuté, avec un complice, d'un plan pour assassiner Bush. Deux options auraient été examinées. Il aurait pu tenter de s'approcher du président pour l'abattre dans la rue ou faire exploser un véhicule piégé.

Toujours selon les documents diffusés hier, une perquisition a été menée à la résidence du jeune homme en Virginie, quelques jours après son arrestation en Arabie Saoudite en juin 2003. Elle aurait permis de saisir des documents compromettants.

On y a entre autres trouvé des enregistrements exhortant à la guerre sainte, un livre rédigé par le numéro deux d'Al-Qaeda, Ayman Al-Zawahiri, un document de six pages expliquant comment éviter d'être surveillé par le gouvernement et un autre faisant l'éloge des attaques du 11 septembre.

Le portrait dressé par la Justice américaine tranche avec l'image publique de M. Ali. Il était perçu comme un étudiant brillant et pacifique qui voulait initialement décrocher un diplôme d'ingénieur à l'Université du Maryland. Il s'y était inscrit en 1999, mais avait choisi, un an plus tard, de se spécialiser en études islamiques en Virginie, puis à Médine, en Arabie Saoudite.

Poursuite contre le gouvernement

Les parents de l'accusé l'estiment d'ailleurs innocent et sont persuadés que ce sont plutôt les autorités américaines et saoudiennes qui ont quelque chose à se reprocher dans ce dossier. L'été dernier, ils ont poursuivi le gouvernement américain en alléguant que leur fils était détenu en Arabie Saoudite de façon à ce qu'il puisse être torturé. Il n'a été transféré en sol américain qu'au cours des derniers jours, en catimini.

« Le gouvernement nous ment depuis le premier jour. Ils ont déjà dit devant le tribunal que c'était une cause saoudienne et qu'ils n'avaient rien à voir avec cette cause. Maintenant ils changent d'histoire au sujet d'Ahmed », a hier dénoncé le père du jeune homme, Omar Abou Ali, lors d'un point de presse.

L'avocat de M. Ali, Ashraf Nubani, a affirmé hier que son client plaidera non coupable et qu'il a bel et bien été torturé lors de sa détention. Il a été menotté, fouetté et il en garde aujourd'hui les marques sur son corps, a-t-il dit au juge.

Les parents du jeune homme ne sont pas les seuls à penser que toute cette histoire est aberrante. Lorsque les chefs d'accusation auxquels il fait face ont été lus hier au tribunal, on a pu entendre des rires fuser dans l'audience. Une centaine de personnes s'étaient déplacées pour manifester leur soutien à M. Ali, ainsi que leur scepticisme quant aux crimes dont on l'accuse.

Avec l'AFP et AP

BEAUTÉ à la baie

VOTRE PRIME!

Cette prime fraîche comme le printemps vous est offerte à l'achat de 29,50 $ ou plus de produits Estée Lauder.

seulement à la Baie

ESTĒE LAUDER TEMPS DE PRIME

CHOISISSEZ VOS NUANCES

Votre prime comprend :

DANS UN CHOIX DE NUANCES

- Rouge longue tenue Pure Color (format courant)
- Boîtier compact exclusif pour les lèvres réunissant six nuances Pure Color et Pure Color Crystal

PLUS

- Mascara volume intense MagnaScopic
- Nouveau! Crème anti-rides éclat Future Perfect
- Soin perfecteur lissant Idealist
- Mini fourre-tout en paille tressée
- Sac à cosmétiques assorti en toile

Une prime par personne, tant qu'il y en aura.
Offre valable jusqu'au dimanche 13 mars (là où la loi le permet).

NOTRE SUGGESTION :

Nouveau! Hydratants anti-rides éclat Future Perfect

Changez le destin de votre peau. Les Cell Vectors anti-âge aident la peau à lutter plus efficacement contre les effets du vieillissement et réduisent de façon marquée l'apparence des rides et ridules.
Crème, peaux sèches ou normales et mixtes. 30 ml, **58 $**; 50 ml, **85 $**
Lotion, peaux normales et mixtes. 50 ml, **85 $**

la Baie encore plus

Obtenez jusqu'à 50 % plus de points Primes Hbc.
Utilisez conjointement les deux cartes au moment de régler votre achat dans les magasins de la famille Hbc.

3294088A

VENTE D'INVENTAIRE
sur items sélectionnés
Reproduction de meubles d'époque
(sur mesure)
Armoire audio-vidéo
Mobiliers de salle à manger et de chambre.
Lampes et accessoires
Ouvert 7 jours
L'atelier des Compagnons
1269, rue Van Horne, Outremont
(514) 277-5772
Michelyne Basilières Inc.
436, rue Victoria, St-Lambert
(450) 465-8647
3283688
3292913

53 projets résidentiels neufs à découvrir !
Trouvez une habitation neuve à votre goût et à votre prix !
Venez rêver dans de superbes unités modèles décorées...
Les Week-ends Visites libres à Montréal
26-27 février et 5-6 mars 2005
Obtenez la liste complète des projets sur www.visiteslibresamontreal.com ou dans l'édition de *La Presse* du samedi 26 février 2005.
Pour renseignements : (514) 526-4810
Une présentation de : GARANTIE MAISONS NEUVES APCHQ
3295689A
3295692

FORUM

André Desmarais > Président du conseil d'administration
Guy Crevier > Président et éditeur
Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Éric Trottier > Directeur de l'information **André Pratte** > Éditorialiste en chef
LA PRESSE

ÉDITORIAUX

La métropole orpheline

fcardina@lapresse.ca
FRANÇOIS CARDINAL

Montréal a perdu son titre de « métropole » lors de la formation du premier conseil des ministres de Jean Charest, en 2003. Elle devenait alors une simple « région », une parmi tant d'autres, comme l'a depuis confirmé l'actualité.

Effectivement, la métropole n'a pas pesé très lourd dans la balance ces deux dernières années. Étant donné qu'il n'est jamais très bon pour un gouvernement en perte de popularité d'ignorer la moitié de la population de la province, on aurait pu s'attendre à ce qu'il tente de réajuster le tir la semaine dernière.

Or, non seulement il ne l'a pas fait, mais le remaniement de Jean Charest montre avec encore plus d'acuité le peu d'importance que son gouvernement accorde au moteur économique du Québec.

C'est après avoir transformé la fonction de « ministre responsable de la métropole » en « ministre responsable de la région de Montréal » que le gouvernement a permis le démantèlement de la grande ville. Qu'il a refusé de verser les 35 millions promis dans le contrat de ville. Qu'il a ignoré les problèmes financiers du transporteur public. Qu'il a laissé le maire Tremblay travailler seul pour sauver les Mondiaux de natation. Qu'il a mis à la poubelle le projet de maison de l'OSM...

Le brassage de cartes de vendredi dernier ne fera qu'empirer les choses puisqu'il sera encore plus facile pour le gouvernement de bouder la métropole. En intégrant en une seule entité les fonctionnaires du ministère des Affaires municipales et de celui des Régions, le premier ministre laisse en effet à Montréal une place encore plus congrue dans la machine administrative.

Si seulement la personne nommée à la tête de ce nouveau ministère avait un parti pris favorable à Montréal...

L'ennui, c'est que Nathalie Normandeau, ancienne mairesse de Maria en Gaspésie, a démontré avec le temps son préjugé régional, comme en fait foi le dossier de la construction d'un centre de foires. Bien que la métropole en réclame un depuis des années, la ministre soutenait jusqu'à tout récemment qu'il pourrait tout aussi bien voir le jour à Gatineau, Trois-Rivières ou Laval. Il est tout de même question d'un centre d'envergure internationale !

Entendons-nous, le fait de donner une attention toute particulière aux régions n'est pas une tare... sauf lorsqu'on est ministre des Affaires municipales et que l'on doit arbitrer les demandes de tout un chacun, tout en donnant à Montréal la place qui lui revient.

On rétorquera que la ministre de la Culture, Line Beauchamp, a été nommée ministre responsable de la région de Montréal et qu'en ce sens, elle pourra faire pencher la balance de ce côté-ci du Saint-Laurent.

Il est cependant bien difficile d'espérer qu'elle fasse une réelle différence alors que Monique Jérôme-Forget n'en a pas faite, elle qui était pourtant présidente du conseil du Trésor ! À titre de responsable de Montréal, on lui doit quoi, sinon une déclaration malheureuse sur la qualité de l'eau de la métropole ?

////////////////////////

Du côté des transports, la situation n'est pas plus rose. Pour trouver du financement pour ses projets routiers ou pour le transport en commun, Montréal devra dorénavant transiger avec... le ministre responsable de la Capitale nationale, Michel Després. Bonjour la rivalité !

On peut toutefois se consoler en se disant que ce dernier ne pourra en faire moins que son prédécesseur, Yvon Marcoux.

Seule lueur au loin, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Claude Béchard, reconnaît à la métropole le rôle de locomotive de l'économie. L'exportation ne se fait pas que de Montréal vers l'extérieur, reconnaît-il, elle se fait aussi des régions vers Montréal.

Bref, quand la métropole va bien, tout le Québec en profite. Espérons donc qu'en l'absence d'un ministre poids lourd qui travaille réellement pour Montréal, M. Béchard saura convaincre ses collègues que le Québec ne peut se développer à sa pleine mesure sans traiter sa métropole comme telle.

L'ami syrien

mroy@lapresse.ca
MARIO ROY

L'assassinat de l'ex-premier ministre du Liban, Rafic Hariri, a instantanément fait renaître dans ce pays une ferveur nationaliste transcendant les appartenances religieuses. Elle ramène à la mémoire le caractère distinct — et tenace — d'un peuple qui, au coeur du monde arabe et depuis les accords du Caire, en 1969, a autant souffert de ses amitiés que de l'action de ses ennemis...

Ainsi, c'est bien évidemment l'« ami » syrien qui est visé par la foule. Laquelle, mêlant chrétiens et musulmans, est descendue dans la rue à deux reprises depuis l'événement. Lundi, une semaine après l'attentat et cinq jours après des funérailles agitées, une manifestation tenue à Beyrouth a réuni 100 000 personnes. Et ce, malgré la menace du pouvoir libanais pro-syrien de recourir à l'armée, malgré les points de contrôle établis afin de limiter l'afflux de manifestants.

Cet appel à une indépendance réelle et démocratique s'inscrit parfaitement dans la lignée de l'élection d'un modéré, Mahmoud Abbas, à la tête de l'Autorité palestinienne. Ou de l'étonnant succès des urnes, en Irak, qui était d'abord et avant tout un refus de la soumission à une nouvelle terreur. La rue libanaise, en somme, s'est cette fois élevée contre un impérialisme ni yankee ni sioniste, mais arabe et musulman.

Cela dépasse une affaire strictement locale, pour devenir aussi un message lancé aux différents pouvoirs de nature plus ou moins monarchique, plus ou moins despotique, plus ou moins brutale, régentant la région.

////////////////////////

La Syrie, on le sait, entretient une troupe de 14 000 soldats en territoire libanais, en plus d'un nombre indéterminé de spécialistes du renseignement et de la sécurité. C'est une situation qui dure depuis la fin de la guerre civile, en 1991.

Elle a entraîné l'imposition de sanctions économiques contre Damas par les États-Unis. Elle est dénoncée par une résolution adoptée au Conseil de sécurité de l'ONU, en septembre dernier.

Maintenant, l'occupation syrienne du Liban constitue le principal point d'entente entre Jacques Chirac et George W. Bush qui, à Bruxelles, hier, s'occupaient à recoller les pots cassés entre la France et les États-Unis. Les deux présidents, et le reste de l'Europe avec eux, ont demandé le respect de la résolution 1559 appelant à un retrait immédiat des troupes syriennes du Liban et au désarmement des milices opérant sur et à partir de ce territoire.

Malgré la gaffe de Paul Martin (« Si les Syriens sont au Liban, c'est parce qu'il faut garder la paix », avait-il lancé, jeudi, avant de se rallier au choeur international...), le Canada est bien entendu solidaire de cette position. De fait, de passage à Beyrouth trois jours avant la mort de Rafic Hariri, le ministre canadien des Affaires étrangères, Pierre Pettigrew, avait invité le Hezbollah libanais à renoncer à la violence.

Le président Chirac parlait, hier, de la possibilité d'élargir la portée des sanctions imposées à la Syrie en les faisant endosser par l'ONU, si c'est nécessaire. Pour l'instant, il s'agit probablement de la seule initiative praticable — et que le Canada devrait appuyer, le cas échéant.

Sinon, reste la pression diplomatique contre le régime de Bachar al-Assad que, pour des raisons notamment historiques, la France est la mieux à même d'exercer.

serge.chapleau@lapresse.ca
DROITS RÉSERVÉS

Un palais de cristal

Les sourires, les propos convenus et les clichés éculés sur la solidarité masquent le fossé grandissant entre les deux rives de l'Atlantique

JOCELYN COULON
j.coulon@cerium.ca

Décidément, le président des États-Unis a du mal avec ses discours. Lundi à Bruxelles, devant un parterre de personnalités pourtant soigneusement choisies pour fêter les grandes retrouvailles avec l'Europe, les applaudissements ont été rares, et jamais au moment où le président aurait voulu les recevoir. À chaque discours, aux États-Unis ou ailleurs, Bush se croit constamment devant le Congrès où on l'applaudit toutes les 30 secondes. En décembre dernier, à Halifax, son discours devant les Canadiens, frondeur et sans concession, était tombé à plat. Il avait reçu un accueil glacial. Un véritable désastre.

Un fossé grandissant

Pour ce voyage en Europe, les angles ont été arrondis, les sujets choquants ont été évacués. Les discours de Bush sont restés au niveau des banalités d'usage sur la liberté et le respect des droits, sur la promotion de la démocratie dans le monde et sur l'indéfectible amitié entre les États-Unis et l'Europe. Qu'importe si la réalité ne colle aucunement au discours ? Faisant la leçon à la Syrie, le président, ingrat, a oublié de remercier ce pays ainsi que le Pakistan, l'Égypte et l'Arabie saoudite pour les grands services qu'ils rendent en torturant les « terroristes » capturés un peu partout dans le monde par les forces américaines et envoyés dans ces États. Si vous croyez que ces pratiques ont cessé avec le scandale d'Abou Ghraib ou avec le retour au Canada de Maher Arar, détrompez-vous. Je vous recommande la lecture du dernier numéro de l'hebdomadaire *The New Yorker* où il est décrit minutieusement « comment les États-Unis confient la torture en sous-traitance ». Cette pratique conjuguée à l'expansion de l'archipel des prisons secrètes et de son corollaire, la violation du droit national et international, provoque un tel écoeurement que les prestigieux *New York Times* et *Washington Post* y ont consacré des éditoriaux dévastateurs samedi et lundi et ont demandé le respect du droit et exigé des comptes de leur gouvernement.

La démocratie, c'est pour les autres, la Syrie, l'Iran et la Corée du Nord. Le président n'a pas prononcé un seul mot contre les nouvelles tyrannies d'Asie centrale, comme l'Ouzbékistan et l'Azerbaïdjan, ou contre l'Éthiopie, l'Érythrée et l'Ouganda. Ces pays, parmi les pires États voyous en matière de respect des droits de l'homme, sont membres de cette peau de chagrin nommée « coalition des volontaires », censée rétablir la « démocratie et la liberté » en Irak. Il est vrai que les États-Unis ne peuvent faire la fine bouche, les troupes des démocraties quittant une à une l'Irak.

Les Européens, mais aussi les Canadiens, peuvent maintenant définir leur propre rôle et défendre leurs propres intérêts dans le monde.

Quant à l'indéfectible amitié entre les États-Unis et l'Europe, « qu'aucun pouvoir sur la Terre ne pourra jamais diviser », selon Bush, elle demeure plus que jamais une formule de rhétorique. Les sourires, les propos convenus et les clichés éculés sur la nécessaire solidarité masquent en fait un fossé grandissant entre les deux rives de l'Atlantique.

Les malentendus transatlantiques sont la nécessaire condition pour fonder de nouvelles relations internationales.

Tout le monde connaît les sujets de discorde entre les États-Unis et l'Europe : les ventes d'armes européennes à la Chine, la différence d'approche pour régler le contentieux nucléaire avec l'Iran, le respect du protocole de Kyoto, les divergences de plus en plus grandes sur la Cour criminelle internationale et l'aide à l'Afrique et sur les rôles respectifs de l'OTAN et de l'Union européenne quant à la gestion des crises et au maintien de la paix et de la sécurité. La liste devrait s'allonger malgré une convergence de vue sur le Liban. Ces sujets de discorde sont autant de bombes à retardement dans ce palais de cristal qu'est devenue la relation transatlantique.

Faut-il s'en désoler ? Les nostalgiques le pensent. Assis autour de la table, ils se souviennent du temps béni où, face à un ennemi identifié et redoutable, ils partageaient un projet commun. C'était avant 1989. Aujourd'hui, l'empire soviétique s'est évaporé et les nouveaux dangers ne menacent aucunement l'existence même des États occidentaux. D'où les divergences d'approches face au monde entre les États-Unis et l'Europe et dont la crise irakienne a été l'aboutissement pénible, mais en même temps combien libérateur. En effet, l'agression américaine contre l'Irak, mais aussi contre l'ONU et contre ses propres alliés, a permis une distanciation salutaire d'avec Washington. Débarrassés de la peur d'avoir à se dresser contre l'Amérique et d'en subir les conséquences — qui ne sont jamais venues —, les Européens, mais aussi les Canadiens et les autres, peuvent maintenant définir leur propre rôle et défendre leurs propres intérêts dans le monde.

Alors, ne nous désolons pas des malentendus transatlantiques. Ils sont la nécessaire condition pour fonder de nouvelles relations internationales. Devant les défis planétaires, les configurations d'aujourd'hui et de demain ne sont plus seulement régionales, elles doivent être mondiales. L'Europe montre la voie en s'unifiant et en tissant avec l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et le Proche-Orient des liens multiples, respectueux et généreux. Que font les États-Unis ? Les déclarations de Bush, de sa secrétaire d'État, Condoleezza Rice, et du secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, ont un ton différent d'il y a un an, mais leur vision des relations internationales reste la même. Si les États-Unis persistent à bouder la communauté internationale, ils prolongeront et exacerberont l'isolement dans lequel ils baignent depuis quatre ans.

L'auteur est professeur invité au Groupe d'étude et de recherche sur la sécurité internationale du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal.

FORUM

Tempête dans le verre d'eau universitaire

ALAIN DUBUC

COLLABORATION SPÉCIALE

On dit souvent que la ville de Québec est un gros village. Mais la vérité, c'est que le Québec tout entier est souvent un gros village. On a pu le voir depuis quelques semaines avec le débat qui fait rage, dans le monde universitaire, sur la venue de l'ancien premier ministre français, Alain Juppé, comme professeur invité à l'École nationale d'administration publique.

Alain Juppé a été impliqué dans un scandale de financement occulte, et accusé d'avoir utilisé, dans les années 80 et 90, le budget de la Mairie de Paris pour rémunérer six employés du RPR, le parti de Jacques Chirac. Il a été condamné à 14 mois de prison avec sursis et à l'interdiction d'occuper une fonction élective pendant un an.

Le département de sciences politiques de l'UQAM a refusé d'accueillir M. Juppé pour cette raison, et l'ÉNAP, après un vote très majoritaire de ses professeurs, a décidé de lui ouvrir ses portes. L'ÉNAP a-t-elle bien fait ? Sur le plan éthique, est-il acceptable qu'un établissement universitaire accueille un politicien coupable de corruption ? Il y a très certainement là matière à débat.

Mais rien ne justifiait le véritable délire que cela a provoqué, entre autres le texte incendiaire publié par Gérard Bouchard, de l'Université du Québec à Chicoutimi, dans les pages du *Devoir*. Un grandiloquent dérapage où l'universitaire parle d'un « scandale qui va ternir pour longtemps l'ÉNAP », réclame la démission du directeur de l'institution, rien de moins, et déplore, en notre nom à tous, « cette décision qui nous abaisse et nous fait honte collectivement ». Un mouvement suivi par des dizaines d'universitaires qui ont signé un texte collectif de dénonciation.

Cela nous rappelle que le monde universitaire peut aussi être un monde de passions et d'intolérance. Dans cette chicane gonflée hors de proportion, on trouve une réflexion éthique, mais aussi beaucoup de jalousie, on y subodore des guerres intestines entre constituantes de l'Université du Québec, et des dérapages qui semblent reposer sur des clivages idéologiques.

Deux professeurs, cités complaisamment à la radio de Radio-Canada, ont même affirmé que l'embauche d'Alain Juppé s'expliquerait par les pressions plus fortes que subit l'ÉNAP depuis l'arrivée au pouvoir de Jean Charest, et y ont même vu un lien avec l'appui de plusieurs chercheurs de cette école aux PPP. À notre connaissance, si M. Juppé a des amitiés politiques au Québec, ce serait plutôt du côté de l'ex-ministre Louise Beaudoin.

////////////////////////////

Oui, il y a une question d'éthique. Gérard Bouchard, quand il se contrôle, l'énonce clairement : « L'administration publique, c'est l'art de gouverner correctement, de gérer d'une façon bien éclairée et rigoureuse les intérêts des citoyens, de veiller avec intégrité et avec honnêteté au bien et aux biens de la population. Or, c'est précisément pour avoir déshonoré cette règle qu'Alain Juppé a été condamné ».

Mais la validité de cette réflexion a été balayée par une croisade dont la démesure fait peur. Cette rectitude politique, qui s'est transformée en chasse aux sorcières, nous rappelle l'existence d'un autre danger bien plus menaçant pour la vie universitaire et la liberté académique : le dogmatisme. Les universitaires ne sont pas immunisés contre l'euphorie du lynchage.

D'autant plus que les faits ne justifient pas cette véhémence et que la rigueur scientifique aurait quand même dû amener à situer la faute d'Alain Juppé dans son contexte. La France est un pays dont les moeurs politiques ont été d'un laxisme que nous imaginons peu ici et qui commence heureusement à s'en affranchir. M. Juppé a été condamné pour une pratique alors généralisée dans son pays ; ce n'est pas un criminel mais plutôt un politicien à l'intégrité douteuse comme l'ont été plusieurs de ses collègues, à commencer par le président Mitterrand. Résultat, malgré sa condamnation, l'ex-premier ministre, dont la cote de popularité a chuté, n'est néanmoins pas un lépreux en France, ni un homme politique fini.

Par ailleurs, l'ÉNAP n'est pas une garderie populaire, mais un établissement s'adressant à des adultes qui, en toute logique, doivent être confrontés à la réalité plutôt qu'à des mythes bien-pensants. Il faut se demander si la présence de ce politicien sera enrichissante pour les étudiants. Un ancien premier ministre, et ancien ministre des Affaires étrangères, semble bien placé pour aborder, comme on lui demande, les relations internationales.

On aurait été beaucoup moins à l'aise si Alain Juppé avait été invité à parler de gestion et d'administration publique. Moins en raison de ses pratiques douteuses que parce que l'administration publique française ne doit surtout pas nous servir de modèle. Et on serait encore plus à l'aise si cette pratique qui consiste à offrir des planques à des politiciens en mal de ressourcement ne se limitait pas au monde politique français, ne serait-ce que pour élargir la palette des expériences que l'on propose à nos étudiants.

COURRIEL

Pour joindre Alain Dubuc
adubuc@lapresse.ca

La poule se meurt !

« Vincent, vous êtes très mal conseillés », écrit le professeur de comptabilité François Richer à Vincent Damphousse, membre du comité exécutif de l'Association des joueurs de hockey

FRANÇOIS RICHER
L'auteur est comptable agréé et enseigne à l'École des HEC.

PHOTO PAUL CHIASSON, PC©

Vincent Damphousse et Trevor Linden lors d'une rencontre avec les représentants des propriétaires de la LNH, la semaine dernière à New York.

Cher Vincent,
Je te le dis d'entrée de jeu : je vous admire de vous tenir debout devant les propriétaires et j'aurais aimé que les Richard, Geoffrion et Lafleur en fassent autant.

Cela dit, vous avez été très mal conseillés. Vous vous êtes aveuglément opposés au meilleur système imaginable pour vous, soit un partenariat avec les propriétaires avec plafond salarial mais où les joueurs recevraient un pourcentage prédéterminé des revenus de l'industrie.

Je suis d'accord que les propriétaires n'ont pas besoin d'un plafond salarial pour survivre. Je trouve moi aussi douteux que des hommes d'affaires multimillionnaires s'avouent incapables de faire un budget de caisse. Le système actuel accompagné d'une saine gestion peut effectivement les empêcher de perdre de l'argent. Mais Vincent, le système actuel est le même qui fait en sorte que les quilles sont plus populaires aux USA que le hockey. Ce n'est pas une référence...

Nourrir la poule

Oublions le hockey un instant. Si les joueurs et propriétaires détenaient conjointement les droits sur une poule aux oeufs d'or et que les propriétaires vous proposaient que la poule ponde davantage, t'opposerais-tu ? Probablement pas. Cependant, tu négocierais serré le partage des oeufs pour que les joueurs en aient le plus possible.

Me vois-tu venir ? Bob Goodenow donne l'impression de se foutre de la poule. On dirait qu'il pense que vous faites des millions par magie. Vincent, les amateurs paient votre salaire, les propriétaires ne sont qu'un intermédiaire, une courroie de transmission. Le jour où les arénas se videront et où les cotes d'écoute seront anémiques, vous ne serez plus millionnaires et ce, quelle que soit la convention collective. Joueurs et propriétaires auront beau s'entre-déchirer sans retenue, ils auront toujours un intérêt commun : nourrir la poule.

Et la poule, ce sont les amateurs...

Vous vendez de la compétition, Vincent. Votre client n'aime pas savoir d'avance que les gros marchés ont systématiquement plus de chances de gagner, que les Flames et le Lightning vont certainement perdre Iginla et Saint-Louis au profit des Rangers ou des Flyers comme les Expos ont perdu tous leurs joueurs vedettes. L'Africain et l'Américain côte à côte sur la ligne de départ du 100 mètres, pas l'Américain 10 mètres en avant parce qu'il est plus riche.

Récapitulons : équilibre entre les équipes = plus d'intérêt des amateurs = plus de spectateurs au stade et de cotes d'écoute = plus de revenus pour les équipes = des salaires des joueurs plus élevés. À condition d'être partenaires...

Le meilleur système

Le système qui vous est proposé est le meilleur système pour vous, financièrement parlant.

Les deux ligues (NBA et NFL) qui l'ont instauré ont vu leurs revenus exploser, et donc, les salaires des joueurs aussi, puisqu'ils ont un pourcentage de ces revenus. Dans ces deux ligues, l'intérêt des amateurs est haussé par l'équilibre des forces en présence.

Si on plafonnait purement les salaires, je serais le premier à vous appuyer. Il n'y aurait aucune raison de plafonner votre rémunération qui vous est versée volontairement par des hommes d'affaires chevronnés.

Ce que l'on vous propose, Vincent, ce n'est pas de plafonner votre rémunération, mais plutôt la portion de votre rémunération versée sous la forme de salaires. C'est toute une différence !

Ils vous ont offert 54 % des revenus de l'industrie. C'est ridiculement bas. C'est là où vous vous faites avoir avec la proposition des propriétaires. Au lieu de s'opposer aveuglément au principe, Goodenow aurait dû dire : « Es-tu fou 54 % ? Rien en bas de 80 % ! ». Ça se serait probablement réglé autour de 70 %...

Vous avez peur qu'ils cachent des revenus ? Proposez d'envoyer vos vérificateurs examiner leurs livres chaque année, c'est tout.

Un plafond salarial bas est ce qu'il y a de mieux pour vous, car ça n'affecte pas votre rémunération globale, mais ça augmente l'intérêt des amateurs et donc la grosseur de la tarte dont vous détenez 70 %.

Exemple : si les revenus de l'industrie sont de 2,5 milliards et que vous êtes partenaires à 70 %, cela vous fait 1 470 000 000 $, quel que soit le plafond salarial. Les salaires versés seraient plafonnés à 900 millions (30 équipes X 30 millions), mais les équipes versant moins que 70 % de leurs revenus en salaires verseraient la différence à votre association.

La grosseur de la tarte, Vincent. Bob Goodenow s'en fout, le réalises-tu ?

Des concessions idiotes

À cause de votre opposition aveugle à ce système, vous vous êtes sentis obligés de faire toutes sortes de concessions idiotes à la table de négociations.

Premièrement, on vous offre un partenariat dans une poule qui pond plus, vous préférez garder la vieille poule qui pond moins assortie d'une coupe de 24 % de vos oeufs !

Mais le comble, c'est la veille de la date butoir, lorsque vous avez consenti à accepter un plafond salarial, à condition qu'il ne soit pas relié aux revenus. Voyons Vincent, c'est le contraire ! C'est ce lien avec les revenus qui rend le plafond acceptable. Sinon, vous vous faites avoir...

Vincent, vos représentants sont en train de vous coûter des centaines de millions à s'opposer à un principe qu'ils n'ont manifestement pas compris. Il n'est pas trop tard, cependant. La saison 2005-06 peut encore être sauvée. C'est à vous d'y voir...

(PS : *By the way* Vincent, dépêchez-vous, la poule se meurt...)

LA BOÎTE AUX LETTRES

› Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

Plus de religion à l'école

Le cours d'enseignement religieux confessionnel n'a plus sa place dans le système scolaire. Par contre, l'éducation au phénomène religieux est plus que nécessaire. Malgré la baisse de pratiquants, un nombre grandissant de « nouvelles spiritualités » font leur apparition. La montée de l'intégrisme chrétien chez nos voisins du sud est un phénomène qui nous rattrape. Divers groupes religieux ont une influence importante auprès de nos institutions dites laïques. L'éducation au fait religieux et aux divers types de spiritualités, jointe à un volet éthique, me semblerait la solution nécessaire pour aider les adolescents à mieux comprendre un monde qui est de plus en plus religieux.

Marc Landry

Bébé-sandwich

Je trouve tout à fait grotesque la publicité de McDonald où l'on voit un bébé affublé d'un costume d'homme-sandwich. Je croyais presque voir une parodie de publicité du groupe anti-pub *Adbusters*. Se servir d'un bébé comme support publicitaire montre bien le mépris que la compagnie a pour les enfants. Ne nous laissons pas manipuler par la fausse bienveillance de McDonald envers les enfants. Lorsqu'il les regarde, le clown aux cheveux rouges a des « signes de piasses » dans les yeux.

Stéphanie LeBlanc

Quels intérêts ?

M. Pratte,
En tant que citoyen, j'aimerais dire « merci » à M. Yves Séguin. Je trouve important de savoir que l'étude du dossier relatif au site d'Outremont s'est faite en vase clos au cabinet du PM, sans que ne soient consultés le ministre des Finances, ni celui de la Santé. Comme contribuable, je trouve important de savoir que le projet du CHUM, tel qu'envisagé par Jean Charest, risque de devenir un autre Stade olympique. Enfin, comme Québécois, je trouve important que nos élus veillent aux intérêts du Québec avant ceux d'Ottawa. Quant à vous, M. Pratte, si je me fie à votre éditorial d'hier, je comprends que vous auriez préféré que M. Séguin se la ferme, au nom des intérêts de... De qui au juste ?

Marc St-Louis

Un dernier tour de piste

Yves Séguin dit tout pour être populaire. Maintenant c'est le CHUM qui serait un second stade ! Il a la formule l'ancien ministre ! Quand cessera-t-il de nous casser les oreilles avec son prêchi-prêcha ? Réponse : lorsque les médias se désintéresseront du populiste bavard d'Outremont. Ça ne devrait pas tarder. Son dernier tour de piste comme le monsieur Net de la politique sera sans doute sa participation à *Tout le monde en parle*... Ce serait alors sa consécration ultime au panthéon du vedettariat narcissique.

Michel Lebel

Que doit-on faire ?

J'enseigne depuis douze ans dans le réseau public au primaire. Jadis, j'étais farouchement opposée à tous les moyens de pressions peu importe les raisons pour lesquelles ils m'étaient imposés. Je ne voulais pas pénaliser les enfants. Après plusieurs années de détérioration du milieu scolaire public, je dois me rendre à l'évidence : si on ne fait rien de concret pour se faire entendre, on nous ignore. Ce n'est pas mon salaire qui est en jeu. Ce sont les enfants eux-mêmes. De la fermeture éventuelle de groupes spéciaux, tels qu'en difficultés d'apprentissage et ayant des troubles de comportement, et de l'intégration de ces enfants en difficultés aux groupes réguliers, qu'arrivera-t-il à tous les enfants ? Avec de moins en moins de services... a-t-on pensé aux conséquences ? Que doit-on faire pour se faire entendre ? Nous sommes les premiers intervenants, et on nous ignore.

Nathalie De Serre

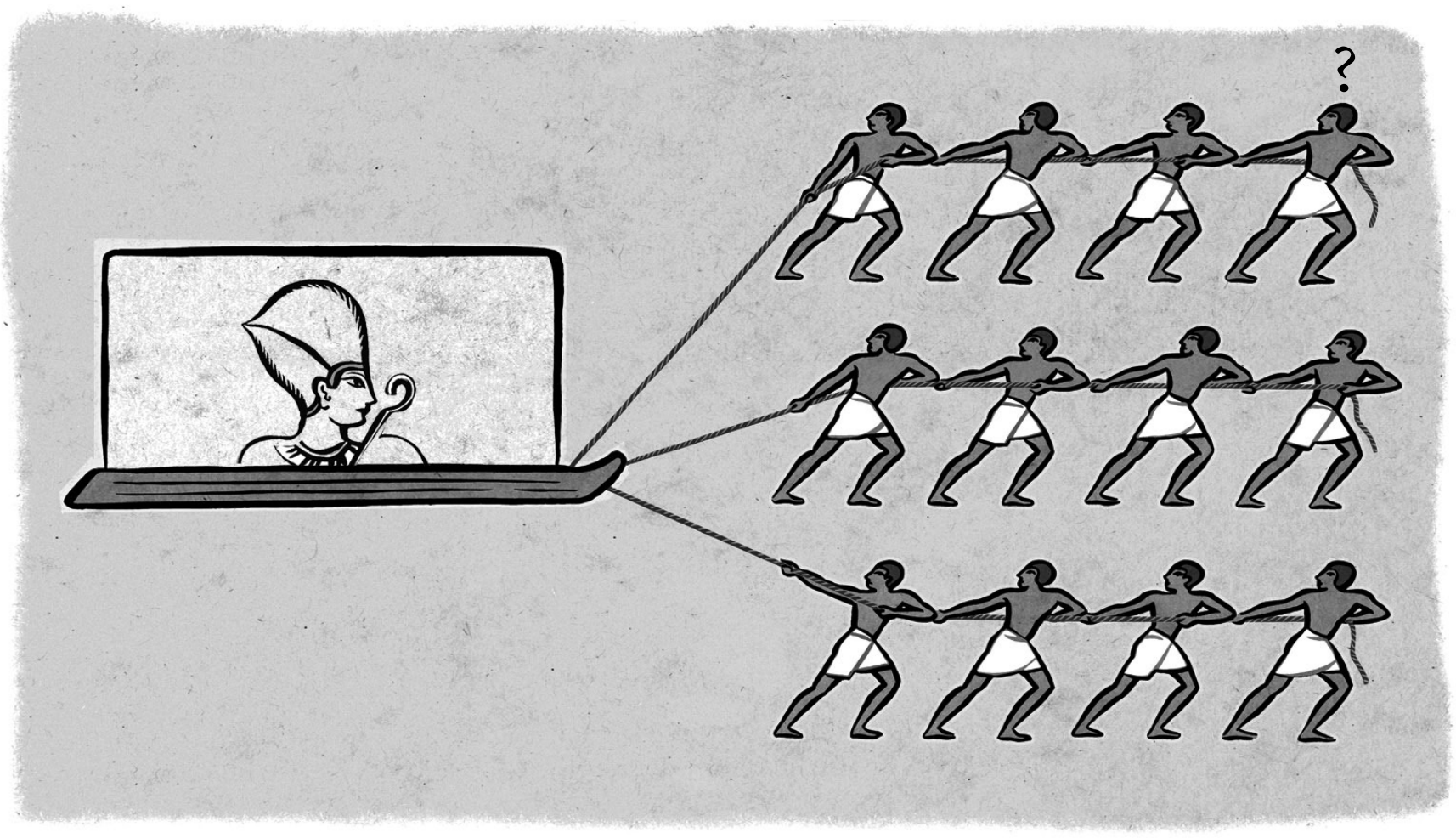

POURQUOI TRAVAILLER POUR UN AUTRE?

Vous voulez être votre propre patron? Tapez **www.acquizition.biz**: le nouveau service Internet voué à la recherche d'entreprises et de franchises. Simple, sûr et confidentiel, vous le consultez sans frais. Entrez vos critères de recherche et vous serez avisé par courriel aussitôt qu'un vendeur éventuel se manifeste. Vous pouvez y annoncer votre intention d'acheter. Vous pouvez aussi y repérer agents, courtiers et autres ressources professionnelles. Chez Acquizition.biz, l'occasion fait le patron.

Acquizition.biz

Pour acheter ou vendre une entreprise: (514) 499-0334

www.acquizition.biz

Desjardins Centres financiers aux entreprises

CA Comptables agréés du Québec

BCF AVOCATS AGENTS DE BREVETS ET MARQUES

LAPRESSEAFFAIRES.COM

3296387A

MONDE

Non à la démocratie exportée par Washington

ALEXANDRE SIROIS

WASHINGTON – N'en déplaise à George W. Bush, une majorité de citoyens sondés dans neuf pays industrialisés, y compris le Canada, estiment que ce n'est pas aux États-Unis de promouvoir la démocratie dans le monde.

Ce sondage, effectué par la firme Ipsos Reid pour le compte de l'agence Associated Press, a été publié hier au moment où le président américain sollicite l'aide des Européens pour mettre fin à la tyrannie et semer la démocratie.

Au Canada, c'est plus de trois personnes sur quatre (76 %) qui pensent que « le rôle des États-Unis ne devrait pas être de faire la promotion de l'établissement de gouvernements démocratiques dans d'autres pays ».

« Les gens pensent que propager la liberté signifie faire la guerre, ce qui n'est pas le cas », a affirmé hier un porte-parole de la Maison-Blanche, Dan Bartlett.

Les Européens interrogés sont, dans des proportions semblables, également critiques des intentions du président américain telles qu'énoncées lors de son discours d'investiture le mois dernier.

Bush avait alors promis d'utiliser « l'influence » de son pays pour vaincre la tyrannie et favoriser le développement de la liberté dans le monde. Il a réitéré ce souhait peu de temps après, à l'occasion de son discours sur l'état de l'Union.

Non merci, ont répondu 84 % des Français, 80 % des Allemands, 66 % des Britanniques, 60 % des Espagnols et 53 % des Italiens. Au total, 1000 adultes ont été sondés du 9 au 17 février dans chaque pays à ce sujet. La marge d'erreur est de trois points de pourcentage.

Au Mexique et en Corée du Sud, respectivement, 64 % et 60 % des personnes interrogées étaient du même avis. En fait, même 53 % des Américains ont dit s'opposer à la promotion de la démocratie à l'étranger par leur propre gouvernement.

« Les gens pensent que propager la liberté signifie faire la guerre, ce qui n'est pas le cas », a riposté hier un porte-parole de la Maison-Blanche, Dan Bartlett. Il a insinué qu'on se méprend, à l'étranger, sur les intentions de Washington. C'est, selon lui, ce qui se refléterait dans les résultats du sondage.

10 000
FORFAITS-VACANCES
799 $ CHACUN
FORFAITS D'UNE SEMAINE TOUT-COMPRIS

NOS FORFAITS-VACANCES COMPRENNENT :
• Vol
• Hébergement 7 nuits
• Nourriture et boissons
• Transferts
• Représentants de Go Travel Direct à destination

CETTE OFFRE PREND FIN LE 1er MARS

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
PUERTO PLATA, LA ROMANA
CUBA
HOLGUIN, SANTA LUCIA, VARADERO
MEXIQUE
CANCUN, PUERTO VALLARTA

Vols directs de Montréal

GoTravelDirect.com
(514) 849-3344 • 303, rue Émery

Les prix sont par personne en occupation double et comprennent le vol, l'hébergement pour sept nuits, les repas, les boissons, les transferts et les taxes applicables. 10 000 vacances au prix de 799 $ à destination du Mexique,de Cuba et de la République dominicaine dans des hôtels choisis à certaines dates spécifiques (pour les départs entre le 23 février 2005 et le 30 avril 2005). La promotion se termine le 1er mars 2005. Pour plus de détails, consultez www.gotraveldirect.com. Titulaire d'un permis du Québec.

GO TRAVEL DIRECT

3295982A

Le génie à Concordia :
un programme de première classe

- Encadrement de haut niveau
- Bourses d'entrée pour les candidats des cégeps
- Laboratoires d'enseignement de pointe
- Apprentissage dynamique, par équipe
- Enseignement coopératif fructueux
- Partenariats université-industries
- Programmes innovateurs axés sur l'expérience pratique

Date limite de demande d'admission : 1er mars 2005
Renseignements : Services de soutien pédagogique aux étudiants, (514) 848-2424, poste 3263

Génie et informatique

UNIVERSITÉ Concordia
On vous prépare pour le monde
www.concordia.ca

3296138A

En collaboration avec le Groupe Forsythe international inc.

LE CLUB D'INVESTISSEURS IMMOBILIERS DU QUÉBEC

vous présente L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER
▶ trucs et astuces des pros

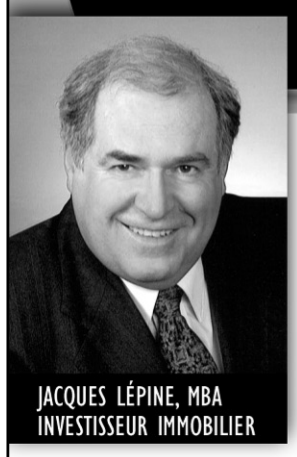

JACQUES LÉPINE, MBA
INVESTISSEUR IMMOBILIER

Apprenez comment cet investisseur a réussi à faire de 0 $ à 12 000 000 $ en 5 ans

Découvrez ses techniques et stratégies d'investissement immobilier qui lui ont permis de réussir ce tour de force

Durant ces 6 heures de formation, vous apprendrez comment :

- Vous contruire un plan et une stratégie d'investissement
- S'établir un crédit impeccable
- Utiliser les techniques créatives de recherche d'immeuble
- Choisir les bons immeubles
- Déterminer la valeur d'un immeuble
- Identifier des immeubles jusqu'à 30 % en dessous de leur valeur marchande
- Faire son profit à l'achat
- Acheter avec un minimum de comptant
- Acquérir des reprises bancaires
- Faire du profit avec les propriétés en détresse
- Négocier les acquisitions
- Identifier les sources d'argent disponibles
- Comprendre le financement immobilier
- Maîtriser différentes techniques de profit
- Gérer ses immeubles
- Se construire une fortune avec l'immobilier

LE SAMEDI 26 FÉVRIER DE 9 H À 16 H
HÔTEL HOLIDAY INN PLAZA
420, RUE SHERBROOKE OUEST, MONTRÉAL

POUR RÉSERVATION : (450) 679-0261
PRIX : 295 $ + TAXES (MATÉRIEL INCLUS)
CONFÉRENCIERS : JACQUES LÉPINE, M.B.A ET GINETTE MÉROZ, AVOCATE

Pour en savoir plus sur nos autres formations : WWW.CLUBIMMOBILIER.QC.CA WWW.FORSYTHEGROUP.COM

3296044

Questions de société

BAZZO

dès 9 h

Réalisation : Jacquelin Castonguay

95,1 FM
Première Chaîne
Radio-Canada

www.radio-canada.ca/indicatifpresent

3296369A

MONDE

Bush «reconnaît» l'Union européenne

LOUIS-BERNARD ROBITAILLE
COLLABORATION SPÉCIALE

BRUXELLES — Il fallait une première à cette tournée majeure de George W. Bush en Europe. La voici : le président américain « reconnaît » officiellement l'Union européenne.

Après le bref et formel sommet des 26 pays membres de l'OTAN, dans la matinée, il a rendu une visite officielle, d'abord au siège de la présidence tournante, actuellement assurée par le premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker, puis à la Commission présidée par l'ancien premier ministre portugais José Barroso. C'était la première fois qu'un président américain reconnaissait ainsi symboliquement le caractère politique de l'Union européenne, dont les États-Unis se sont toujours méfiés, pour ne pas dire plus.

À plusieurs reprises depuis son arrivée à Bruxelles dimanche soir, et le début de son offensive de charme, George W. Bush avait souligné à quel point les États-Unis souhaitaient « une Europe » forte comme partenaire privilégié, tout en rejetant l'idée que celle-ci constitue un « contrepoids » ou un « contre-pouvoir ».

Au cours d'un bref point de presse tenu aux côtés de MM. Barroso et Juncker, mais également du représentant permanent de l'UE sur la scène internationale, Javier Solana, M. Bush a réitéré le message : « Les États-Unis et l'Europe, nous sommes amis. Nous avons donc intérêt à ce que l'Europe soir forte. Pour des raisons commerciales parce que c'est bon pour la croissance. Pour des raisons de principe parce que nous défendons les mêmes valeurs morales et politiques. Et parce que nos positions communes dans la plupart des domaines permettent de grandes avancées : coopération en Afghanistan, la paix qui est à portée de la main au Proche-Orient, mais aussi le sida, qui nécessite une action commune. »

Le point de presse avait ceci de particulier que le président américain, qui était l'invité, semblait plutôt jouer les puissances invitantes. C'est lui qui a eu le *thank you* traditionnel qui mettait fin à l'exercice, et a amorcé un mouvement de départ sans trop se soucier des trois autres.

De la même manière, si George W. Bush a fait preuve de beaucoup d'amabilité vis-à-vis de l'Europe, il ne s'est en aucune manière engagé sur le terrain du multilatéralisme ou de la prééminence du Conseil de sécurité. Lorsqu'une journaliste, en fin de point de presse, lui a précisément posé la question de savoir si, à l'avenir, il excluait toute action unilatérale, par exemple contre l'Iran, il a tout simplement ignoré le fond de la question et s'est contenté de répondre assez sèchement : « Cette idée que les États-Unis sont sur le point d'attaquer l'Iran est tout simplement ridicule. Cela dit, toutes les options sont sur la table. »

Quasi-ultimatum à la Syrie

En bref, tous les protagonistes de cette visite sont tombés d'accord pour vanter les mérites de la coopération euro-américaine... sur les sujets qui ne prêtent pas à polémique. Sans se faire prier, les 26 membres de l'OTAN, au cours de la matinée, se sont engagés à former, essentiellement hors d'Irak, des centaines de policiers et gendarmes irakiens. Une modeste contribution dont Washington a fait mine de se réjouir au plus haut point.

Mais c'est d'abord et surtout sur le Liban que cette bonne entente euro-américaine s'est manifestée le plus concrètement : avec une unanimité parfaite, les États-Unis et l'Europe ont envoyé à la Syrie ce qui ressemble presque à un ultimatum, c'est-à-dire une mise en demeure explicite pour qu'elle retire du Liban les 14 000 soldats qui y stationnent. Avec des menaces précises de sanctions économiques et diplomatiques en cas de refus de Damas.

Au cours d'une brève conférence de presse tenue au milieu de l'après-midi, le président Jacques Chirac a eu au sujet de Bush des propos optimistes mais prudents : « Je crois que les États-Unis ont pris conscience, plus qu'ils ne l'avaient fait à date, de l'existence de l'Europe, et qu'ils souhaitent désormais un véritable partenariat... On verra à l'usage. »

Irak : Ibrahim Jaafari bien en selle pour devenir premier ministre

Ahmed Chalabi se retire de la course, mais vise un poste influent

MARC THIBODEAU

Ibrahim Jaafari, opposant de Saddam Hussein ayant longtemps résidé en Iran, a pris hier une sérieuse option sur le poste de premier ministre de l'Irak en obtenant la mise à l'écart de son principal rival au sein de l'Alliance unifiée irakienne.

Les partis chiites membres de la liste de cette formation, qui a remporté 140 des 275 sièges en jeu lors des élections du 30 janvier, ont annoncé lors d'une conférence de presse à Bagdad qu'Ahmed Chalabi avait décidé de se retirer de la course, rendant inutile la tenue d'un vote secret.

« Le docteur Ibrahim Jaafari a été désigné à l'unanimité », a indiqué Abdel Aziz Hakim, chef du Conseil suprême de la révolution islamique en Irak (CSRII), l'une des principales formations de la liste avec le parti Dawa, que chapeaute M. Jaafari.

M. Chalabi, qui s'était dit confiant d'obtenir l'appui de la liste pour le poste de premier ministre, a soutenu hier qu'il avait choisi de se retirer pour « préserver l'unité de l'alliance ».

Le controversé homme d'affaires et politicien, qui était vu par les États-Unis comme un successeur potentiel à Saddam Hussein avant de tomber en disgrâce en raison de ses liens avec l'Iran, ne disparaîtra pas pour autant de la scène politique. La chaîne qatarie Al-Jazira rapportait hier qu'il aurait conclu une entente avec M. Jaafari pour obtenir un poste influent au sein du prochain gouvernement en échange de son ralliement au chef du Dawa.

Un autre candidat pressenti après les élections pour devenir premier ministre, Adel Abdel Mehdi, du CSRII, aurait aussi plié après avoir reçu des promesses similaires de M. Jaafari, qui devrait obtenir sans difficulté l'imprimatur de l'ayatollah chiite Ali Al-Sistani.

Les efforts passés d'Ibrahim Jaafari en vue de faire de l'islam la seule source de la loi irakienne suscitent des inquiétudes dans les rangs politiques du pays ainsi qu'aux États-Unis.

Sa désignation comme candidat de l'Alliance irakienne unifiée n'est pas le dernier mot de l'histoire puisque le prochain premier ministre doit être désigné par un conseil présidentiel ayant lui-même reçu l'aval des deux tiers des membres de l'Assemblée nationale.

Les partis kurdes, qui contrôlent 75 sièges, détiennent dans les circonstances la balance du pouvoir et exigeraient, en retour de leur appui à la liste chiite, le poste de président ainsi que des garanties sur l'autonomie des trois provinces qu'ils gèrent dans le nord du pays. Ils devraient aussi chercher des clarifications sur la place qu'entend réserver M. Jaafari à l'islam dans la Constitution qui devra être rédigée par le prochain gouvernement.

Le premier ministre sortant, Iyad Allaoui, dont le parti a remporté 40 sièges aux élections, a mis en garde cette semaine M. Jaafari contre toute tentative d'introduire en Irak un gouvernement islamique reflétant celui de l'Iran.

Le *New York Times* indiquait hier qu'il n'est pas impossible que les Kurdes et la formation d'Allaoui tentent d'obtenir l'appui d'un bloc de députés de l'Alliance irakienne unifiée pour bloquer l'accession de M. Jaafari. La répartition des postes au sein de l'Assemblée nationale, et la solidarité affichée jusqu'à maintenant par les membres de la liste chiite dont il fait partie, rend ce scénario moins probable.

Malgré les assurances données par M. Jaafari depuis les élections sur le fait qu'il n'a aucune intention d'imposer un État théocratique en Irak, ses efforts passés en vue de faire de l'islam la seule source de la loi irakienne suscitent des inquiétudes dans les rangs politiques du pays ainsi qu'aux États-Unis. La Maison-Blanche s'est néanmoins déclarée prête hier à travailler « avec tout gouvernement irakien qui émergera ».

Le parti Dawa

Juan Cole, spécialiste de l'histoire du chiisme de l'Université du Michigan, soulignait hier sur son site Internet que le parti Dawa a été fondé en 1958 en vue d'établir un État islamique en Irak. Que ce parti fournisse à ce stade-ci le prochain premier ministre de l'Irak est un développement « saisissant », a-t-il souligné.

M. Jaafari s'était réfugié en Iran au début des années 80 alors que le parti Dawa s'engageait dans une lutte féroce contre le régime de Saddam Hussein. Il y restera jusqu'en 1989 avant de partir pour Londres. Il fut l'un des premiers exilés politiques à revenir au pays après que la coalition américano-britannique eut chassé le dictateur de Bagdad et figure aujourd'hui parmi les politiciens chiites les plus populaires du pays.

Lui-même a fait peu de cas jusqu'à maintenant des propos d'opposants qui l'accusent de vouloir servir l'Iran. « Un Irakien demeure un Irakien toute sa vie, peu importe où il va », dit-il.

Avec l'AFP et AP.

Ibrahim Jaafari

> Chiite natif de Kerbala, en Irak.
> Médecin, âgé de 58 ans.
> Chef du parti Dawa, l'une des principales formations de la liste du grand ayatollah Ali Al- Sistani.
> Opposant de longue date de Saddam Hussein.
> Il a vécu plusieurs années en exil en Iran et à Londres, et est rentré au pays peu après l'invasion militaire de l'Irak en 2003.

Le maire de Londres dans le pétrin

AGENCE FRANCE-PRESSE

LONDRES — Le maire de Londres Ken Livingstone s'est enferré hier, refusant de s'excuser pour des propos jugés antisémites, alors même qu'il fait désormais l'objet d'une enquête officielle qui pourrait conduire à sa suspension.

Lors de sa conférence de presse hebdomadaire, il a affirmé qu'après avoir réfléchi une semaine supplémentaire, il avait décidé de camper sur ses positions. « Il n'y aura pas d'excuses ou d'expression de regret pour le groupe Daily Mail », a-t-il déclaré, contenant mal sa colère.

M. Livingstone, 59 ans, travailliste peu conformiste, est depuis maintenant deux semaines au centre d'une polémique qui menace désormais son maintien dans ses fonctions, pour avoir comparé un journaliste juif à un gardien de camp de concentration.

M. Livingstone, contrarié d'être abordé par le journaliste après une soirée à l'hôtel de ville le 8 février, lui avait d'abord demandé s'il était un criminel de guerre allemand. Le journaliste répondant qu'il était juif, le maire avait alors poursuivi : « Vous êtes juste comme un gardien de camp de concentration, vous faites juste cela parce qu'on vous paye, non ?

L'*Evening Standard* en avait fait sa une deux jours plus tard, et depuis, de nombreuses personnalités politiques, dont le premier ministre Tony Blair et la ministre de la Culture Tessa Jowell ont insisté pour qu'il présente des excuses. Des organisations juives, des survivants de l'Holocauste ont fait de même. En vain.

La polémique a continué à faire les gros titres même pendant la venue à Londres la semaine dernière d'une délégation du Comité international olympique venue étudier le dossier de la capitale britannique pour les Jeux de 2012.

Hier, M. Livingstone a tenu à préciser qu'il n'avait pas eu l'intention de blesser la communauté juive en tenant de tels propos. « Je veux dire aux Londoniens que mes mots n'avaient pas l'intention de provoquer une telle offense », a-t-il ajouté. « Je considère toujours que l'Holocauste contre les juifs est le crime raciste le plus grave du XX^{e} siècle », a ajouté le maire.

Enquête officielle

PHOTO JOHN MCHUGH, AP

Le maire de Londres, Ken Livingstone, travailliste non conformiste âgé de 59 ans, est au centre d'une polémique depuis deux semaines à cause de ses paroles offensantes à l'égard d'un journaliste juif du groupe Daily Mail.

Et il s'est lancé dans une diatribe contre le groupe Daily Mail, l'accusant d'avoir été pendant « un demi-siècle l'avocat de l'antisémitisme dans le pays », et de traiter aujourd'hui « les demandeurs d'asile et les musulmans de la même façon ».

« Les survivants de l'Holocauste ont été très blessés par ses remarques. Ce n'était peut-être pas son intention, mais son refus de s'excuser sans équivoque est regrettable. Il porte un coup à la stature de son poste », a déclaré le rabbin Jonathan Sacks.

Lundi soir, une enquête officielle a été ouverte, pour déterminer si les propos du maire le 8 février étaient en violation du Code de bonne conduite du conseil municipal de Londres. Cela pourrait lui valoir d'être suspendu de ses fonctions pour une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans.

Ses propos d'hier n'ont pas contribué à calmer le débat, loin s'en faut.

« Sa déclaration est très décevante », a déclaré le responsable de la communauté juive, le rabbin Jonathan Sacks. « Les survivants de l'Holocauste ont été très blessés par ses remarques. Ce n'était peut-être pas son intention », mais son refus de « s'excuser sans équivoque est regrettable. Il porte un coup à la stature de son poste », a-t-il ajouté.

L'*Evening Standard* les a qualifiés pour sa part d'« arrogants », et a dénoncé l'attaque du maire contre le quotidien, qu'il a assimilée à « une attaque contre la démocratie ».

LE TOUR DU GLOBE

INDONÉSIE

Négociations de paix

Le gouvernement indonésien et les séparatistes du Mouvement Aceh libre (GAM) ont poursuivi hier leurs négociations de paix à Helsinki, étudiant en détail le statut controversé d'« autonomie spéciale » proposé par Jakarta. Ce statut pourrait inclure l'introduction de la loi islamique dans la province mais « ce n'est pas quelque chose de voulu par les habitants d'Aceh », a déclaré le porte-parole du GAM Bakhtiar Abdoullah.

Malgré les négociations de paix dans la capitale finlandaise, la situation est toujours tendue sur le terrain. En Indonésie, l'armée a menacé hier la rébellion de représailles en cas d'échec des pourparlers. Selon ses propres chiffres, plus de 200 rebelles ont été tués depuis le tsunami. D'après AFP

PROCHE-ORIENT

Remaniement palestinien

Le premier ministre palestinien Ahmad Qoreï, confronté à la fronde des députés de son propre parti, le Fatah, a décidé de présenter demain au Parlement un cabinet radicalement remanié, capable d'appliquer les réformes promises. Deux membres du Conseil législatif (CLP, Parlement) seulement figureront dans la nouvelle composition du cabinet Qoreï, contre 15 dans la liste initiale de 24 ministres qui avait été présentée au CLP lundi, ont indiqué des responsables du Fatah. Il s'agit vraisemblablement de Nabil Chaath, ancien ministre des Affaires étrangères désigné vice-premier ministre dans le nouveau cabinet, et Saëb Erakat, ministre sortant chargé des Négociations qui a été maintenu, selon des sources parlementaires. D'après AFP

Mémoire et identité Le cinquième livre du pape

Jean-Paul II fait un lien entre l'avortement et l'Holocauste

MATHIEU PERREAULT
ET SARA CHAMPAGNE

C'est aujourd'hui que sera lancé en version italienne le cinquième livre du pape Jean-Paul II intitulé *Mémoire et identité*. Mais l'ouvrage, basé sur des conversations du Saint-Père avec deux philosophes polonais en 1993, n'est pas encore sur les tablettes des libraires que déjà il commence à soulever un vent d'indignation.

PHOTO TONY GENTILE, REUTERS

Jean-Paul II recevait hier en audience privée le premier ministre croate Ivo Sanader. Le cinquième livre du pape, intitulé *Mémoire et identité*, sera lancé aujourd'hui en version italienne.

Au coeur du chapitre 22, intitulé *La démocratie contemporaine*, le pape trace un lien entre l'avortement et l'Holocauste. Il écrit que « ce fut un Parlement légalement élu qui permit l'élection d'Hitler », et que « l'association la plus immédiate qui vient à l'esprit sont les lois sur l'avortement. Les Parlements qui créent et promeuvent de telles lois doivent être conscients qu'ils abusent de leurs pouvoirs et restent en conflit ouvert avec la loi divine », poursuit-il.

Puis il ajoute : « Il existe une extermination légale d'êtres humains qui ont été conçus mais ne sont pas encore nés. »

Le magazine italien *L'Espresso* a réagi en notant que le pape règle ses comptes avec l'Europe occidentale.

Le magazine souligne que Jean-Paul II semble considérer que, contrairement au nazisme, qui était un « mal absolu », le communisme était un « mal énorme mais nécessaire », puisqu'il a permis à l'Europe de l'Est de conserver « certaines valeurs importantes pour la vie humaine, moins dévaluées qu'en Occident ». Ce passage fait référence à la relative puissance des partis catholiques, en Pologne notamment.

Le président de la Congrégation pour la doctrine de la foi, le cardinal allemand Josef Ratzinger, qui présentera le livre à la foire du livre de Francfort, a affirmé que le Saint-Père ne mettait pas l'avortement et la Shoah au même niveau, mais qu'il signalait plutôt que la démocratie peut produire du mal à différents degrés.

Jean-Paul II avait déjà comparé l'avortement au génocide nazi lors d'un voyage en Pologne en juin 1991.

Au pays, le Congrès Juif Canadien (CJC) a préféré réserver ses commentaires à plus tard, le temps de lire l'ouvrage du pape dans son intégralité.

Du côté de la Conférence catholique des évêques du Canada, le porte-parole, Sylvain Salvas, a expliqué que l'organisme n'a pas l'habitude de commenter des écrits parlant de l'Église universelle, à moins qu'ils touchent la Conférence elle-même.

Sensiblement le même son de cloche est parvenu de l'Assemblée des évêques du Québec, qui a dû s'informer de la parution du livre à la suite de l'appel de *La Presse*.

Jean-Paul II avait déjà comparé l'avortement au génocide nazi lors d'un voyage en Pologne en juin 1991.

Après avoir dénoncé à Radom la mort de millions d'innocents dans les camps nazis, le pape avait déclaré que « le cimetière des victimes de la cruauté de notre siècle s'est étendu pour inclure encore un nouveau et vaste cimetière, celui de l'enfant non né... ».

Avec l'AFP et « AP ».

UNE HISTOIRE D'AMOUR. ET UNE AFFAIRE DE TAUX.

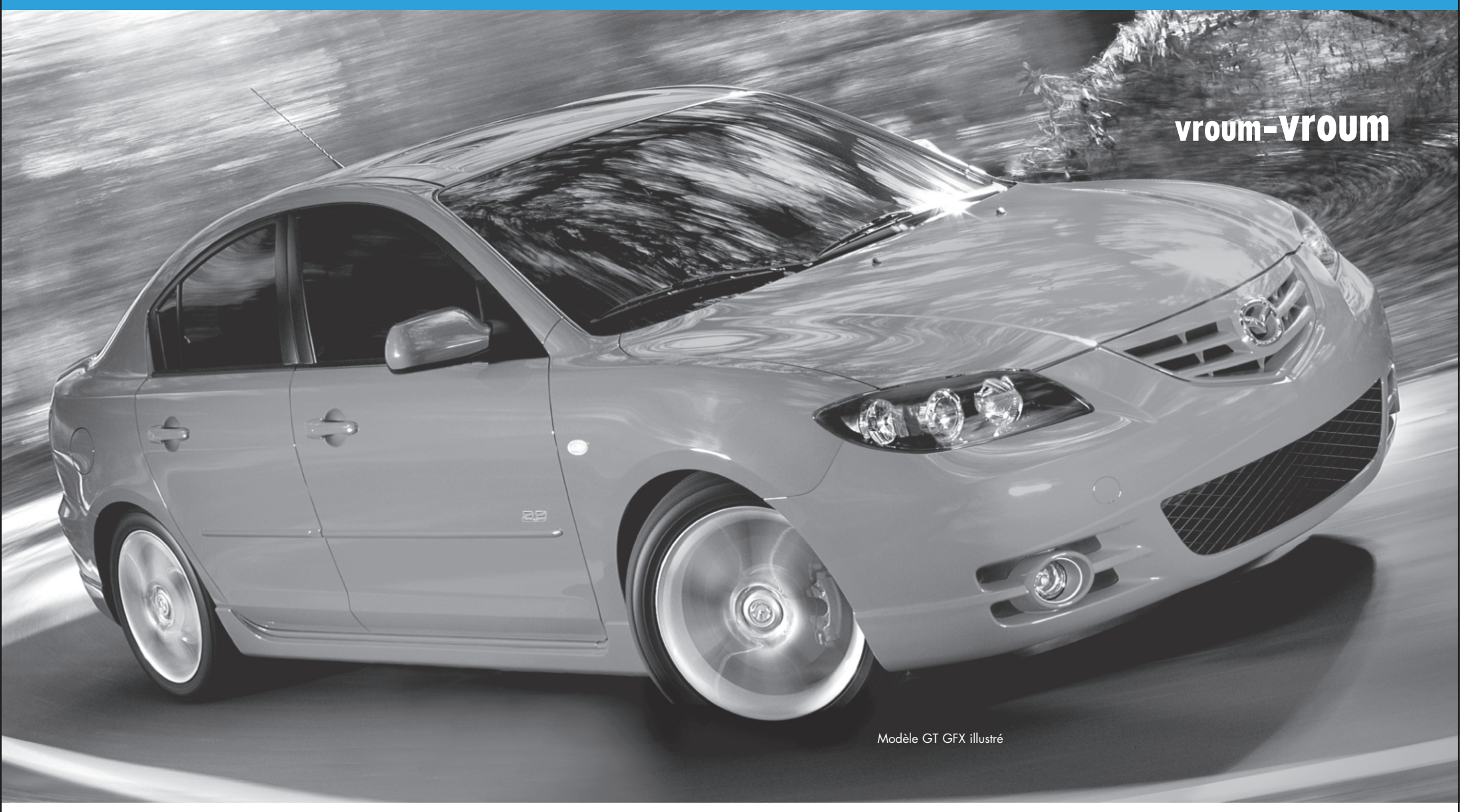

Modèle GT GFX illustré

mazda 3 GX 2005

ACHETEZ À PARTIR DE **16 295 $***

ET Obtenez un financement à l'achat à partir de **0 %†**

« Clé d'or 2005 » L'Annuel de l'automobile 2005•

Les plus vendues au Québec en 2004.••

Options de financement à l'achat†			
24 mois 0 %	36 mois 1,9 %	48 mois 2,9 %	60 mois 3,9 %

Modèle GS illustré

mazda 3 SPORT GS 2005

ACHETEZ À PARTIR DE **20 285 $***

ET Obtenez un financement à l'achat à partir de **0 %†**

mazda

www.mazda.ca

Vous trouverez beaucoup *plus* chez vos concessionnaires Mazda du Québec.

PRÊT À ROULER INSPECTION EN 52 POINTS À LA LIVRAISON • PROGRAMME D'ASSISTANCE ROUTIÈRE • GARANTIE LEADERSHIP MAZDA : PROTECTION COMPLÈTE DE 3 ANS OU 80 000 KM ET DE 5 ANS OU 100 000 KM SUR LE GROUPE MOTOPROPULSEUR

† Options de financement à l'achat aux particuliers sur les Mazda3 et Mazda3 Sport 2005 neuves. Financement consenti par l'entremise de la Banque Scotia. Sur approbation du crédit. * Offres réservées aux particuliers et portant sur les Mazda3 GX (modèle D4XS55AA00) et sur les Mazda3 Sport GS (modèle D5SD55AA00) 2005 neuves. Frais de transport et préparation (925 $), immatriculation, assurances, taxes et frais d'inscription au RDPRM en sus.

• Meilleur véhicule (catégorie voitures compactes). •• Rapport de l'AIAMC 2004. Les modèles illustrés peuvent différer et sont utilisés à titre indicatif seulement. Certains équipements illustrés peuvent être offerts en option ou de série sur d'autres modèles. Les stocks peuvent varier selon les concessionnaires. Un échange peut être nécessaire entre concessionnaires. Les concessionnaires peuvent vendre à prix inférieur. Voir un concessionnaire participant pour les détails. Aucune combinaison d'offres possible. Offres d'une durée limitée à compter du 5 février 2005.

PROGRAMME MAZDA POUR LES DIPLÔMÉS

3291759A

3292340